

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL

PROGRAMME 113

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

## PAYSAGES, EAU ET BIODIVERSITÉ



PROGRAMME 113  
**Paysages, eau et biodiversité**

---

# Bilan stratégique du rapport annuel de performances

## Stéphanie DUPUY-LYON

Directrice générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Responsable du programme n° 113 : Paysages, eau et biodiversité

Le programme « Paysages, eau et biodiversité » est le support des actions engagées pour garantir la préservation et l'usage équilibré de l'eau, des espaces naturels, de la biodiversité terrestre et marine, des paysages et des ressources minérales non énergétiques.

La mise en œuvre des actions financées par le programme 113 repose sur une forte territorialisation, la transversalité entre les composantes de la qualité écologique et l'intégration des enjeux environnementaux le plus en amont possible dans les projets d'aménagement ou d'urbanisation. Le programme s'articule avec les opérateurs dont la Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) assure la tutelle : les six agences de l'eau, l'Office français de la biodiversité (OFB), les onze parcs nationaux, le Conservatoire du littoral et l'Établissement public du marais poitevin (EPMP). Le programme 113 est aussi le support de partenariats avec les collectivités territoriales, les entreprises et les associations. Le déploiement des nouvelles Agences régionales pour la biodiversité (ARB) et des stratégies régionales pour la biodiversité doit permettre de mobiliser l'ensemble des acteurs œuvrant dans les secteurs d'activités à l'origine du déclin de la biodiversité, et *in fine* d'enrayer cette tendance. A cet égard, l'évolution des pratiques agricoles vers l'agro-écologie est une condition *sine qua non* pour atteindre cet objectif.

## I. LA POLITIQUE DE L'EAU

**La Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) défend la gestion durable de la ressource en eau au travers de nombreuses actions** : la mise en œuvre des mesures prévues à la suite des Assises de l'eau de 2018 et de 2019, la finalisation du programme national d'actions sur les nitrates, la poursuite des travaux engagés sur le Plan Écophyto II+, la publication de l'arrêté modifiant la liste des lieux où s'applique la loi « Labbé » interdisant l'utilisation des produits phytosanitaires pour des activités non agricoles, le renforcement du dispositif réglementaire pour protéger les captages d'eau prioritaires, l'aboutissement de la première phase de la révision de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) relevant de la loi sur l'eau, la révision des 11èmes programmes d'intervention des agences de l'eau (2019-2024), la consultation du public et les avis institutionnels sur les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 et leurs programmes de mesures, des travaux destinés à faciliter la réutilisation des eaux non conventionnelles, l'installation du Comité d'anticipation et de suivi hydrologique du risque sécheresse et le suivi des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) et des problématiques de gestion quantitative de l'eau, notamment par la contribution aux travaux du « Varenne » agricole de l'eau et du changement climatique.

## II. LA POLITIQUE RELATIVE A LA BIODIVERSITE

**Concernant la biodiversité terrestre et marine**, la gestion des agréments et projets de création de conservatoires botaniques nationaux (CBN) a été poursuivie, 4 nouveaux Plans nationaux d'action (PNA) ont été créés et 10 sont en cours d'élaboration, ce qui traduit une réorientation progressive de la politique vers les espèces endémiques les plus menacées conformément à la loi « biodiversité » de 2016 et au Plan biodiversité de 2018. Le plan gouvernemental en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation, copiloté par le MTE et le MAA, a été lancé. Des actions d'accompagnement de l'économie pastorale et rurale ont été conduites pour faciliter l'acceptation sur les territoires de la présence des grands prédateurs tels que le loup, l'ours et le lynx. Pour ce qui concerne la biodiversité marine, le PNA sur le Dugong a été renouvelé en 2021 et un nouveau PNA sur le Puffin des Baléares a été adopté. Sur le plan international, la DGALN s'est fortement impliquée dans la Stratégie biodiversité de l'UE (SBUE), la stratégie agricole de l'UE (F2F, « Farm to fork »), le Congrès mondial de la nature et la préparation de la Présidence française de l'Union Européenne (PFUE).

**En matière de protection des espaces naturels**, la stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) a été annoncée par le Président de la République le 11 janvier 2021 à l'occasion du *One Planet Summit*. Cette stratégie, inscrite dans le code de l'environnement par la loi « climat et résilience » de 2021 et pilotée par la DGALN, structure la politique de préservation des espaces naturels pour les dix prochaines années. Dans ce cadre, l'extension et le renforcement du réseau d'aires protégées se sont poursuivis. Six projets de réserves naturelles nationales (RNN) ont abouti, deux parcs naturels régionaux (PNR) et deux réserves intégrales en cœur de Parc national ont été créés. Sur les écosystèmes forestiers en particulier, la DGALN a porté la préparation puis la mise en œuvre des Assises de la forêt et du bois lancées le 19 octobre 2021 sous une présidence interministérielle. La DGALN a aussi renforcé son soutien aux actions en faveur de la biodiversité forestière auprès de l'Office national de la forêt (ONF) dans le cadre des missions d'intérêt général (MIG) biodiversité et relatives au réseau national de suivi des écosystèmes forestiers (RENECOFOR).

### III. LA POLITIQUE DE PROTECTION DU LITTORAL ET DU MILIEU MARIN

**Concernant l'adaptation aux effets du changement climatique**, la DGALN a coordonné les travaux consécutifs à la loi « climat et résilience » nécessaires à **la mise en œuvre opérationnelle des dispositions relatives à l'adaptation des territoires littoraux au recul du trait de côte** : liste des communes particulièrement exposées, ordonnance sur la méthode d'évaluation des biens et le bail réel d'adaptation au changement climatique.

**La protection des milieux littoraux et marins a été portée en 2021 par** la mise en œuvre du plan d'action « zéro déchet plastique en mer » 2020-2025, adossé à l'animation de la charte « Plage sans déchet plastique », qui regroupe désormais plus d'une centaine de collectivités signataires.

### IV. LA POLITIQUE NATIONALE DU PAYSAGE

**En 2021, la DGALN a poursuivi activement les actions visant à préserver, gérer et valoriser à la fois des sites et paysages :**

- **Concernant les sites remarquables et exceptionnels du patrimoine français**, trois nouveaux sites ont été classés, un label « Grand Site de France » a été attribué et trois nouveaux territoires ont reçu un accord de la ministre pour engager une démarche « Grand Site de France » ;
- **Concernant les paysages du quotidien, également soutenus**, le club Plans de paysage (150 membres) a accueilli 22 nouveaux membres. Un important travail a notamment été mené afin de renforcer la prise en compte des critères paysagers dans les projets d'installations d'antennes relais et d'éoliennes terrestres ;
- Enfin, afin de redonner aux acteurs des capacités d'actions, la DGALN a accompagné le projet de **décentralisation de la police de la publicité extérieure** porté dans le cadre de la loi « Climat et Résilience » afin que les maires disposent désormais des outils nécessaires pour faire appliquer la réglementation au regard des spécificités de leur territoire.

### V. LA POLITIQUE NATIONALE DES RESSOURCES ET DES USAGES DU SOUS-SOL

**En ce qui concerne les ressources minérales non énergétiques et le bois**, la DGALN a œuvré en 2021 pour favoriser un développement minier responsable, concilier l'usage de la forêt avec la biodiversité et autres impératifs écologiques et favoriser le recyclage des métaux. Une réflexion nationale a été lancée sur les approvisionnements en métaux critiques stratégiques.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF 1 : Assurer la gestion intégrée de la ressource en eau

INDICATEUR 1.1 : Masses d'eau en bon état

### OBJECTIF 2 : Préserver et restaurer la biodiversité

INDICATEUR 2.1 : Préservation de la biodiversité ordinaire

INDICATEUR 2.2 : Effort de protection des espaces naturels terrestres et maritimes

INDICATEUR 2.3 : Retour à la conformité en police de l'eau et de la nature

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

#### 1 – Assurer la gestion intégrée de la ressource en eau

### INDICATEUR

#### 1.1 – Masses d'eau en bon état

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Bon état sur le paramètre biologique invertébré	%	82	79,4	80	80	77,2	81
Bon état sur le paramètre ammonium	%	95,4	97,4	98	98	97,6	98
Nombre de schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) mis en oeuvre	Nb	140	153	150	158	158	160

#### Commentaires techniques

##### Commentaires techniques

##### Sous-indicateur 1.1.1 « Bon état sur le paramètre biologique invertébré »

**Source des données :** Les données de surveillance sont collectées par les agences de l'eau dans le cadre de la mise en œuvre de la surveillance imposée par la directive-cadre sur l'eau (DCE)

**Mode de calcul :** L'indicateur calculé pour une année N correspond au ratio suivant :

Numérateur : nombre de sites du contrôle de surveillance des cours d'eau (sauf HER9A, masses d'eau artificielles et masses d'eau fortement modifiées) classés en état bon ou très bon pour le paramètre « invertébrés » (I2M2), calculé sur la base des données des années N-1 et N-2 et des règles de l'arrêté du 25 janvier 2010 modifié relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique ;

Dénominateur : nombre de sites du contrôle de surveillance des cours d'eau (sauf HER9A, masses d'eau artificielles et masses d'eau fortement modifiées) sur lesquels l'indicateur réglementaire pour le paramètre « invertébrés » (I2M2) est calculable.

L'indice I2M2 (indice invertébrés multi-métrique) est l'indice défini dans l'arrêté du 25 janvier 2010 modifié relatif à l'évaluation de l'état écologique des eaux pour évaluer le paramètre « macro-invertébré dans les cours d'eau ».

##### Sous-indicateur 1.1.2 « Bon état sur le paramètre ammonium »

**Source des données :** Les données de surveillance sont collectées par les agences de l'eau dans le cadre de la mise en œuvre de la surveillance imposée par la directive-cadre sur l'eau (DCE)

**Mode de calcul :** L'indicateur calculé pour une année N correspond au ratio suivant :

Numérateur : nombre de sites du contrôle de surveillance des cours d'eau classés en état bon ou très bon pour le paramètre « ammonium » (NH4+) calculé sur la base des données des années N-1 et N-2 et des règles de l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique ;

Dénominateur : nombre de sites du contrôle de surveillance des cours d'eau échantillonnés, i.e. faisant l'objet d'un suivi pour le paramètre ammonium » (NH4+).

##### Sous-indicateur 1.1.3 « Nombre de schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) mis en œuvre »

**Source des données :** Renseignements issus de la base de données GESTEAU par les DREAL. Organisme chargé de la collecte : Office international de l'eau.

**Mode de calcul :** nombre de SAGE approuvés

L'indicateur de performance associé aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) mesure l'avancement au niveau national de la gestion intégrée et concertée de la ressource en eau conduite à l'échelle des sous-bassins. Il porte sur le nombre de SAGE mis en œuvre (approuvés par arrêté préfectoral ou interpréfectoral), c'est-à-dire entrés en vigueur et produisant des effets concrets (en termes d'effets juridiques ou de réalisation d'actions).

## ANALYSE DES RÉSULTATS

**Sous-indicateur 1.1.1 « Bon état sur le paramètre biologique invertébré »**

Jusqu'à 2020, cet indicateur se basait sur les résultats de l'indice biologique global normalisé (IBGN). Toutefois, à la suite d'un changement intervenu dans les règles d'évaluation de l'état des eaux inscrites dans l'arrêté du 25 janvier 2010 modifié, cet indicateur se base désormais sur l'indice invertébrés multimétrique (I2M2), plus sensible aux pressions et donc plus à même de témoigner d'une amélioration de l'état au fur et à mesure des actions de restauration entreprises. Dans la mesure où ces deux indicateurs sont calculés à partir des mêmes données, il a été possible de recalculer le sous-indicateur 1.1.1 sur l'ensemble des années passées, à la fois pour la cible et pour la réalisation sur la base de l'I2M2 afin de ne pas générer de rupture de pente à l'occasion du passage de l'IBGN à l'I2M2. Ainsi, les résultats affichés toutes années confondues dans le présent document ont bien été recalculés avec l'I2M2.

La légère augmentation de l'I2M2 observée depuis 2016 a été suivie d'une baisse à partir de 2020. Pour 2021, l'indicateur est légèrement en baisse, ce qui peut s'expliquer par l'approximation des données sur le bassin Rhin-Meuse qui n'ont pas pu être fiabilisées à temps. L'évolution d'une année sur l'autre est aujourd'hui difficilement visible car proche de l'objectif (80%).

**Sous-indicateur 1.1.2 « Bon état sur le paramètre ammonium »**

L'indicateur ammonium est stable en 2021 (97,6%) par rapport à 2020 (97,4%). Le résultat est proche de la cible du PAP (98%). Cet indicateur traduit l'effet des investissements réalisés dans les systèmes d'assainissements industriels et urbains, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la directive eaux résiduaires urbaines (DERU), ainsi que ceux réalisés dans le cadre de la modernisation des bâtiments d'élevage.

**Sous-indicateur 1.1.3 « Nombre de schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) mis en œuvre »**

158 SAGE ont été mis en œuvre en 2021 (soit 18 de plus qu'en 2019 et 13 de plus qu'en 2020) ce qui est conforme à la cible. Cette progression est à souligner car les SAGE sont un levier de protection des milieux aquatiques dans les sous-bassins hydrographiques à enjeux prioritaires.

Parmi ces 158 SAGE, 21 d'entre eux sont en phase de révision et 67 sont identifiés dans les SDAGE 2016-2021 comme nécessaires pour l'atteinte des objectifs environnementaux fixés par la DCE. On relève aussi que le nombre total de SAGE en vigueur et en élaboration s'élève à 193, ce qui correspond à une couverture géographique de 54,3 % du territoire national. Cela témoigne de la forte dynamique de ces outils et de leur intérêt au niveau local.

**OBJECTIF****2 – Préserver et restaurer la biodiversité****INDICATEUR****2.1 – Préservation de la biodiversité ordinaire**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Evolution de l'abondance des oiseaux communs, catégorie des oiseaux inféodés à certains milieux	%	69	69	73	72	Non rempli	75
Nombre de sites Natura 2000 en phase d'animation	Nb	1732	1568	1764	1764	1554	1776

**Commentaires techniques****Commentaires techniques****Sous-indicateur 2.1.1 : "Évolution de l'abondance des oiseaux communs, catégorie des oiseaux inféodés à certains milieux"**

L'indice d'abondance apporte des données objectives sur la présence des oiseaux dans certains milieux spécifiés. Il fait référence à une liste de 115 espèces d'oiseaux classés par catégories et habitats. L'indicateur d'évolution annuelle de l'abondance correspond à la moyenne des taux de variations

de ces populations d'oiseaux. Il est issu de la base Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC), fondée sur un mode de collecte directe sur le terrain (environ un million d'observateurs). Il est livré par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) qui coordonne le programme depuis 1989.

En cohérence avec les indicateurs de la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020, il a été décidé de ne retenir que la population des oiseaux communs spécialistes des milieux agricoles et forestiers, dans la mesure où ils représentent davantage les enjeux liés à la conservation de la diversité des milieux. Ainsi depuis 2013 l'indicateur a été restreint à ces deux milieux afin de refléter davantage les espèces menacées et donc le danger qui pèse sur la diversité biologique. Par ailleurs, pour tenir compte des variations interannuelles liées notamment au climat, une moyenne glissante sur les trois années est utilisée pour déterminer la valeur de l'année de calcul et lisser les variations. Enfin, pour fiabiliser la valeur de l'indicateur issue d'une remontée de nombreuses données de terrain et d'une analyse complexe, il est décidé de calculer l'indicateur de l'année N sur la base du recensement des trois années précédentes. Ce nouveau mode de calcul s'applique à partir de l'année 2020.

#### Sous-indicateur 2.1.2 : "Nombre de sites Natura 2000 en phase d'animation"

Source des données : informations transmises par les DREAL et système d'information Natura 2000

Mode de calcul : Nombre de sites Natura 2000 pour lesquels un animateur est désigné ou en cours de désignation.

L'indicateur intègre l'ensemble des sites Natura 2000, terrestres et marins. Depuis 2019, le nombre de sites a baissé en raison de fusion entre sites, sans diminution de la superficie du réseau français. Le réseau est passé 1773 au 31/12/2019 à 1755 sites au 31/12/2020.

## INDICATEUR

### 2.2 – Effort de protection des espaces naturels terrestres et maritimes

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Pourcentage du territoire national couvert par une aire protégée	%	23,4	23,5	Sans objet	23,8	23,84	30
Pourcentage du territoire national sous protection forte	%	Non déterminé	Non déterminé	Sans objet	1,8	1,86	10

#### Commentaires techniques

#### Commentaires techniques :

#### Sous-indicateur 2.2 : « Pourcentage du territoire national sous protection forte »

Source des données : Muséum National d'Histoire Naturelle

Mode de calcul : l'indicateur est calculé par le ratio suivant :

- Numérateur : surface totale du territoire national et des eaux sous juridiction française sous protection forte au moyen d'outils réglementaires et fonciers;
- Dénominateur : surface totale du territoire national et des eaux sous juridiction française.

## INDICATEUR

### 2.3 – Retour à la conformité en police de l'eau et de la nature

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Pourcentage de retours à la conformité sur l'ensemble des contrôles administratifs non conformes de l'année précédente	%	30	49,5	50	55	50,7	65

#### Commentaires techniques

#### Indicateur 2.3 : « Pourcentage de retours à la conformité sur l'ensemble des contrôles administratifs non conformes de l'année précédente »

Source des données : LICORNE (Logiciel informatique sur les contrôles relatifs à la nature et à l'eau)

Mode de calcul : l'indicateur est calculé par le ratio suivant :

Numérateur : nombre de retours à la conformité constaté en 2020 et en 2021 sur les contrôles "non conformes" de 2020.

Dénominateur : nombre de contrôles "non conformes" renseignés par les DDT(M) et DREAL/DEAL/DRIEE) en 2020 et donnant lieu à un rapport en manquement administratif (RMA).

L'indicateur de l'année 2021 prend en compte les contrôles dont la date de réalisation appartient à l'année 2020. Sur l'ensemble de ces contrôles, les retours à la conformité constatés janvier 2020 et décembre 2021 sont retenus.

Par convention, il est retenu un délai de 2 ans qui correspondent à l'année civile. Il ne s'agit donc pas d'un délai glissant de deux ans à compter de la non-conformité.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### Sous-indicateur 2.1.1 : « Evolution de l'abondance des oiseaux communs, catégorie des oiseaux inféodés à certains milieux »

Cet indicateur d'évolution de l'abondance des oiseaux communs est un indice agrégé qui reflète les variations d'abondance d'un ensemble d'espèces d'oiseaux présents de façon courante sur le territoire. Les oiseaux étant le plus souvent au sommet des chaînes alimentaires au sein d'un écosystème, les variations qu'ils connaissent sont une bonne indication de l'évolution globale des espèces et des milieux existants en France.

L'indicateur réagit à l'ensemble des pressions qui s'exercent sur la biodiversité : intensification agricole et usages de produits phytopharmaceutiques, consommation d'espaces par l'artificialisation des sols et l'urbanisation, dont la plupart ne dépendent pas des politiques dédiées de conservation de la nature mises en œuvre par le ministère de la transition écologique. L'impact des conditions climatiques d'une année sur cet indice constitue aussi une hypothèse de dégradation de l'indicateur.

Entre 1989 et 2016, l'érosion de l'indice d'abondance des oiseaux communs s'élevait à plus d'un point par an (chute de 100 à 69). Depuis 2016, cette érosion a quasiment stoppé, l'indicateur d'abondance oscillant entre 69 et 71. Ces résultats peuvent témoigner de l'impact des actions de lutte contre la dégradation des milieux.

L'indicateur 2021 n'a pas pu être produit en raison d'inventaires ornithologiques perturbés par la pandémie. Des travaux spécifiques d'extrapolation des données collectées ont été menés mais ils provoquent des difficultés de traitement informatique qui empêchent le MNHN de produire l'indicateur à temps pour 2021. L'analyse menée en 2020 est donc reconduite : la tendance à la hausse prise comme objectif peine à s'établir, la fluctuation de l'indice dépendant fortement des actions de mobilisation des acteurs soutenues par le programme 113. Il s'agit en particulier des acteurs œuvrant dans les secteurs d'activité potentiellement causes du déclin de la biodiversité : destruction et la fragmentation des habitats, surexploitation des ressources naturelles, diffusion de pollutions, etc. et dont l'évolution des pratiques a des effets positifs. En 2021, cette évolution des pratiques a été par exemple soutenue par le déploiement du programme « Territoires engagés pour la nature » et par la dynamique croissante des ARB. Les effets de ces actions de mobilisation sur l'indice d'abondance des oiseaux communs devraient se faire sentir à moyen terme.

### Sous-indicateur 2.1.2 : « Nombre de sites Natura 2000 en phase d'animation »

Sur Natura 2000, le nombre de sites a évolué en raison de la fusion entre plusieurs sites dans l'objectif d'en améliorer la gestion. Ainsi, si la valeur absolue de l'indicateur décline, en réalité **le taux de sites bénéficiant d'une animation reste stable (autour de 88 %)**.

La superficie du réseau est considéré comme suffisante moyennant quelques compléments, notamment en mer. Le rapport de synthèse sur l'évaluation de l'efficacité du réseau Natura 2000 a été publié et conclut à un effet positif du réseau sur l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaires : les oiseaux notamment sont en état plus favorable, idem concernant le déclin des prairies qui est ralenti dans le réseau).

Sur terre, la quasi-totalité des sites terrestres est dotée de documents d'objectifs (DOCOB). Il convient de les mettre en œuvre à travers le financement d'actions d'animation et des contrats Natura 2000. En mer, les services de l'État accompagnent l'élaboration et la mise en œuvre des documents d'objectifs avec l'appui de l'OFB, à qui a été confié le rôle d'opérateur et d'animateur prioritaire pour le compte de l'État et sous l'autorité des préfets.

### Sous-indicateur 2.2.1 : « Pourcentage du territoire métropolitain sous protection forte »

**Note** : Sous-indicateur remplacé à partir du PAP 2022 par « Pourcentage du territoire national en aire protégée »

**Sous-indicateur 2.2.2 : « Pourcentage des eaux françaises sous juridiction, incluses dans le réseau national d'aires marines protégées »**

**Note :** Sous-indicateur remplacé à partir du PAP 2022 par « Pourcentage du territoire national sous protection forte »

Les deux sous-indicateurs de couverture en aires protégées et en protection forte correspondent aux objectifs quantitatifs de la SNAP, publiée le 11 janvier 2021 à l'occasion du *One Planet Summit* et désormais inscrite au code de l'environnement (article L. 110-4) par la loi climat et résilience. Ces indicateurs sont définis à l'échelle de l'ensemble du territoire national (terre, mer, outre-mer et métropole comprises, soit environ 11 millions de km<sup>2</sup>). Ainsi, malgré de nombreux projets aboutis en 2021, ces indicateurs n'ont évolué que marginalement du fait de la surface relativement faible générée par ces projets. La réalisation 2021 de ces deux sous-indicateurs inclus dans le PAP 2022 du 113 est de :

- 23,84 % du territoire couvert par une aire protégée (objectif de 30%). En 2021, le réseau des aires protégées a été étendu grâce notamment à la création de 2 PNR (Doubs-Horloger et Corbières-Fenouillèdes) et à l'extension ou la création de 6 RNN, cf. indicateur 2.2.2
- 1,86 % du territoire sous protection forte (objectif de 10%). Le réseau des aires sous protection forte a été étendu à travers notamment les créations et extensions des RNN suivantes : étangs et rigoles d'Yveline, Sagnes de la Godivelle, forêts de Mayotte, Glorieuses (créations), Iroise et Beauguillot.

La dynamique de création et extension se poursuit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie, avec des projets importants prévus en 2022, en particulier l'extension de la RNN des terres australes et antarctiques françaises (TAAF).

**Indicateur 2.3 : « Pourcentage de retours à la conformité sur l'ensemble des contrôles administratifs non conformes de l'année précédente »**

Pour l'année 2021, le pourcentage de retours à la conformité est demeuré stable par rapport à 2020 (50,7 % soit +0,7 point), mais la cible de 55 % pour l'année 2021 n'est pas atteinte.

- Contrairement à 2020, la volumétrie des contrôles relatifs à la réglementation publicité représente désormais une part plus réduite dans le calcul de l'indicateur (1121 en 2020 contre 285 en 2021). Aussi, malgré un résultat équivalent sur l'ensemble des thématiques de contrôle concernées en 2021, il est constaté une saisie encore incomplète de la part des services dans le logiciel Licorne, même s'il y a eu une amélioration notable à partir de 2020 ;
- La non atteinte de la cible fixée peut s'expliquer en outre par le caractère pluriannuel de cet indicateur. En effet, pour le calcul de l'indicateur de 2021 ont été pris en compte les contrôles non-conformes réalisés au cours de l'année 2020. Les services de police de l'eau et de la nature avaient alors dû s'adapter aux contraintes de déplacements liées au contexte de crise sanitaire. Il en résulte une baisse conjoncturelle du nombre de contrôle de terrain, et, par conséquent, une diminution du nombre de retours à la conformité constatés.

**Paysages, eau et biodiversité**

Programme n° 113 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## Présentation des crédits et des dépenses fiscales

### 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> <i>Consommation 2021</i>						
01 – Sites, paysages, publicité	3 420 172 1 733 776	85 000	3 030 791 3 536 747		<b>6 535 963</b> <b>5 270 523</b>	6 535 963
02 – logistique, formation et contentieux	5 664 206 6 159 299	-2 227			<b>5 664 206</b> <b>6 157 072</b>	5 664 206
07 – Gestion des milieux et biodiversité	89 950 656 90 542 335	3 509 823 690 580	119 079 184 121 853 918	4 493 618 4 658 687	<b>217 033 281</b> <b>217 745 519</b>	227 963 931
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>99 035 034</b>	<b>3 594 823</b>	<b>122 109 975</b>	<b>4 493 618</b>	<b>229 233 450</b>	<b>240 164 100</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+2 879 219 (hors titre 2)			+2 879 219	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+10 016 071 (hors titre 2)			+10 016 071	
Total des AE ouvertes		242 128 740 (hors titre 2)			242 128 740	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>98 435 410</b>	<b>688 352</b>	<b>125 390 665</b>	<b>4 658 687</b>	<b>229 173 114</b>	

#### 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> <i>Consommation 2021</i>						
01 – Sites, paysages, publicité	3 679 279 1 448 960	115 000	2 738 944 3 154 641		<b>6 533 223</b> <b>4 603 601</b>	6 533 223
02 – logistique, formation et contentieux	5 648 090 5 087 990				<b>5 648 090</b> <b>5 087 990</b>	5 648 090
07 – Gestion des milieux et biodiversité	88 414 409 105 342 222	3 411 719 660 049	120 754 250 120 871 422	4 489 527 4 214 027	<b>217 069 905</b> <b>231 087 719</b>	228 000 555
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>97 741 778</b>	<b>3 526 719</b>	<b>123 493 194</b>	<b>4 489 527</b>	<b>229 251 218</b>	<b>240 181 868</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+5 476 353 (hors titre 2)			+5 476 353	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+24 492 603 (hors titre 2)			+24 492 603	
Total des CP ouverts		259 220 174 (hors titre 2)			259 220 174	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>111 879 172</b>	<b>660 049</b>	<b>124 026 063</b>	<b>4 214 027</b>	<b>240 779 310</b>	

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>						
01 – Sites, paysages, publicité	3 420 172 1 176 114	85 000	3 082 549 4 008 844		6 587 721	6 587 721 5 184 958
02 – logistique, formation et contentieux	5 668 754 1 821 306	-6 285	1 529		5 668 754	5 668 754 1 816 550
07 – Gestion des milieux et biodiversité	73 484 802 79 510 479	2 991 240 760 607	106 097 821 107 620 549	993 618 1 436 632	183 567 481	192 816 006 189 328 267
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>82 573 728</b>	<b>3 076 240</b>	<b>109 180 370</b>	<b>993 618</b>	<b>195 823 956</b>	<b>205 072 481</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>82 507 899</b>	<b>754 322</b>	<b>111 630 922</b>	<b>1 436 632</b>		<b>196 329 775</b>

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>						
01 – Sites, paysages, publicité	3 679 279 1 685 019	115 000	2 790 200 3 410 998		6 584 479	6 584 479 5 096 017
02 – logistique, formation et contentieux	5 661 580 1 099 407		1 529		5 661 580	5 661 580 1 100 937
07 – Gestion des milieux et biodiversité	73 523 480 75 842 762	3 034 148 769 310	112 230 741 106 324 878	989 527 1 416 097	189 777 896	199 026 421 184 353 047
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>82 864 339</b>	<b>3 149 148</b>	<b>115 020 941</b>	<b>989 527</b>	<b>202 023 955</b>	<b>211 272 480</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>78 627 188</b>	<b>769 310</b>	<b>109 737 405</b>	<b>1 416 097</b>		<b>190 550 000</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	82 507 899	99 035 034	98 435 410	78 627 188	97 741 778	111 879 172
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	39 104 489	45 964 034	44 623 786	34 984 043	44 670 778	58 093 838
Subventions pour charges de service public	43 403 410	53 071 000	53 811 624	43 643 145	53 071 000	53 785 334
Titre 5 – Dépenses d'investissement	754 322	3 594 823	688 352	769 310	3 526 719	660 049
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	754 322	2 549 414	688 352	769 310	2 449 595	660 049
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	0	1 045 409	0	0	1 077 124	0

## Paysages, eau et biodiversité

Programme n° 113 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 6 – Dépenses d'intervention	111 630 922	122 109 975	125 390 665	109 737 405	123 493 194	124 026 063
Transferts aux ménages	66 568	0	12 506	26 305	0	41 373
Transferts aux entreprises	12 463 142	17 366 655	24 018 696	12 041 994	18 767 468	21 202 468
Transferts aux collectivités territoriales	25 680 598	30 885 143	27 590 986	25 708 435	29 633 503	27 470 618
Transferts aux autres collectivités	73 420 614	73 858 177	73 768 477	71 960 672	75 092 223	75 311 603
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	1 436 632	4 493 618	4 658 687	1 416 097	4 489 527	4 214 027
Dotations en fonds propres	1 436 632	4 493 618	4 658 687	1 416 097	4 489 527	4 214 027
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>229 233 450</b>			<b>229 251 218</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+12 895 290			+29 968 956	
<b>Total*</b>	<b>196 329 775</b>	<b>242 128 740</b>	<b>229 173 114</b>	<b>190 550 000</b>	<b>259 220 174</b>	<b>240 779 310</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouvertes en 2021	Ouverts en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouverts en 2021
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	8 523 918	10 930 650	2 879 219	8 541 918	10 930 650	5 476 353
<b>Total</b>	<b>8 523 918</b>	<b>10 930 650</b>	<b>2 879 219</b>	<b>8 541 918</b>	<b>10 930 650</b>	<b>5 476 353</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2021		180 346		185 566				
03/2021		71 600		71 600				
04/2021		5 000		5 000				
05/2021		5 136 958		1 096 958				
06/2021		65 393		765 393				
07/2021		149 466		2 509 466				
08/2021		614 883		614 883				
09/2021		141 246		181 246				
10/2021		219 863		219 863				

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/2021		256 768		256 768				
12/2021		214 773		429 073				
01/2022		100 000		283 300				
<b>Total</b>		<b>7 156 296</b>		<b>6 619 116</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2021		455 481						
<b>Total</b>		<b>455 481</b>						

## ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/01/2021		13 444 153		12 947 760				
<b>Total</b>		<b>13 444 153</b>		<b>12 947 760</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/03/2021		1 014 747		21 703 864				
<b>Total</b>		<b>1 014 747</b>		<b>21 703 864</b>				

## DÉCRETS D'ANNULATION DE FDC OU DE ADP

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/07/2021						1 142 763		1 142 763
01/02/2022						3 134 314		
<b>Total</b>						<b>4 277 076</b>		<b>1 142 763</b>

**Paysages, eau et biodiversité**

Programme n° 113 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

**DÉCRETS DE TRANSFERT**

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021				1 038 783			3 761 217	
19/11/2021		2 949 821		2 949 821				
<b>Total</b>		<b>2 949 821</b>		<b>3 988 604</b>			<b>3 761 217</b>	

**DÉCRETS DE VIREMENT**

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021							1 169 000	669 000
<b>Total</b>							<b>1 169 000</b>	<b>669 000</b>

**LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES**

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/12/2021							2 917 914	13 478 625
<b>Total</b>							<b>2 917 914</b>	<b>13 478 625</b>

**TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)**

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>25 020 497</b>		<b>45 259 344</b>			<b>12 125 207</b>	<b>15 290 388</b>

## ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

**Avertissement**

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2021 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2021. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2021.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

**DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (3)**

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2020	Chiffrage initial 2021	Chiffrage actualisé 2021
520118	<b>Exonération, sous certaines conditions, de droits de mutation à titre gratuit, à concurrence des trois quarts de leur montant, en faveur des successions et donations intéressant les propriétés non bâties qui ne sont pas de nature de bois et forêts et situées dans les sites NATURA 2000, les zones centrales des parcs nationaux, les réserves naturelles, les sites classés et les espaces naturels remarquables du littoral</b> Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2005 - Dernière modification : 2006 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 793-2-7°</i>	8	9	8
110257	<b>Réduction d'impôt sur le revenu au titre des dépenses réalisées sur certains espaces naturels en vue du maintien et de la protection du patrimoine naturel</b> Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2019 : 231 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2013 - Dernière incidence budgétaire : 2020 - Fin du fait générateur : 2013 - code général des impôts : 199 octovicies</i>	ε	-	-
130213	<b>Déduction des dépenses d'amélioration afférentes aux propriétés non bâties</b> Revenus fonciers <i>Bénéficiaires 2019 : 320 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2005 - Dernière modification : 2006 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 31-I-2°-c quater</i>	ε	ε	ε
<b>Total</b>		<b>8</b>	<b>9</b>	<b>8</b>

**DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (3)**

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2020	Chiffrage initial 2021	Chiffrage actualisé 2021
060106	<b>Exonération en faveur des parcelles NATURA 2000</b>	1	1	1

## Paysages, eau et biodiversité

Programme n° 113 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2020	Chiffrage initial 2021	Chiffrage actualisé 2021
Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Entreprises et ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2005 - Dernière modification : 2005 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1395 E</i>				
060105	<b>Exonération en faveur des zones humides</b> Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Parcelles - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2016 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1395 B bis</i>	0	0	0
060107	<b>Exonération en faveur de certains terrains situés dans le coeur d'un parc national sis dans un département d'outre-mer</b> Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Entreprises et ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : 2021 - Fin du fait générateur : 2016 - code général des impôts : 1395 F</i>	0	0	0
<b>Total</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

## DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (3)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif 2020	Chiffrage initial 2021	Chiffrage actualisé 2021
060106	<b>Exonération en faveur des parcelles NATURA 2000</b> Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Entreprises et ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2005 - Dernière modification : 2005 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1395 E</i>	1	1	1
060105	<b>Exonération en faveur des zones humides</b> Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Parcelles - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2016 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1395 B bis</i>	0	0	0
060107	<b>Exonération en faveur de certains terrains situés dans le coeur d'un parc national sis dans un département d'outre-mer</b> Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Entreprises et ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : 2021 - Fin du fait générateur : 2016 - code général des impôts : 1395 F</i>	0	0	0
<b>Total</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Sites, paysages, publicité		6 535 963 5 270 523	6 535 963 5 270 523		6 533 223 4 603 601	6 533 223 4 603 601
02 – logistique, formation et contentieux		5 664 206 6 157 072	5 664 206 6 157 072		5 648 090 5 087 990	5 648 090 5 087 990
07 – Gestion des milieux et biodiversité		217 033 281 217 745 519	227 963 931 217 745 519		217 069 905 231 087 719	228 000 555 231 087 719
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>229 233 450</b>	<b>229 233 450</b>	<b>0</b>	<b>229 251 218</b>	<b>229 251 218</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+12 895 290	+12 895 290		+29 968 956	+29 968 956
Total des crédits ouverts	0	242 128 740	242 128 740	0	259 220 174	259 220 174
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>229 173 114</b>	<b>229 173 114</b>	<b>0</b>	<b>240 779 310</b>	<b>240 779 310</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+12 955 625	+12 955 625		+18 440 864	+18 440 864

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

La consommation du programme 113 en crédits budgétaires<sup>1</sup> s'établit pour l'exercice 2021 à 223,56 M€ en AE et 234,11 M€ en CP soit respectivement 99% et 97,22% des crédits ouverts en LFI. En intégrant les fonds de concours, l'exécution est de 229,17 M€ en AE et 240,78 M€ soit respectivement 93,4% et 92,9% des crédits totaux disponibles intégrant l'ensemble des reports de la gestion 2020 ainsi que les rattachements de fonds de concours réalisés en 2021.

Le reliquat de crédits non consommés sont constitués, pour ce qui concerne les AE de fonds de concours pour près de 10 M€, d'AENE pour 0,22 M€ et enfin de retraits d'engagements juridiques budgétaires (REJB) non recyclés pour 2,73 M€. Pour les CP, il est constitué de crédits budgétaires et de fonds de concours, respectivement à hauteur de 8,4 M€ et 10 M€.

<sup>1</sup> Crédits ouverts en LFI + reports crédits budgétaires de la gestion 2020.

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	230 515 878	230 515 878	0	230 533 646	230 533 646
Amendements	0	-1 282 428	-1 282 428	0	-1 282 428	-1 282 428
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>229 233 450</b>	<b>229 233 450</b>	<b>0</b>	<b>229 251 218</b>	<b>229 251 218</b>

Les crédits inscrits en PLF 2021 en faveur du programme 113 représentaient 230,51 M€ en AE et 201,53 M€ en CP.

L'examen parlementaire a fait évoluer cette dotation en la minorant, par voie d'amendement, de 1,28 M€ (AE=CP). Il en résulte une enveloppe de crédits ouverts de 229,23 M€ en AE et 229,25 M€ en CP.

## MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Aucune modification de maquette n'a été réalisée.

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Au cours de l'exercice 2021, le programme 113 a fait l'objet des mouvements réglementaires suivants :

### Transferts entrants :

Quatre mouvements destinés au financement Congrès de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) :

- 4 M€ en CP en provenance du programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » de la mission « Aide publique au développement » ;
- 0,80 M€ en CP provenance du programme 123 « Conditions de vie outre-mer » de la mission « Outre-mer » ;
- 0,40 M€ (AE=CP) en provenance du programme 123 « Conditions de vie outre-mer » de la mission « Outre-mer » ;
- 1,90 M€ (AE=CP) en provenance du programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » de la mission « Aide publique au développement ».

### Autre transferts :

- 0,65 M€ (AE=CP) en provenance du programme 351 « Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines » de la mission « Transformation et fonction publiques » et destiné au financement de l'accompagnement à la création de l'OFB.

### Transferts sortants :

- 3,2 M€ (AE=CP) en faveur du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales », destiné au financement des dépenses de protection du loup ;
- 0,56 M€ (AE=CP) en faveur du programme 134 « Développement des entreprises et régulations » de la mission « Économie », destiné au financement des aides financières pour les cirques et les zoos dans le contexte de la pandémie de Covid-19 ;
- 1 217 € (AE=CP) à destination du programme 123 « Conditions de vie outre-mer » de la mission « Outre-mer » destinés au remboursement des frais de la quarantaine obligatoire en Nouvelle-Calédonie.

Virement sortant de 1,17 M€ en AE et 0,67 M€ en CP en faveur du programme 181 « Prévention des risques et lutte contre les pollutions » de la mission « Ecologie, développement et mobilité durables » concernant la contribution du programme 113 au financement d'applications informatiques en matière d'eau.

Loi de finances rectificative : Par ailleurs, 2,9 M€ en AE et 13,5 M€ en CP intégrant la réserve de précaution résiduelle de 0,6 M€ ont été annulés par la loi de finances rectificatives n° 2021-1549 du 1er décembre 2021.

## ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le programme 113 dans le cadre de la mise en œuvre des politiques dont il a la responsabilité a reçu de la part de tiers les contributions suivantes (en €) :

Fonds de concours et objet	Financier		AE	CP
1-2-00163 – Participation a des operations d'aménagement dans le domaine du littoral et des cours d'eau	Continuité écologique des cours d'eau	Agence de l'eau Loire-Bretagne	5 000	402 600
		Agence de l'eau Seine-Normandie		5 220
		Agence de l'eau Artois-Picardie	68 796	68 796
		Agence de l'eau Rhin-Meuse	40 000	40 000
	Lutte contre l'érosion marine	Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF)	5 000 000	4 060 000
1-1-00821 – Participation de la Communauté européenne à des actions de protection de la nature et de l'environnement (FEADER)	Politique Natura 2000	Union Européenne	1 359 097	1 359 097
1-1-00822 – Participation de la Communauté européenne à des actions de protection de la nature et de l'environnement (FEDER)	Politique Natura 2000	Union Européenne	43 973	43 973
1-3-00549 – Contributions internationales aux activités du CAR SPAW	Financement CAR SPAW	Divers	7 428	7 428
1-2-00594 – Contribution au congrès UICN 2020 (reporté en 2021)	Financement Congrès UICN	Divers	632000	632000
<b>Total rattachés</b>			<b>7 156 294</b>	<b>6 619 114</b>

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	8 217 914	8 217 914	0	8 218 625	8 218 625
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	-7 600 000	-7 600 000	0	-7 600 000	-7 600 000
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>0</b>	<b>617 914</b>	<b>617 914</b>	<b>0</b>	<b>618 625</b>	<b>618 625</b>

Pour l'exercice 2021, la réserve de précaution initiale a représenté un montant de 8,2 M€ (AE=CP).

Elle a fait l'objet :

- d'un dégel en cours d'exercice à hauteur de 7,6 M€ (AE=CP) afin de permettre au programme de couvrir les besoins en AE nécessaires à l'organisation du congrès UICN de Marseille qui finalement, après plusieurs reports dus à la crise sanitaire, s'est déroulé en septembre 2021,
- puis d'un surgel à hauteur à 2,3 M€ en AE et 12,9 M€ en CP en novembre.

La loi de finances rectificative du 1<sup>er</sup> décembre 2021 est venue annuler le surgel ainsi que la réserve résiduelle (0,6 M€ AE=CP) et le solde des crédits restant au titre du financement du congrès mondial de la nature en septembre 2021, soit au total 2,9 M€ en AE et 13,5 en CP.

**Paysages, eau et biodiversité**

Programme n° 113 | Justification au premier euro

**Dépenses pluriannuelles****CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPER)****Génération 2015 - 2020**

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2021		Consommation 2021		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Total Actions	153 345 027				10 372 542		136 603 336
01 - Sites, paysages, publicité	4 734 000				321 910		3 371 143
07 - Gestion des milieux et biodiversité	148 611 027				10 050 632		133 232 193
Total Opérateurs	1 454 571 682			9 962 197	129 533 450	1 409 734 490	946 539 863
OFB - Office français de la biodiversité	75 111 682				7 392 086	75 111 682	49 626 254
Agences de l'eau	1 379 460 000			9 962 197	122 141 364	1 334 622 808	896 913 609
<b>Total</b>	<b>1 607 916 709</b>			<b>9 962 197</b>	<b>139 905 992</b>	<b>1 409 734 490</b>	<b>1 083 143 199</b>

Concernant les agences de l'eau pour les CPER 2015-2020, certains chiffres exécutés des années précédentes ont été corrigés par certaines agences.

A fin 2021, tous les CPER 2021-2027 n'ont pas été signés. Les agences de l'eau n'ont pas été en capacité de transmettre des données fiables relatives à cette nouvelle génération de CPER.

**CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT)****Génération 2019 - 2022**

Action / Opérateur Territoire	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2021		Consommation 2021		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
07 - Gestion des milieux et biodiversité	7 721 866	1 950 641	1 650 641	2 763 979	3 067 763	3 635 111	3 559 926
Guadeloupe	2 135 133	550 000	350 000	765 750	639 887	753 898	598 978
La Réunion	2 565 000	650 641	650 641	840 291	818 355	840 291	818 355
Martinique	1 736 200	450 000	450 000	335 000	419 464	1 174 814	978 814
Mayotte	1 285 533	300 000	200 000	822 938	1 190 057	866 108	1 163 779
Guadeloupe	19 200 000	2 334 065	582 995	1 266 184	804 805	5 934 314	1 970 794
Guyane	2 800 000	2 800 000	2 418 723	2 800 000	2 144 603	7 591 482	4 182 048
La Réunion	6 480 000	6 214 775	1 942 456	1 375 460	3 157 430	13 805 011	7 042 341
Martinique	6 480 000	5 700 391	1 619 538	5 205 752	1 967 936	16 606 533	5 207 012
Mayotte	36 240 000	446 075	133 823	1 882 500	195 750	2 800 650	463 395
OFB - Office français de la biodiversité	71 200 000	17 495 306	6 697 535	12 529 896	8 270 524	46 737 990	18 865 590

**Génération 2019 - 2022**

Action / Opérateur Territoire	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2021		Consommation 2021		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Total</b>	<b>78 921 866</b>	<b>19 445 947</b>	<b>8 348 176</b>	<b>15 293 875</b>	<b>11 338 287</b>	<b>50 373 101</b>	<b>22 425 516</b>

En 2019, le montant des CCT contractualisé par l'OFB était de 72,32 M€, celui-ci a été corrigé fin 2020 suite à l'omission d'une région, Martinique ou La Réunion à hauteur de 6,48 M€. Les crédits contractualisés pour l'OFB au titre des CCT 2019-2022 s'élèvent ainsi à 78,8 M€, dont 7,6 M€ au titre de la contribution de l'OFB au PITE Guyane (sur une enveloppe de 10,4 M€ programmés pour le CCT Guyane).

En 2021 2,8 M€ d'AE ont également été transférées sur le PITE Guyane. Concernant les CP 2021, 2 M€ ont été versées dans le cadre du PITE, et 0,144 M€ dans le cadre des engagements OFB de 2019.

## Paysages, eau et biodiversité

Programme n° 113 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) <b>242 128 740</b>	CP ouverts en 2021 * (P1) <b>259 220 174</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>229 173 114</b>	CP consommés en 2021 (P2) <b>240 779 310</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) <b>361 195</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>67 418 207</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>12 594 431</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>173 361 103</b>

## RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) <b>99 185 568</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>99 185 568</b>	-	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>67 418 207</b>	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) <b>31 767 361</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>229 173 114</b>	-	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>173 361 103</b>	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) <b>55 812 011</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021</b> (R6 = R4 + R5) <b>87 579 373</b>
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) <b>35 031 749</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) <b>52 547 624</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le solde au 31 décembre 2021 des engagements non couverts par des crédits de paiement est arrêté à la somme de 87,6 M€.

Le montant des restes à payer du programme 113 est en diminution par rapport au constat fait à la fin 2020 (99,2 M€ soit -11,6 M€). Cette baisse s'explique en partie, pour environ 7 M€, par les paiements des engagements passés en 2019 et 2020 dans le cadre de l'organisation du congrès UICN qui s'est finalement déroulé en 2021.

Les engagements antérieurs non couverts par des paiements au 31 décembre 2021 sont principalement constitués :

- du dispositif Natura 2000 qui représente 27,45 M€ soit près de 31,3 % du total. Parmi ces engagements figurent, d'une part pour 7,81 M€, les aides versées dans le cadre des contrats Natura 2000, d'autre part les actions consacrées à l'élaboration et l'animation des documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 pour 15,66 M€. Ce dernier montant s'explique par la budgétisation de ce dispositif qui fait l'objet d'un engagement de la totalité des AE sur le premier exercice puis le mandatement sur 3 ans ;
- des actions menées dans le cadre des milieux et espaces marins pour environ 19,10 M€, soit 21,8 % du total des restes à payer. Il s'agit notamment de la politique de protection du trait de côte et du domaine public maritime (DPM), de la mise en œuvre de la directive cadre stratégie sur les milieux marins (DCSMM) et de la politique de connaissances des milieux marins. Le DPM représente près de 8,20 M€ dont 0,64 M€ correspondant à l'indemnisation des copropriétaires de l'immeuble le Signal a Soulac-sur-Mer en Gironde (6,36 M€ ont été réglés en 2021), la DCSMM présente, quant à elle, des restes à payer de l'ordre de 6 M€ et enfin pour la connaissance les restes à payer constatés sont de 1,40 M€ ;
- des dispositifs mis en œuvre dans le cadre des actions portant sur la connaissance et la préservation de la biodiversité pour 11,71 M€, soit 13,4 % de la totalité des engagements restant à couvrir ;
- des dispositifs mis en œuvre en matière d'espaces protégés et de la trame verte et bleue (TVB) pour 9 M€ soit 10 % de l'ensemble des engagements restant à couvrir sur le programme ;
- des actions menées dans le cadre la protection des sites et paysages pour 8,56 M€ soit 10 % du montant des restes à payer ;
- des mesures territoriales dans le domaine de l'eau pour 8,12 M€ soit 9 % de la totalité des restes à payer (notamment des opérations de restauration de la continuité écologique des cours d'eau pour près de 3 M€).

**Paysages, eau et biodiversité**

Programme n° 113 | Justification au premier euro

**Justification par action****ACTION****01 – Sites, paysages, publicité**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Sites, paysages, publicité		6 535 963	<b>6 535 963</b>		6 533 223	<b>6 533 223</b>
		5 270 523	<b>5 270 523</b>		4 603 601	<b>4 603 601</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	3 420 172	1 733 776	3 679 279	1 448 960
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 420 172	1 733 776	3 679 279	1 448 960
Titre 5 : Dépenses d'investissement	85 000		115 000	
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	85 000		115 000	
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 030 791	3 536 747	2 738 944	3 154 641
Transferts aux ménages		16 155		21 565
Transferts aux entreprises	100 000	11 375	100 000	9 196
Transferts aux collectivités territoriales	1 401 520	2 216 774	1 246 584	1 690 359
Transferts aux autres collectivités	1 529 271	1 292 444	1 392 360	1 433 522
<b>Total</b>	<b>6 535 963</b>	<b>5 270 523</b>	<b>6 533 223</b>	<b>4 603 601</b>

L'action 1 « Sites, paysages et publicité » recouvre les activités de protection et de gestion des paysages et sites classés. Cette action, dont la dotation en LFI 2021 est de 6,53 M€ (AE=CP) a été exécutée à hauteur de 5,3 M€ en AE et 4,6 M€ en CP. Elle s'articule autour des trois politiques suivantes :

- politique du paysage et de la publicité ;
- politique des sites, sites classés et opérations « Grands sites » ;
- appui au classement au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

**1. Politique du paysage et de la publicité (2,52 M€ AE et 2,32 M€ CP)**

La prévision de dépenses inscrite en LFI 2021 pour ce qui concerne cette politique représentait 3,04 M€ (AE=CP). La consommation effective constatée est **2,52 M€ en AE et 2,32 M€ en CP**, soit sensiblement le même niveau d'exécution qu'en 2020 (2,43 M€ AE et 2,52 M€ CP).

En administration centrale, les dépenses réalisées représentent 0,75 M€ en AE et 0,76 M€ en CP (hors appels à projets plans de paysage et règlements locaux de publicité intercommunaux).

- Outre l'organisation d'événements dont le montant des dépenses est en baisse sur les années 2020 et 2021 en raison de la crise sanitaire, le ministère soutient également les acteurs intervenant dans le domaine des paysages tels que la Fédération des parcs naturels régionaux de France (FPNRF), la Fédération française des paysages (FFP), le Collectif des paysages de l'après-pétrole, le Réseau des grands sites de France (RGSF) ou encore l'association des paysagistes conseils de l'État (APCE). Ces acteurs accompagnent les actions de l'État via la publication d'ouvrages, la création d'outils visant à mieux intégrer le paysage dans les projets d'aménagement ou encore la promotion de projets ou de travaux exemplaires. L'enveloppe destinée en administration centrale à ces structures associatives a représenté 0,27 M€ (AE=CP) ;
- Le soutien financier apporté aux établissements d'enseignement supérieur dont les 5 écoles de formation des paysagistes concepteurs a représenté 0,44 M€ en AE et 0,45 M€ en CP. L'aide apportée à ces écoles vise à favoriser le développement des compétences en matière de paysage et d'architecture mais aussi la constitution d'experts de haut niveau dans ces domaines. Le ministère soutient également la recherche en paysage via le cofinancement de thèses ou de publications d'étudiants et de chercheurs.

Les services déconcentrés ont mobilisé 1,77 M€ en AE et 1,55 M€ en CP. Il s'agit notamment d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre d'une politique intégrée des paysages, ce qui passe par différents outils tels les plans de paysages (notamment à travers un appel à projets « plans de paysages » lancé chaque année et doté en 2021 d'une enveloppe de 0,48 M€ en AE et 0,46 M€ en CP), les atlas de paysages ou encore les observatoires photographiques du paysage (OPP).

- En 2021, 16 nouveaux territoires ont été récompensés dans le cadre de l'appel à projets « plans de paysages » et 6 l'ont été au titre du volet thématique « Transition énergétique » financé par l'ADEME, ce qui porte à 152 le nombre de plans de paysages reconnus dans le cadre de ces appels à projets lancés tous les ans (soit 22 plans lauréats supplémentaires par rapport à 2020) ;
- Fin 2021, le territoire métropolitain est presque entièrement couvert par les atlas des paysages existants, en cours d'élaboration ou d'actualisation. Ainsi, sur 101 départements français, 100 seront à court terme couverts par un atlas des paysages départemental ou régional. Près de la moitié de ces atlas nécessite une actualisation. Des réflexions ont actuellement lieu pour revoir la méthodologie d'élaboration des atlas afin de leur conférer une visée opérationnelle pour que la connaissance des paysages devienne incontournable dans les pratiques d'aménagement du territoire et qu'elle serve l'action des élus. Le marché destiné à la refonte de cette méthodologie, qui devait initialement être passé en 2021 pour un montant estimé à 0,2 M€ a été repoussé à 2022 / 2023 ;
- S'agissant des OPP, la diffusion et la promotion de l'outil ont incité certains territoires à s'en emparer dans le cadre de projets prospectifs d'aménagement.

**En matière d'application de la réglementation de la publicité**, la dépense constatée représente 0,21 M€ en AE et 0,19 M€ en CP et porte essentiellement sur un appel à projets « Règlements locaux de publicité intercommunaux – RLPi » destiné à inciter les intercommunalités et métropoles à élaborer un tel règlement leur permettant d'adapter la réglementation nationale en matière de publicité et d'enseigner aux enjeux locaux pour trouver un équilibre entre protection du cadre de vie et développement économique des territoires. Les dépenses liées à l'accompagnement de la décentralisation de la police de la publicité extérieure à compter du 1er janvier 2024 prévue par la loi « Climat et Résilience » ont été repoussées à 2022 / 2023 pour un montant initialement estimé à 0,2 M€ (mise à jour du guide pratique sur la réglementation de la publicité extérieure, sensibilisation des collectivités territoriales et formations des agents de ces collectivités).

## **2. Politique des sites, des sites classés et opérations « grands sites » (2,76 M€ AE et 2,32 M€ CP)**

### **a. Politique des sites et des sites classés**

En LFI pour 2021, la prévision de dépenses pour la politique de préservation des sites était de 1,80 M€ (AE=CP) pour une consommation effective de **1,54 M€ en AE et 1,28 M€ en CP**. Cet écart est essentiellement lié à un report d'opérations dû au contexte sanitaire.

- Les crédits ont été très largement exécutés en services déconcentrés (1,35 M€ en AE et 1,11 M€ en CP). Ils ont essentiellement été consacrés au financement de marchés d'études relatives à la préservation, la valorisation et la gestion des sites ;

- En administration centrale, les dépenses de fonctionnement relatives à la politique des sites ont représenté en 0,19 M€ en AE et 0,17 M€ en CP. Une large part a porté sur le développement d'une application informatique pour la gestion des sites d'exception intitulée SITE (0,18 M€ en AE et 0,11 M€ en CP dont 15 k€ sur fonds de concours).

Les sites classés en 2021 sont :

- le site de Conques et les gorges du Dourdou, classé par décret du 15 janvier 2021 sur le territoire de la commune de Conques-en-Rouergue (Aveyron, région Occitanie) ;
- les jardins suspendus de Cohons, classé par décret du 30 avril 2021, sur le territoire de la commune de Cohons (Haute-Marne, région Grand-Est) ;
- le site de la confluence de la Loire et de la Vienne, classé par décret du 17 septembre 2021 (département d'Indre-et-Loire et Maine-et-Loire, région Centre-Val-de-Loire).

### **b. Opérations « Grands Sites »**

Pour ce qui concerne la valorisation et la gestion des sites via les démarches Grands Sites de France (Opérations Grand Site – OGS – et label Grand Site de France), la prévision de dépenses en LFI pour cette politique était de 1,50 M€ (AE=CP). La consommation effective a été de **1,08 M€ en AE et 0,90 M€ en CP**.

- Pour les OGS, le niveau central a consacré un montant de 0,15 M€ en AE et 0,11 M€ en CP, essentiellement pour attribuer des subventions, notamment au Réseau des Grands Sites de France (RGSF), à hauteur de 0,10 M€ (AE=CP) ;
- Les services déconcentrés ont consacré à ces dispositifs en 0,93 M€ en AE et 0,79 M€ en CP.

Ainsi, au 31 décembre 2021, la France compte une soixantaine d'OGS dont 21 reconnus par le label « Grand Site de France ». Au titre de l'année 2021, un label a été renouvelé : Chaîne des Puy-Puy de Dôme, et trois nouvelles démarches Grand Site de France ont été engagées.

### **3. Patrimoine Mondial**

La prévision en LFI était de 0,18 M€ en AE/CP pour une exécution de **0,14 M€ en AE/CP**.

- Les dépenses liées à la politique du patrimoine mondial ont été en priorité consacrées à la gestion des biens naturels et mixtes français inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, avec par exemple en 2021 le lancement d'une enquête de diagnostic auprès des gestionnaires de biens naturels et mixtes et l'organisation d'ateliers d'appui à la gestion des sites du Patrimoine mondial en partenariat avec le Comité français de l'UICN. En 2021, trois forêts de hêtres françaises ont été inscrites sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO dans le cadre de l'extension du bien « Forêts primaires et anciennes de hêtres des Carpates et d'autres régions d'Europe » (réserves du Grand Ventron, du Chapitre et de la Massane). Les crédits ont également été mobilisés dans le cadre du soutien apporté par le ministère aux partenaires associatifs dans le domaine du patrimoine mondial : le Comité français de l'UICN, l'Association des biens français du patrimoine mondial (ABFPM), la section française du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) ou encore le Réseau des grands sites de France (RGSF) pour le financement d'études, d'évènements, d'actions de formations ou encore d'animations de réseaux.
- Les crédits délégués aux services déconcentrés ont contribué à la mise en œuvre des plans de gestion des biens. Par ailleurs, l'accompagnement des nouvelles candidatures a été poursuivi, notamment par l'appui financier à la collectivité territoriale de Martinique dans le cadre du contrat de convergence et de transformation (CCT).

**ACTION****02 – logistique, formation et contentieux**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – logistique, formation et contentieux		5 664 206	<b>5 664 206</b>		5 648 090	<b>5 648 090</b>
		6 157 072	<b>6 157 072</b>		5 087 990	<b>5 087 990</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	5 664 206	6 159 299	5 648 090	5 087 990
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 664 206	6 159 299	5 648 090	5 087 990
Titre 5 : Dépenses d'investissement		-2 227		
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		-2 227		
<b>Total</b>	<b>5 664 206</b>	<b>6 157 072</b>	<b>5 648 090</b>	<b>5 087 990</b>

**1. Logistique et formation (1,57 M€ AE et 1,19 M€ CP)**

Les crédits consacrés à la logistique et la formation ont été exécutés à hauteur de **1,57 M€ en AE et 1,19 M€ en CP**, pour une prévision en LFI arrêtée à 0,61 M€ (AE=CP). La sur exécution constatée s'explique par les travaux conduits pour améliorer la mise en œuvre et l'impact des politiques publiques en matière d'eau et de biodiversité, par une reprise des frais de déplacement par rapport à 2020 et par une hausse des dépenses de formation en fin d'exercice.

En matière de formation, l'offre de formation nationale a pour objectif de consolider les compétences des agents ou de former de nouveaux agents lors de leur prise de poste. Les actions en maîtrise d'ouvrage locale complètent utilement l'offre nationale en prenant en compte les problématiques locales.

**2. Contentieux de l'ingénierie, de l'eau et de la biodiversité (4,59 M€ AE et 3,90 M€ CP)**

En LFI 2021, la dotation inscrite pour le paiement des contentieux était de 5,06 M€ (AE=CP), soit à un niveau similaire à celle de 2020. En effet, compte-tenu de l'imprévisibilité de ces dépenses, la budgétisation reprend par défaut le niveau des années passées. Néanmoins, la consommation effective a été de **4,59 M€ en AE et de 3,90 M€ en CP**. En 2020, le montant exécuté était de 1,21 M€ en AE et 0,44 M€ en CP.

La gestion 2021 a été marquée par le paiement d'un protocole transactionnel, pour un montant de 3 M€, passé entre le MTE et la Compagnie armoricaine de navigation (CAN) portant sur l'indemnisation de l'annulation du permis qui avait été accordé à cette dernière pour l'extraction de granulats marins en Bretagne.

**Paysages, eau et biodiversité**

Programme n° 113 | Justification au premier euro

**ACTION****07 – Gestion des milieux et biodiversité**

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
07 – Gestion des milieux et biodiversité		227 963 931 217 745 519	<b>227 963 931</b> <b>217 745 519</b>		228 000 555 231 087 719	<b>228 000 555</b> <b>231 087 719</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	100 881 306	90 542 335	99 345 059	105 342 222
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	47 810 306	36 730 711	46 274 059	51 556 888
Subventions pour charges de service public	53 071 000	53 811 624	53 071 000	53 785 334
Titre 5 : Dépenses d'investissement	3 509 823	690 580	3 411 719	660 049
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 549 414	690 580	2 449 595	660 049
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	960 409		962 124	
Titre 6 : Dépenses d'intervention	119 079 184	121 853 918	120 754 250	120 871 422
Transferts aux ménages		-3 649		19 809
Transferts aux entreprises	17 266 655	24 007 321	18 667 468	21 193 273
Transferts aux collectivités territoriales	29 483 623	25 374 212	28 386 919	25 780 259
Transferts aux autres collectivités	72 328 906	72 476 033	73 699 863	73 878 081
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	4 493 618	4 658 687	4 489 527	4 214 027
Dotations en fonds propres	4 493 618	4 658 687	4 489 527	4 214 027
<b>Total</b>	<b>227 963 931</b>	<b>217 745 519</b>	<b>228 000 555</b>	<b>231 087 719</b>

L'action 7 « Gestion des milieux et biodiversité » est composée des six sous-actions suivantes :

- espaces et milieux marins ;
- politique de l'eau (dans laquelle est intégrée, depuis 2019, la sous-action relative aux ressources minérales non énergétiques) ;
- trame verte et bleue et autres espaces protégés ;
- Natura 2000 ;
- connaissance et préservation de la biodiversité ;
- opérateurs.

Outre les crédits budgétaires, le programme a bénéficié de participation de la part d'établissements publics sous forme de fonds de concours. Ces contributions, qui ont surtout concerné les politiques de protection du littoral (AFITF) d'une part, et de mise en œuvre de la continuité écologique des cours d'eau d'autre part (agences de l'eau), ont représenté pour (5,11 M€ en AE et 5,52 M€ en CP). L'Union européenne, dans une moindre mesure, a également contribué au financement des politiques de biodiversité au travers les fonds européens (FEADER et FEDER) pour 1,40 M€ (AE=CP). Enfin, dans le cadre de l'organisation du congrès UICN qui s'est tenu à Marseille en septembre 2021, les contributions financières obtenues de la part de collectivités locales et d'entreprises ont représenté 0,63 M€ (AE=CP).

Au total, les dépenses réalisées au moyen de fonds de concours ont représenté près de 5,61 M€ en AE et 6,70 M€ en CP.

A titre liminaire, il convient de préciser qu'un redéploiement en gestion s'est avéré nécessaire en début d'année 2021 afin de couvrir les dépenses liées à la tenue du Congrès mondial de la nature. Ainsi, plus de 8,2M€ en AE ont été prélevés sur les crédits des services déconcentrés.

### **1. Espaces et milieux marins : 16,03 M€ AE et 23,21 M€ CP**

La politique conduite en matière d'espaces marins s'appuie en partie sur la mise en œuvre des engagements pris au niveau communautaire et international par la France, mais également sur des impératifs propres, que ce soit dans les domaines de la protection du littoral ou de la connaissance des milieux marins.

#### **a. Directive-cadre 2008/56/CE « stratégie pour les milieux marins » – DCSMM**

Dans le cadre de l'application de la DCSMM, les prévisions inscrites en LFI représentaient 9,11 M€ en AE et 9,12 M€ en CP pour une exécution constatée de **6,83 M€ en AE et 6,97 M€ en CP** (soit à un niveau équivalent à 2020, 7,06 M€ en AE et 6,83 M€ en CP).

Les dépenses de fonctionnement exécutées à hauteur de 0,65 M€ en AE et 0,82 M€ en CP, portent notamment sur des travaux de reprographie, des analyses, l'achat de fournitures mais également des études, des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage, ou la rédaction de guides.

Les dépenses d'intervention, pour un montant de 6,18 M€ en AE et 6,15 M€ en CP, se sont concentrées en administration centrale avec 5,93 M€ en AE et 5,65 M€ en CP des dépenses. Il s'agit pour l'essentiel de subventions accordées à des établissements publics en charge de la mise en œuvre de la DCSMM. L'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), le Service hydrographique et océanique de la marine (SHOM) et le Bureau des recherches géologiques et minières (BRGM) ont été sollicités pour apporter leurs appuis techniques et scientifiques sur cette politique publique de long terme :

- Pour mener à bien les missions d'expertise et d'assistance qui lui sont confiées dans le domaine des milieux marins, particulièrement dans le cadre de la mise en œuvre de la DCSMM, l'IFREMER a été doté à lui seul de près de 2,4 M€ en AE et 2,08 M€ en CP. L'IFREMER, en collaboration avec l'OFB, est chargé de la coordination des travaux scientifiques et techniques sur le bon état écologique menés par différents établissements publics tels, entre autres, le MNHN, le SHOM ou encore l'ANSES ;
- Le SHOM a également été associé à la mission d'appui à la mise en œuvre de la DCSMM. Une enveloppe de 0,83 M€ en AE et près de 0,80 M€ en CP lui a été allouée dans ce cadre ;
- Enfin, intervenant, dans une moindre mesure, dans la mise en œuvre de la DCSMM, le BRGM s'est vu doter d'une subvention de 0,21 M€ en AE et 0,20 M€ en CP.

Outre, ces établissements publics scientifiques, il a été également fait appel à l'expertise de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) ainsi que plusieurs universités (Université de la Rochelle – UMS Pelagis, Université Bretagne Sud et Université de Bretagne Occidentale).

L'Agence de services et de paiement (ASP) a été mobilisée dans le cadre la gestion des contreparties de l'État au fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) qui participe au financement d'actions s'inscrivant dans le cadre de la DCSMM telle l'acquisition de connaissances.

Par ailleurs, des associations telles le CEDRE, Mer-Terre, Surfrider, FNE ou encore Humanité et biodiversité ont également été sollicitées en tant qu'acteurs de terrain. L'enveloppe consacrée à ces acteurs incontournables dans le domaine marin a représenté 0,530 M€ (AE=CP). Le CEDRE a ainsi été associé à la mission d'appui à la mise en œuvre de la DCSMM sur la thématique déchets marins. Une enveloppe de 0,73 M€ lui a été allouée dans ce cadre. Son action relève notamment de l'action 18 du plan biodiversité.

### b. Domaine public maritime naturel (DPM), protection du littoral et gestion intégrée du trait de côte

Les prévisions inscrites en LFI, pour ce qui concerne le littoral, représentaient 4,40 M€ (AE=CP). L'exécution constatée est de **3,37 M€ en AE et 10,63 M€ en CP**.

L'écart en CP s'explique par l'indemnisation effectuée en faveur des copropriétaires de l'immeuble le Signal à Soulac-sur-Mer en Gironde, démoli en raison de son exposition au recul du trait de côte. Le protocole transactionnel passé entre l'État et les collectivités locales permet de procéder à l'indemnisation des copropriétaires. En 2020, l'enveloppe dégagée par l'État a fait l'objet d'un engagement à hauteur de 7 M€ ; en 2021, les paiements ont représenté 6,40 M€, le reliquat sera payé en 2022.

Les dépenses engagées en matière d'études, de travaux d'entretien, d'aménagement et de sécurisation réalisés dans le cadre du domaine public maritime naturel (DPMn) et de protection du littoral ont représenté 1,22 M€ en AE et 2,10 M€ en CP.

Par ailleurs, des subventions ont été également allouées pour un montant total de 2,3 M€ en AE et 1,73 M€ en CP. Parmi ces subventions figure pour 1,50 M€ (AE=CP) la contribution du MTE à l'établissement public du Mont Saint-Michel.

À ces crédits budgétaires, il convient d'ajouter les opérations financées au moyen du fonds de concours provenant de l'AFITF à hauteur de 3,41 M€ en AE et 3,77 M€ en CP (à des niveaux proches de ceux constatés en 2020). Il s'agit de subventions accordées à des collectivités territoriales ou des groupements de collectivités ainsi qu'à des opérateurs ou des services de l'Etat pour la mise en œuvre d'opérations de gestion de l'érosion côtière et d'adaptation des territoires au recul du trait de côte, telles que préconisées par la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte (travaux de gestion souple ou douce, étude, expertise sur l'évolution du trait de côte et sur les dynamiques hydrosédimentaires...).

### c. Natura 2000 en mer

La dépense sur ce dispositif (**0,42 M€ en AE et 0,31 M€ en CP**) est relativement conforme à la prévision en CP (0,46 M€ en AE = CP) et sensiblement identique à la dépense réalisée en 2020. Elle correspond pour grande partie au financement de contrats Natura 2000 marins (animation du réseau).

Sur 220 sites Natura 2000 à composante marine, 162 sont désormais dotés d'un DOCOB, soit environ 74% du réseau.

### d. Études et connaissances des milieux marins

La prévision de dépenses inscrite en LFI était de 0,89 M€ en AE et 0,86 M€ en CP pour une consommation de **0,06M€ en AE et 0,20 M€ en CP**.

Il s'agit de commandes d'études, d'analyses ou de cartographies auprès de laboratoires, de cabinets d'études dans le but d'améliorer la connaissance du fonctionnement des écosystèmes marins. L'étude du phénomène des sargasses dans le cadre du Plan sargasses 1 a également été financée.

La faible consommation se justifie notamment par un nombre important de retraits d'engagements (REJB) et par des erreurs d'imputations budgétaires. A titre d'exemple, les actions mises en œuvre dans le cadre du plan requin qui relèvent normalement de cette politique ont été imputées à tort ailleurs.

### e. Action de préservation des espèces marines

En LFI, la prévision de dépenses sur ce dispositif était de 2,58 M€ en AE et 2,56 M€ en CP. La consommation effective s'est élevée à **3,26 M€ en AE et 2,81 M€ en CP** (respectivement 1,94 M€ et 1,64 M€ en 2020).

Les dépenses consacrées aux PNA ont représenté 1,80 M€ en AE et 1,57 M€ en CP pour une prévision en LFI de 1,58 M€ en AE et 1,61 M€ en CP. La grande majorité de ces dépenses ont pris la forme de subventions soit à des établissements publics (CNRS, OFB, Universités) soit à des associations (comité français de l'UICN, Mer-Terre) œuvrant dans la mise en œuvre des 8 plans nationaux d'actions (PNA) concernant par exemple l'esturgeon européen, les tortues marines, l'albatros d'Amsterdam, le Dugong ou encore le Puffin des Baléares.

À côté de ces plans, la connaissance sur les espèces marines est indissociable de leur préservation. La protection des récifs coralliens et des cétacés tient par exemple une place d'importance dans les politiques de préservation des espèces marines notamment du fait de la responsabilité de la France dans ces domaines.

Les actions en matière de connaissance des espèces marines ont représenté une dépense de 1,46 M€ et 1,24 M€ en CP. Il est à noter que la préservation des récifs coralliens (action 37 a) ainsi que la protection des cétacés (action 43) font partie du Plan biodiversité. Le financement qui leur a été consacré est respectivement de 0,42 M€ en AE et 0,36 M€ en CP.

Par ailleurs, les actions mises en œuvre à la Réunion dans le cadre du Plan requin ont représenté 0,17 M€ en AE et 0,20 M€. La sur-exécution s'explique en partie parce que des opérations ont été imputées à tort sur cette ligne.

#### **f. Lutte contre les pollutions marines**

La prévision inscrite en LFI était de 3,25 M€ en AE et 3,26 M€ en CP pour une dépense effective de **2,09 M€ en AE et 2,29 M€ en CP**. La dotation POLMAR est dimensionnée en début d'année pour faire face à d'éventuelles crise de pollution en mer nécessitant des moyens exceptionnels (0,87M€). En 2021, des crédits à hauteur de plus de 0,30M€ ont été délégués au titre du financement POLMAR de crise suite au dégazage sauvage de juin 2021 en Corse.

Par ailleurs, le Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE), dont l'expertise en matière de lutte contre les pollutions est reconnue mondialement est soutenu par le ministère à hauteur de 1,82 M€ (AE=CP).

### **2. Politique de l'eau : 16,53 M€ AE et 15,59 M€ CP**

Les prévisions en LFI représentaient 17,72 M€ en AE et 17,67 M€ en CP pour une exécution arrêtée à 16,53 M€ en AE et 15,59M€ en CP, soit des niveaux équivalents à ceux constatés en 2020 (16,23 M€ en AE et 15,72 M€ en CP).

#### **a. Soutien à la politique de l'eau**

Pour le soutien à la politique de l'eau, l'exécution a été de **1,76 M€ en AE et 2,11 M€ en CP** pour une prévision de 1,21 M€ en AE=CP.

Les dépenses ont été consacrées à hauteur de 0,90 M€ en AE et 1,34 M€ en CP au fonctionnement courant. Il s'agit notamment des actions mises en œuvre dans le cadre de la DCE à travers par exemple l'élaboration ou la révision des SDAGE et la mise en place du système d'informations pour le suivi de la mise en œuvre de la planification dans le domaine de l'eau (application OSMOSE).

Les dépenses d'intervention ont quant à elles représenté 0,86 M€ en AE et 0,77 M€ en CP dont 0,47 M€ en AE et 0,49 M€ en CP en administration centrale dans le cadre de subventions allouées aux établissements publics (INRAE, BRGM) et associations (FNE, ANEB, OIEau, GRAIE, ...).

Les services de l'État dans les départements et régions ultra-marins (DROM), où la problématique de l'eau est particulièrement prégnante (sécheresse, potabilité), représentent 0,43 M€ en AE et 0,49 M€ en CP des crédits dépensés.

Enfin, le MTE a participé au financement à hauteur de 0,13 M€ (AE=CP) de la Commission internationale pour la protection du Rhin et la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman.

#### b. Police de l'eau

En matière de police de l'eau, l'exécution a été de **5,58 M€ AE et 4,65 M€ en CP** pour une prévision de 4,66 M€ en AE=CP.

- Les dépenses effectuées par les services déconcentrés (2,49 M€ en AE et 2,28 M€ en CP, identiques à celles de 2021) relèvent essentiellement du fonctionnement : contrôles, notamment les analyses chimiques, et l'acquisition de matériels ;
- En administration centrale, les crédits (3,09 M€ en AE et 2,38 M€ en CP) ont notamment été consacrés au remboursement du prestataire interne du ministère de l'agriculture et de l'alimentation en charge de la réalisation et la maintenance d'outils informatiques sur la police de l'eau et de la nature pour 0,68 M€ en AE et 0,58 M€ en CP (exemple du portail LANCELEAU et des applications associées, telles CASCADE ou ROSEAU, en partenariat avec le ministère de l'agriculture), et, pour le reste, aux financements de prestations pour la réalisation d'applications telle ANAE dans le cadre de la mise en œuvre, en commun avec les services « ICPE » de la nouvelle procédure d'autorisation environnementale ou encore dans le cadre du déploiement de guichets uniques numériques IOTA/AP 2022. Cet outil, co-développé avec la Direction générale de la prévention des risques (DGPR), a bénéficié par ailleurs d'une contribution financière du programme 113 à hauteur de 1,17 M€ en AE et 0,67 M€ en CP sous la forme d'un virement en faveur du programme 181.

#### c. Bon état des eaux souterraines et superficielles

En matière de bon état des eaux, les crédits exécutés ont représenté une dépense de **0,73 M€ en AE et 0,60 M€ en CP** pour des prévisions initiales de 1,04 M€ en AE et 0,82 M€ en CP.

Les dépenses, similaires à celles constatées en 2020, ont exclusivement été réalisées en services déconcentrés notamment par les laboratoires d'hydrobiologie des DREAL, et portent sur leur activité de production en régie axée sur l'expertise et le développement de méthodologie en matière d'hydrobiologie. Il s'agit bien souvent d'acquisition de matériels, de réalisations d'analyses scientifiques voire des prestations d'études.

La relative sous-consommation s'explique par la préparation du transfert des laboratoires à l'OFB (mis à disposition à partir de septembre 2022).

#### d. Plans d'action dans le domaine de l'eau

Les prévisions inscrites en LFI s'élevaient à 0,76 M€ (AE=CP) pour une réalisation finale de **0,47 M€ en AE et 0,54 M€ en CP**.

Les plans d'action visent à déterminer les politiques à conduire pour atteindre les objectifs fixés par les directives (plans assainissement, micropolluants ou résidus de médicaments ou encore programmes d'actions nitrates). Pour ce faire le ministère s'entoure de l'expertise d'établissements publics scientifiques (IGN, IRSTEA, BRGM ou INRAE) de cabinets d'étude ou encore d'associations œuvrant dans le domaine de l'eau telle l'OIEau. Les dépenses ont largement été le fait de l'administration centrale à travers la commande de rapports d'évaluation (par exemple en matière de nitrates) ou de prestations de maintenance informatique.

#### e. Domaine public fluvial non navigable (DPF)

En matière de domaine public fluvial (DPF) non navigable, relevant de la compétence de l'État, l'exécution s'élève à **4,83 M€ en AE et 4,89 M€ en CP** et concerne exclusivement les services en région. Les prévisions initiales étaient de 7,42 M€ en AE et 7,58 M€ en CP. La relative sous-consommation s'explique par l'absence de grande sollicitation exceptionnelle de ce type en 2021 et par un ralentissement de certains travaux du fait du COVID-19.

Les opérations réalisées portent essentiellement sur des travaux d'entretien courant et régulier des cours d'eau, de mise en sécurité pour l'accessibilité et la préservation des berges naturelles (par conséquent, hors du périmètre de gestion de l'établissement public Voies navigables de France – VNF). La nécessité de ces interventions est accrue par la survenance de phénomènes climatiques brutaux et par la multiplication des ouvrages dans le lit mineur, qui ralentissent le courant, réduisent les débits et empêchent l'énergie naturelle du cours d'eau de faire une grande partie du travail de régulation naturelle.

Pour ce qui concerne le Plan Loire grandeur nature (PLGN), spécialement dédié à l'entretien régulier du DPF sur le bassin hydrographique de la Loire, les dépenses ont représenté 1,23 M€ en AE et 1,22 M€ en CP.

En complément, en application des règles européennes (DCE, règlement instituant des mesures de reconstitution du stock d'anguilles européennes) et française (loi de 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, Grenelle de l'environnement), l'État a engagé un vaste plan national d'action pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau avec l'appui financier des agences de l'eau. En complément des crédits budgétaires, les crédits de fonds de concours provenant des agences de l'eau ont été exécutés à hauteur de 0,83 M€ en AE et 1,67 M€ (y compris l'opération du barrage de Vézins). La principale opération est en cours en Normandie : il s'agit, dans le département de la Manche, de l'arasement du barrage de Vézins sur la Sélune et la renaturation de la vallée éponyme. Le coût total de cette opération représente un montant de 40 M€ totalement financée par fonds de concours de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. En 2021, 0,41 M€ en AE et 1,18 M€ en CP relevant de ces fonds de concours ont été mobilisés.

#### **f. Zones humides et aquatiques**

La prévision de dépenses concernant cette politique était en LFI de 0,80 M€ en AE et 0,82 M€ en CP pour une consommation de **1,10 M€ en AE et 0,88 M€ en CP**.

Les dépenses en matière de protection des espaces humides s'inscrivent dans le cadre du 3ème plan d'actions en faveur des milieux humides.

- En administration centrale, elles ont concerné d'une part les subventions versées aux associations participant à la mise en œuvre du plan ou à l'animation du réseau des sites RAMSAR (FNE, Fondation du Tour du Valat, FCEN, MEDWET, RAMSAR France, ...), d'autre part l'appui apporté par le MTE aux établissements publics scientifiques dans la recherche en matière sur les zones humides.
- Au niveau déconcentré, les dépenses, à hauteur de 0,32 M€ (AE=CP), se sont également concentrées sur le soutien aux associations ou syndicats mixtes en charge de la gestion de zones humides notamment dans le cadre des pôles relais zones humides.

#### **g. Schémas de carrière, études sur les ressources minérales non énergétiques**

La prévision en LFI était de 1,81 M€ (AE=CP), l'exécution en est assez proche avec des dépenses à hauteur de **2,06 M€ en AE et 1,92 M€ en CP**.

**Les dépenses enregistrées en administration centrale** (1,49 M€ en AE et 1,33 M€ en CP, identiques à 2020) se sont concentrées sur le financement d'acteurs de premier plan en matière de gestion des ressources minérales, notamment l'IFREMER et le BRGM.

- En dehors du rôle important qu'il joue dans la mise en œuvre de la DCSMM, le BRGM est également chargé de contribuer aux politiques publiques en matières de ressources minérales (notamment à travers son expertise dans la sécurité d'approvisionnement en matières premières minérales). Les subventions en sa faveur ont principalement été versées par l'administration centrale (0,79 M€ en AE et 0,40 M€ en CP) pour la conduite de travaux sur les ressources minérales (intelligence économique, sécurisation de l'approvisionnement de la France et des territoires d'outre-mer en ressources minérales).
- En administration centrale, outre le BRGM, d'autres établissements scientifiques sont sollicités : l'IFREMER, pour la réalisation de travaux sur les granulats marins (0,13 M€ en AE et 0,06 M€ en CP).
- L'exercice 2021 a vu la poursuite du chantier relatif au cadastre minier numérique ouvert – CAMINO. Il s'agit d'un service public numérique de l'administration des mines pour mieux gérer les projets. Ce service s'adresse aux entreprises du secteur minier, aux citoyens et à leurs représentants (élus et ONG) concernés par les

projets miniers ainsi qu'aux administrations et opérateurs publics en charge de l'administration des mines. Le coût en 2021 a été de 0,20 M€ en AE et 0,11 M€ en CP.

**Dans les services déconcentrés**, dont l'exécution totale a été de 0,57 M€ en AE et 0,59 M€ en CP, le BRGM est également sollicité particulièrement dans le cadre de la réalisation des schémas régionaux des carrières. En Guyane, par exemple, il est davantage tourné vers la gestion durable de la filière minière, notamment aurifère.

Les dépenses réalisées dans ce département ont représenté 0,38 M€ en AE et 0,30 M€ dont une grande partie pour la location d'hélicoptères dans le cadre de la lutte contre l'orpaillage illégal.

### **3. Trame verte et bleue et autres espaces protégés : 57,64 M€ AE et 55,50 M€ CP**

Les prévisions en LFI représentaient pour cette sous-action 57,02 M€ (AE=CP) pour une exécution arrêtée à 57,64 M€ en AE et 55,50M€ en CP.

#### **a. Trame verte et bleue (TVB) et schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE)**

En LFI, la prévision de dépenses dédiées à la mise en œuvre de ce dispositif était de 2,13 M€ en AE et 2,09 M€ en CP pour une consommation de **1,17 M€ en AE et 1,48 M€ en CP**. La sous-consommation s'explique par un redéploiement en gestion pour couvrir la surconsommation de certains items de la même sous-action (forêt, parcs nationaux et conservatoires d'espaces naturels).

- Les dépenses ont été majoritairement exécutées en régions (0,70 M€ en AE et 1,03 M€ en CP) sous la forme de subventions en faveur de syndicats mixtes en charge de la gestion d'espaces protégés, de collectivités de communes ou encore de métropoles urbaines (notamment dans la prise en compte de la TVB dans l'élaboration des documents d'urbanisme) qui engagent dans la mise en œuvre de la TVB. Les associations locales bénéficient également du soutien de l'État en faveur de la mise en œuvre de la TVB et du rétablissement de la continuité écologique (conservatoires d'espaces naturels, association gestionnaires de réserves naturelles nationales (RNN), agences d'urbanisme...).
- En administration centrale les dépenses à hauteur de 0,42 M€ en AE et 0,38 M€ ont porté sur des subventions en faveur d'établissements publics tels l'IGN ou le CEREMA. Ces travaux ont notamment porté sur l'élaboration de la cartographie nationale des forêts anciennes et la construction d'une base d'information relative aux ouvrages existants de rétablissement de continuités écologiques au droit d'infrastructures de transports (passages à faunes).

#### **b. Espaces naturels protégés**

En LFI la dépense prévue dans le cadre des espaces naturels protégés représentait 54,89 M€ en AE et 54,93 M€ en CP. La consommation, proche des prévisions, représente **56,47 M€ en AE et 54,02 en CP**. **Ces dépenses ont porté essentiellement sur les cinq grands types d'aires protégées suivantes.**

- *Les parcs naturels régionaux (PNR)*

Le soutien apporté par l'État aux PNR prend la forme d'une subvention moyenne annuelle de fonctionnement (0,12 M€) versée au syndicat mixte gestionnaire du site. En 2021, l'enveloppe totale allouée aux 58 PNR (dont deux ultramarins) a atteint **7,22 M€ en AE et 7,24 M€ en CP**, davantage qu'en 2020.

Il est à noter qu'après la création en 2020 de deux PNR (Mont Ventoux et Baie de Somme Picardie), deux nouveaux PNR ont été créés en 2021 portant le nombre total de PNR fin 2021 à 58 : Corbières-Fenouillèdes (Occitanie) et Doubs horloger (Bourgogne-Franche-Comté).

En complément, la Fédération des parcs naturels régionaux (FPNRF), qui constitue la tête de réseau des PNR, a reçu également, en tant qu'animateur du réseau, un appui de l'État à hauteur de 0,61 M€ (AE=CP).

- *Les réserves naturelles nationales (RNN)*

Le financement par l'État des réserves naturelles nationales (RNN), au nombre de 167, a représenté en 2021 **26,49 M€ en AE et 26,55 M€ en CP**, pour une prévision de 28,10 M€ en AE et 28,20 M€ en CP. L'aide apportée représente en moyenne 0,12 M€ par RNN.

Il faut souligner que la forte dynamique de création ou d'extension de RNN initiée par le Plan biodiversité de 2018 a été renforcée par la publication de laSNAP en janvier 2021. Ainsi, 5 RNN ont été créées ou étendues en 2021. La légère sous-consommation sur cette ligne (qui a été augmentée de 5,9 M€ (AE=CP) entre 2020 et 2021 provient de la montée en puissance progressive sur l'année des actions d'éducation à l'environnement dans les RNN (financées à partir de 2021) et d'un redéploiement en gestion pour couvrir les dépenses des parcs nationaux et de l'ONF notamment.

Il est à noter qu'au titre du fonctionnement de la RNN des TAAF, plus grande réserve naturelle française avec 99 % de la surface totale des RNN, la subvention accordée à la collectivité à statut particulier a représenté 1,75 M€.

Enfin, l'association Réserves naturelles de France (RNF) qui fédère le réseau des réserves naturelles a bénéficié d'un soutien financier de 0,95 M€ (AE=CP).

- *Les conservatoires régionaux des espaces naturels (CREN)*

En LFI, la prévision pour les CREN était de 1,85 M€ en AE et 1,84 M€ en CP. Les associations chargées de la gestion des CREN, au nombre de 21, ont reçu en 2021 un soutien financier de la part de l'État de **2,38 M€ en AE et 2,37 M€ en CP**.

Ces aides sont destinées à couvrir une partie du fonctionnement de ces structures, mais également leurs programmes d'acquisition, d'équipement, de restauration et de mise en valeur des espaces naturels. Les CREN seront encouragés à diversifier leurs financements, notamment auprès des collectivités territoriales et de l'Union européenne, afin de réduire à terme les subventions de l'État.

La Fédération des conservatoires d'espaces naturels (FCEN) qui représente et anime le réseau des CREN a reçu une subvention de 1,03 M€ (AE=CP) dont 0,58 M€ afin de l'appuyer dans la création d'une fondation reconnue d'utilité publique qui lui permettra notamment de pérenniser la sécurité de foncier dont elle est actuellement propriétaire.

- *Les forêts*

La prévision de dépenses inscrite en LFI 2021 pour ce qui concerne les forêts représentait 13,64 M€ en AE et 13,62 M€ en CP pour une consommation de **14,74 M€ en AE et 13,01 M€ en CP**. Les moyens mobilisés dans le cadre de la politique forestière l'ont été sous la forme de subventions essentiellement allouées à l'Office national des forêts (ONF – 14,16 M€ en AE et 12,45 M€ en CP). Elles ont notamment été accordées dans le cadre des missions suivantes :

- Mission d'intérêt général biodiversité : 10,35 M€ en AE et 8,81 M€ en CP) ;
- Mission d'intérêt général départements d'outre-mer : 0,41 M€ (AE=CP) ;
- Mission d'intérêt général RENECOFOR (système de suivi de l'évolution et de l'adaptation des écosystèmes forestiers aux pollutions et au changement climatique) : 0,90 M€ en AE et 0,72 M€ en CP ;
- Ainsi qu'au titre de l'indemnisation de 2,50 M€ (AE=CP) versée à l'ONF dans le cadre de la création du parc national de Forêts. Il s'agit là de la troisième annuité sur les quatre prévues pour un total de 10 M€. Cette indemnisation s'inscrit dans le cadre du plan biodiversité (action 36).

La surconsommation de cette ligne s'explique par une moindre augmentation en LFI des besoins constatés de l'ONF en 2021 (700k€ de moindre augmentation d'AE sur la MIG biodiversité et augmentation de la MIG RENECOFOR non couverte en LFI).

Hors ONF, le Domaine national de Chambord a également reçu un appui dans le cadre de sa mission de gestionnaire du domaine de Rambouillet (0,36 M€ en AE=CP).

Enfin, un soutien à hauteur de 0,22 M€ (AE=CP) a également été apporté aux organismes agissant dans la gestion forestière (GIP ECOFOR, FNE, CNPF, Institut de formation forestière et communale, PROSILVA).

- **Les parcs nationaux**

Les parcs nationaux bénéficient de dotations en fonds propres en provenance du budget général. Le projet annuel de performance prévoyait une dotation de 3,90 M€ (AE/CP). Suite à des redéploiements internes au programme, la prévision n'était plus que de 3,38 M€ (AE=CP) pour une exécution de **5,64 M€ en AE et 4,85 M€ en CP**.

En 2021, les dotations en fonds propres ont essentiellement couvert des besoins en investissements immobiliers ou en travaux structurants pour les infrastructures d'accueil du public. Ainsi, le parc national de forêts a réalisé des travaux d'installation de son siège grâce à une subvention de 0,4 M€ tandis que le parc national des Pyrénées a pu rénover des sentiers dans les 6 vallées du parc, pour un montant de 0,4 M€.

La surconsommation s'explique par une reprise d'activité post-crise sanitaire qui a vu de nombreux projets se faire jour dans les parcs nationaux. Des opportunités de redéploiement sur le programme ont ainsi permis d'apporter un soutien financier de 0,76 M€ au parc amazonien de Guyane pour diverses acquisitions de matériels et dépenses de fonctionnement liées à la lutte contre l'orpaillage illégal. De même le parc national du Mercantour dont les sentiers, infrastructure essentielle d'accueil du public, ont été dévastés par la tempête Alex en 2020, s'est vu attribuer une subvention exceptionnelle de 0,4 M€ pour financer une partie des travaux de remise en état.

Enfin, les parcs nationaux se sont vus également financer de nombreux achats de matériels indispensables à l'exercice de missions au quotidien, et notamment à la sécurité des agents, comme des radios.

#### **4. Natura 2000 : 23,27 M€ AE et 24,27 M€ CP**

Les crédits mobilisés visent à mettre en œuvre la politique communautaire pour la conservation de la biodiversité et la protection des espaces naturels. En 2021, l'exécution a été de 23,27 M€ en AE et 24,27 M€ en CP, pour une prévision respectivement de 28,14 et 28,27 M€. Cet écart s'explique par le recours à la fongibilité des crédits en faveur de la sous-action « Connaissance biodiversité » essentiellement du fait de l'organisation du congrès UICN à Marseille dont les coûts ont été bien plus élevés que prévu en LFI. Par ailleurs, en complément des crédits budgétaires, les crédits de fonds de concours européens provenant du FEADER et du FEDER ont été exécutés à hauteur de 1,28 M€ en AE et 1,12 M€ en CP.

La faible consommation de des crédits dédiés à Natura 2000 s'explique notamment :

- Par la fin de programmation FEADER. Les contrats Natura 2000 ont une durée de 5 ans, comme le prévoit le code de l'environnement, et bénéficient de cofinancements européens, principalement du FEADER. Or, la programmation européenne FEADER qui devait initialement s'achever fin 2020 a été prolongée de deux ans, tandis que les conditions financières de la programmation européenne 2023-2027 n'étaient pas connues en 2021. Les outils financiers de la programmation européenne actuelle et de celle de la période 2023-2027 ne sont pas les mêmes. Dans ce contexte, les services déconcentrés ont limité les contrats à ceux dont les engagements rémunérés pouvaient être réalisés sur les dates d'exécution fixées pour la période de programmation 2014 -2023 ou à des cas exceptionnels qui devaient obligatoirement être financés sur 5 ans (ex: financement de pâturage).
- Plus généralement, les services déconcentrés ont du mal à planifier le montant de crédits nécessaires car ils ne savent pas à l'avance ce que les bénéficiaires vont vraiment déposer comme dossier (selon les régions, les bénéficiaires déposent les dossiers de demande de subvention de contrats au fil de l'eau ou suite à des appels à projet régionaux).

##### **a. Elaboration et animation des documents d'objectifs (DOCOB) et contrats Natura 2000**

La prévision de dépenses inscrite en LFI pour les DOCOB et les contrats Natura 2000 représentait 24,77 M€ en AE et 24,66 M€ en CP pour une consommation de **18,80 M€ en AE et 20,28 M€ en CP**.

- *Elaboration et animation des DOCOB*

Les dépenses en matière d'élaboration, de révision et d'animation des DOCOB ont représenté **16,24 M€ en AE et 16,56 M€ en CP** pour des prévisions de 18,77 M€ en AE et 18,99 M€ en CP. Elles ont toutes été réalisées au niveau régional.

- Une partie de la consommation de crédits du programme 113, contrepartie nationale à la contribution du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), pour la sous-action Natura 2000 est liée au versement de fonds à l'Agence des services et des paiements (ASP), en charge du paiement de ces aides aux bénéficiaires de cette politique.
- D'autres paiements ont été versés directement vers d'autres acteurs que l'ASP, portant, tout comme ceux versés à l'ASP, à la fois sur les contrats et sur l'élaboration et l'animation des DOCOB, illustrant les difficultés rencontrées localement pour mettre en place le dispositif Natura 2000 dans le cadre de sa régionalisation. En effet, en l'absence de possibilité de mobilisation locale des fonds européens et afin de répondre aux exigences communautaires sur ce dispositif, il a été choisi de financer certaines opérations à 100 % par des crédits du programme 113.

- **Contrats Natura 2000**

Les dépenses consacrées à la conclusion de contrats Natura 2000 ont été de **2,56 M€ en AE et 3,72 M€ en CP** pour des prévisions respectives de 5,99 et 5,67 M€.

Les contrats sont généralement conclus sur une durée de 5 ans. Leur gestion financière est majoritairement confiée à l'ASP. L'enjeu est de développer ces contrats Natura 2000, porteurs directs d'actions au bénéfice de la biodiversité.

#### **b. Appui à la politique Natura 2000**

En LFI, la prévision de consommation était de 2,39 M€ en AE et 2,53 M€ en CP pour une consommation définitive de **2,99 M€ en AE et 3 M€ en CP**.

Cette ligne regroupe les conventions d'appui technique, naturaliste ou méthodologique, pour l'évaluation de l'état de conservation, les inventaires ou l'évaluation des incidences Natura 2000, ainsi que des études ou inventaires ponctuels.

Au niveau national, l'appui a porté sur le soutien à l'animation du réseau des acteurs Natura 2000 (mise en place d'un système d'information commun, logistique du séminaire annuel, élaboration de guides méthodologiques, financement d'études, appui technique de l'ASP) pour 0,15 M€ en AE=CP.

L'aide apportée au Centre thématique européen sur la diversité biologique (CTE) de l'Agence européenne pour l'environnement, dont l'antenne « biodiversité », hébergée par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), est notamment chargée de la réalisation des expertises relatives à la suffisance et à la cohérence des réseaux Natura 2000 européens (0,15 M€ en AE=CP) mais également celle en faveur de la FPNRF (0,11 M€ en AE =CP) pour conforter le rôle de tête de réseau nationale des gestionnaires de sites Natura 2000 (action portée par la FPNRF en association avec RNF et la FCEN).

Le financement de l'application SIN2, qui concerne le suivi des projets Natura 2000, a quant à lui représenté une dépense de 0,05 M€ en AE et 0,14 M€ en CP.

Au niveau déconcentré, l'appui (2,53 M€ en AE et 2,45 M€ en CP) a porté sur les travaux d'analyse de la cohérence du réseau, l'évaluation de l'état de conservation du réseau et les inventaires nécessaires notamment au titre du rapportage prévu par les textes communautaires et en réponse aux demandes de la Commission.

#### **c. Politique LIFE « nature et biodiversité »**

Les dépenses qui s'inscrivent dans le cadre du dispositif LIFE ont représenté quant à elles **1,48 M€ en AE et 0,99 M€ en CP**, pour des prévisions de 0,98 M€ en AE et 1,08 M€ en CP.

- En services déconcentrés, niveau de mise en œuvre des projets LIFE, la réalisation a été de 0,89 M€ en AE et 0,66 M€ en CP.

- En administration centrale, la dépense s'est élevée à 0,59 M€ en AE et 0,33 M€ en CP. Elle a concerné des subventions accordées à des projets LIFE, tels LIFE NATURARMY, LIFE EUROKITE ou encore LIFE ARTISAN.

Des subventions ont également été versées à l'association RNF pour son action dans le cadre du projet LIFE Naturadapt, visant à adapter la gestion de réserves naturelles au changement climatique ou encore en faveur de la LPO dans le cadre du projet LIFE BIODIV'OM qui porte sur l'enrayement de la perte de la biodiversité dans certains DOM.

## **5. Connaissance et préservation de la biodiversité : 45,14 M€ AE et 52,34 M€ CP**

En LFI 2021, la prévision de dépenses en matière de connaissance et de préservation était de 40,39 M€ en AE et 40,47 M€ en CP.

### **a. Inventaires et expertises**

Les dépenses constatées dans le cadre de la réalisation des inventaires et expertises ont représenté **21,32M€ en AE et 21,03 M€ en CP**, pour des prévisions inscrites en LFI à hauteur de 18,68 M€ en AE et 18,61 M€ en CP.

L'acquisition, le partage, et la valorisation de connaissances sur la biodiversité contribuent à l'atteinte de l'un des principaux objectifs (objectif 18) fixés par la Stratégie nationale pour la biodiversité adoptée en 2011.

- *Acquisition des connaissances*

Les dépenses réalisées dans le cadre du volet relatif à l'acquisition des connaissances ont représenté **6,27 M€ en AE et 6,47 M€ en CP** pour une prévision respectivement de 6,66 M€ et 6,72M€.

- La majorité de ces dépenses a été réalisée en services déconcentrés (4,03 M€ en AE et 4,19 M€ en CP). Elles ont en partie porté sur des commandes de prestations (études, diagnostics) et d'acquisition de matériels. L'essentiel des dépenses réalisées par les services en régions ont concerné l'octroi de subventions dans le cadre missions réalisées par des associations locales ou par des opérateurs publics tels le BRGM, l'ONF ou des universités. Les syndicats mixtes, collectivités de communes et autres conservatoires d'espaces naturels ont également été sollicités sur leurs zones de compétences (PNR, RNN).
- En administration centrale, les dépenses (2,22 M€ en AE et 2,28 M€ en CP) ont davantage été orientées vers le soutien aux acteurs de premier plan dans la recherche en matière de biodiversité, tels le MNHN, l'IGN, le CNRS, l'INRAE ou encore la FRB.

Par ailleurs, le Domaine National de Chambord reçu une subvention de 0,61 M€ (AE=CP) afin d'assurer ses activités scientifiques et cynégétiques et de pourvoir à la gestion du domaine de Rambouillet.

- *Réalisation d'inventaires*

Ce champ d'action est largement investi par les 11 conservatoires botaniques nationaux (CBN). L'appui qui leur a été apporté en 2021 a représenté **7,23 M€ en AE et 7,19 M€ en CP** pour une prévision de dépenses inscrite en LFI 2021 à 6,46 M€ en AE et 6,43 M€ en CP.

La quasi-totalité des crédits dépensés dans le cadre de cette politique est le fait des DREAL/DEAL, qui versent les subventions aux CBN. Il s'agit d'organismes ayant reçu un agrément national, sur un territoire défini, pour exercer des missions de connaissance et de conservation de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels. Un nouveau barème de subventionnement a été mis en place en 2021 pour financer à coût réel les missions d'intérêt général des CBN, redéfinies par décret en 2021.

Outre le financement des CBN, les actions menées en matière de connaissance et de préservation de la biodiversité ont notamment porté sur la réalisation d'inventaires ou d'études faunistiques et floristiques qui s'inscrivent dans la démarche d'acquisition des connaissances, laquelle est fondamentale en matière de protection de la biodiversité. Ces

dispositifs sont souvent mis en œuvre par les CBN sur leur zone de gouvernance (exemple des inventaires des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique – ZNIEFF ou les cartographies des habitats).

- **Valorisation des connaissances**

En matière de valorisation des connaissances, les moyens financiers mobilisés ont été de **4,38 M€ en AE et 3,93 M€ en CP** pour une prévision de 3,28 M€ en AE et 3,74 M€ en CP.

- En administration centrale, ces moyens (2,38 M€ en AE et 2,14 M€ en CP) ont, entre autres, financé le développement d'outils informatiques de mesure de l'artificialisation des sols. Une subvention exceptionnelle de 0,50 M€ a également été attribuée au MNHN dans le cadre du chantier d'amélioration de son infrastructure informatique dont la sécurisation présente un enjeu très fort pour le MTE (hébergement de l'inventaire national du patrimoine naturel, application de dépôt des données brutes de biodiversité (Depobio)). Des associations de dimension nationale sont parties prenantes dans le cadre de ce dispositif à travers notamment la réalisation d'enquêtes, rapportage, observatoires. Le soutien financier apporté d'un montant de 0,74 M€ a notamment concerné la LPO, TELA BOTANICA, la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB), Humanité et biodiversité, la Société française pour l'étude et la protection des mammifères (SFPEM), l'association pour le développement d'outils naturalistes et informatique pour la fonge (ADONIF) ou encore l'Office pour les insectes et leur environnement (OPIE). Le MTE a également apporté dans le cadre de cette politique une contribution de 0,20 M€ (AE=CP) à deux organismes internationaux : le Système mondial d'information sur la biodiversité (GBIF) et la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).
- Dans les services déconcentrés, l'exécution s'est élevée à 1,98 M€ en AE et 1,79 M€ en CP une large partie en faveur d'associations locales notamment pour la mise en œuvre de projets sur les connaissances.

- **Mobilisation des acteurs de la biodiversité**

Les moyens mis en œuvre dans le cadre du soutien apporté aux structures ou associations nationales ou internationales pour des opérations destinées à favoriser la mobilisation des acteurs et des experts ont représenté **3,44 M€ (AE=CP)** pour une prévision de 2,28 M€ en AE et 1,70 M€ en CP.

La plus grande partie a été initiée en administration centrale (2,49 M€ en AE et 2,59 M€ en CP) en partenariat avec des établissements publics (MNHN, OFB) ou des associations à l'envergure nationale (comité français de l'UICN, LPO, FNE, Robins des bois).

## **b. Préservation des espèces**

Les dépenses relatives à la préservation des espèces ont représenté **13,92 M€ en AE et 13,58 M€ en CP** pour des prévisions inscrites en LFI à hauteur de 18,70 M€ en AE et 18,76 M€ en CP.

La politique de préservation des espèces se décline au travers des trois dispositifs suivants :

- *Plans nationaux d'actions (PNA)*

Les dépenses consacrées à la mise en œuvre des 62 plans nationaux d'actions (PNA), couvrant plus de 200 espèces, ont représenté **6,03 M€ en AE et 6,08 M€ en CP**, un niveau assez proche des prévisions inscrites en LFI de 6,62 M€ en AE et 6,67 M€ en CP.

La très grande majorité des moyens a été engagée en services déconcentrés, niveau d'exécution territoriale des PNA (4,81 M€ en AE et 4,90 M€ en CP). C'est en effet essentiellement les DREAL/DEAL qui coordonnent l'élaboration et la mise en œuvre des PNA. La loi biodiversité du 8 août 2016 a prévu la mise en place prioritaire de PNA sur les espèces endémiques les plus menacées, majoritairement de flore et en outre-mer. L'élaboration d'une quinzaine de nouveaux PNA portant sur ces espèces a débuté en 2020 et 2021. Trois de ces PNA ont été validés en 2021, 11 devraient l'être en 2022, et une dizaine supplémentaire en 2023. En parallèle, de nombreux PNA existants sont renouvelés à l'issue de leur durée de validité, ou sont étendus à cette occasion à de nouvelles espèces.

En administration centrale, le reliquat (1,22 M€ en AE et 1,18 M€ en CP) a contribué au financement de plusieurs associations qui couvrent des PNA au niveau national (LPO, OPIE, Plantes et cités, Fondation Tour du Valat, Robins

des bois, SFPEM, ...) mais également aux établissements publics tels le CNRS (PNA pollinisateurs) et l'INRAe (dans le cadre de la protection des plants contre les ondulés).

Au niveau international, le MTE intervient également dans la politique de préservation des espèces par l'intermédiaire de contributions à des organisations internationales de premier plan telles le PNUE ou le Conseil de l'Europe dans le cadre de la convention de Berne pour la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe.

- **Lutte contre les espèces exotiques envahissantes**

L'exécution a été de **0,92 M€ en AE et 0,96 M€ en CP** pour une prévision à 1,19 M€ (AE=CP). La quasi-totalité des crédits dépensés dans le cadre de cette politique est le fait des services déconcentrés (0,80 M€ en AE et 0,84 M€ en CP), dont une partie significative dans les départements ultra marins qui sont fortement touchés par cette problématique (0,27 M€ en AE et 0,35 M€ en CP).

- **Politique des grands prédateurs**

La prévision de dépenses inscrite en LFI 2021 concernant la politique des grands prédateurs représentait 10,89 M€ en AE et 10,90 M€ en CP. Le coût de la prise en charge de la politique des grands prédateurs s'élève, pour 2021, à **6,97 M€ en AE et 6,54 M€ en CP**.

Une partie du montant consacré à cette politique a porté sur l'indemnisation des éleveurs dont les troupeaux domestiques sont victimes des attaques de grands prédateurs (loups, lynx, ours). En 2021 le montant versé à l'ASP, dans le cadre de son rôle de payeur des indemnisations a représenté 4,75 M€ (AE=CP), soit une augmentation de 0,75 M€ par rapport à 2020.

Outre l'indemnisation, le MTE finance un certain nombre d'autres dépenses liées pour l'essentiel à la problématique de la prédation, via les services déconcentrés, pour un montant total d'environ 2 M€ en AE et 1,6 M€ en CP :

- pour le loup, entre autres : des études et expérimentations, des actions spécifiques en parcs nationaux, un accompagnement des élevages les plus touchés par la prédation (observatoire de l'efficacité des mesures de protection, programme de recherche), via la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes ;
- pour l'ours, entre autres : des actions d'accompagnement du pastoralisme dont le recrutement de bergers d'appui, de communication, d'éducation à l'environnement, des actions de recherche, via la DREAL Occitanie ;
- pour le lynx : l'élaboration et le début de mise en œuvre du Plan national d'action, à ce stade essentiellement par des actions d'animation et d'études, via la DREAL Bourgogne-Franche-Comté.

Enfin, au niveau central, le MTE apporte également des subventions aux associations intervenant dans le domaine du pastoralisme telles FERUS ou FADEAR.

Il convient de **mentionner le transfert de 3,20 M€ (AE=CP)** réalisé vers le ministère de l'agriculture et de l'alimentation dans le cadre de la contribution du ministère de l'écologie aux mesures de protection contre les attaques de prédateurs pilotées par le MAA.

### c. Bien-être animal

L'exécution est de **1,42 M€ en AE et 1,38 M€ en CP** pour une prévision de 3 M€ (AE=CP).

À la suite d'un cycle de concertation au printemps 2019 impliquant ONG, représentants des professionnels, des élus et des experts, une stratégie en faveur du bien-être de la faune sauvage captive (cirques, delphinariums, parcs zoologiques et élevages de visons pour leur fourrure) a été élaborée par le MTE, et a fait l'objet d'une annonce gouvernementale en septembre 2020. A ce jour, cette ligne budgétaire a essentiellement été utilisée pour l'aide au nourrissage des animaux de zoos et de refuges (rendue nécessaire par les conséquences de la crise sanitaire), l'aide à la cessation d'activité de deux élevages de vison, et l'aide aux centres de soins à la faune sauvage.

Les dépenses ont été les suivantes :

- Aides au nourrissage zoos et refuges : 0,75 M€ (AE=CP) dont 0,72 M€ pour l'établissement La Tanière
- Aides aux centres de soins : 0,38 M€ en AE et 0,34 M€ en CP

- Aide à l'arrêt de l'activité d'élevages de visons : 0,29 M€ Par ailleurs, les aides au nourrissage des animaux destinés aux cirques, reconduites en 2021 (par l'intermédiaire du programme 134 via un transfert en gestion) ont représenté 0,95 M€ en AE et 0,96 M€ en CP.

#### **d. Organisation du Congrès mondial de la nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)**

La France a été désignée pays hôte du congrès mondial de la nature de l'UICN, qui après plusieurs reports dus au contexte sanitaire (de juin 2020 à janvier 2021 puis septembre 2021), s'est déroulé en septembre 2021 à Marseille. Au total 5 700 congressistes étaient présents et 3 500 ont participé virtuellement à distance.

- 75% des présents venaient d'Europe occidentale mais de nombreux membres (dont près de 300 délégués aidés) extra-européens ont pu participer physiquement au Congrès grâce au dispositif de soutien à l'obtention de visas et à la prise en charge de la quarantaine. Ainsi, la quasi-totalité des membres du Conseil de l'UICN étaient physiquement présents, à l'exception notable du président sortant empêché par son gouvernement de quitter la Chine et de quelques conseillers.
- Plus de 300 porteurs de projets représentés par 2 200 intervenants étaient également présents sur les EGN qui ont été visités par 25 000 personnes.

Le budget initialement alloué à l'organisation de cette manifestation de dimension mondiale a été arrêté à 20 M€ (AE=CP). Un premier écart de 2,48 M€ par rapport à la prévision initiale résulte de dépenses non-budgétées initialement (1,06 M€) et de surcoûts de certaines prestations logistiques (1,42 M€). *A fortiori*, la crise sanitaire et les deux reports successifs ont engendré un surcoût de plus de 4,42 M€. L'accord entre l'Etat et l'UICN pour un sommet au format mixte mais plus réduit (suppression de l'utilisation d'un hall d'exposition) a permis de réduire les surcoûts après le second report. Le budget prévisionnel le plus récent s'élevait au total à 26,9 M€.

Le coût total définitif de 24 515 967 € (AE) et 23 462 022 € (CP), environ 0,35 M€ AE et 0,77 M€ CP devant encore être consommés début 2022, principalement pour solder les factures du congrès.

- Le programme 113 a couvert 15 M€ dont 5,3 M€ AE grâce au dégel de la réserve ;
- les contributions du MEAE et du MOM à l'organisation du sommet se sont élevées respectivement à 5,9 M€ et 1,2 M€ ;
- 2,13 M€ ont été financés grâce aux contributions des collectivités territoriales et du mécénat privé sous forme de fonds de concours.

Préalablement au dégel de la réserve de 7,6 M€ AE=CP intervenu en août, des redéploiements d'autorisations d'engagement ont été réalisés afin de couvrir les besoins du sommet. L'exécution constatée sur l'année 2021 uniquement s'élève à **8,48 M€ en AE et 16,35 M€ en CP**. Elle a concerné les dépenses incontournables préalables à la tenue du congrès (location du site, aménagement, convention d'accueil UICN, organisateur professionnel de congrès).

#### **6. Opérateurs de l'eau et de la biodiversité : 53,43 M€ (AE=CP)**

Le montant total des subventions pour charges de service public (SCSP) s'élève, hors erreurs d'imputation, à 53,43 M€ (en AE=CP) pour une prévision à 53,07 M€ déclinée par opérateur comme suit :

- **Office français de la biodiversité** : 51,20 M€ ;
- **Etablissement public du Marais Poitevin** : 0,49 M€ ;
- **Muséum national d'Histoire naturelle**: 1,74 M€

Les détails de ces SCSP figurent dans la partie « Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'Etat » ci-après.

**Paysages, eau et biodiversité**

Programme n° 113 | Justification au premier euro

**Récapitulatif des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État****RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS**

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>ASP - Agence de services et de paiement (P149)</b>	<b>16 624 776</b>	<b>15 924 343</b>	<b>20 000 000</b>	<b>20 000 000</b>	<b>14 298 749</b>	<b>15 670 170</b>
Subventions pour charges de service public	250 000	344 000			380 000	304 359
Transferts	16 374 776	15 580 343	20 000 000	20 000 000	13 918 749	15 365 811
<b>CNPF - Centre national de la propriété forestière (P149)</b>	<b>228 906</b>	<b>172 399</b>	<b>150 000</b>	<b>75 000</b>	<b>85 553</b>	<b>90 438</b>
Transferts	228 906	172 399	150 000	75 000	85 553	90 438
<b>ANSéS - Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (P206)</b>	<b>-1 496</b>	<b>190 081</b>		<b>100 000</b>		<b>98 612</b>
Transferts	-1 496	190 081		100 000		98 612
<b>ONF - Office national des forêts (P149)</b>	<b>7 486 507</b>	<b>7 324 696</b>	<b>12 500 000</b>	<b>13 200 000</b>	<b>16 016 594</b>	<b>14 149 476</b>
Transferts	7 486 507	7 324 696	12 500 000	13 200 000	16 016 594	14 149 476
<b>Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P361)</b>	<b>100 360</b>	<b>88 660</b>			<b>163 660</b>	<b>93 660</b>
Transferts	100 360	88 660			163 660	93 660
<b>SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine (P212)</b>	<b>737 811</b>	<b>731 754</b>	<b>900 000</b>	<b>950 000</b>	<b>830 713</b>	<b>788 665</b>
Transferts	737 811	731 754	900 000	950 000	830 713	788 665
<b>Météo-France (P159)</b>	<b>197 800</b>	<b>98 900</b>			<b>138 500</b>	<b>208 586</b>
Transferts	197 800	98 900			138 500	208 586
<b>CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (P113)</b>	<b>444 186</b>	<b>788 438</b>		<b>272 000</b>	<b>453 568</b>	<b>519 216</b>
Transferts	444 186	788 438		272 000	453 568	519 216
<b>Etablissement public du Marais poitevin (P113)</b>	<b>486 901</b>	<b>486 901</b>	<b>501 000</b>	<b>501 000</b>	<b>486 001</b>	<b>486 001</b>
Subventions pour charges de service public	486 901	486 901	501 000	501 000	486 001	486 001
<b>OFB - Office français de la biodiversité (P113)</b>	<b>43 997 163</b>	<b>44 045 223</b>	<b>51 200 000</b>	<b>51 340 000</b>	<b>54 290 032</b>	<b>53 909 170</b>
Subventions pour charges de service public	41 200 000	41 200 000	51 200 000	51 200 000	51 200 000	51 205 000
Transferts	2 797 163	2 845 223		140 000	3 090 032	2 704 170
<b>IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)</b>	<b>1 016 134</b>	<b>784 334</b>	<b>700 000</b>	<b>750 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 235 780</b>
Transferts	1 016 134	784 334	700 000	750 000	1 000 000	1 235 780
<b>ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (P181)</b>					<b>56 316</b>	
Transferts					56 316	
<b>INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques (P181)</b>	<b>124 800</b>	<b>114 360</b>	<b>124 000</b>	<b>130 000</b>	<b>60 000</b>	<b>55 500</b>
Transferts	124 800	114 360	124 000	130 000	60 000	55 500
<b>Parcs nationaux (P113)</b>	<b>4 387 387</b>	<b>4 318 009</b>	<b>5 193 618</b>	<b>5 189 527</b>	<b>7 379 670</b>	<b>6 267 768</b>
Subventions pour charges de service public	22 999	9 000				14 000
Dotations en fonds propres	1 436 632	1 416 097	4 493 618	4 489 527	3 674 687	3 310 027
Transferts	2 927 756	2 892 912	700 000	700 000	3 704 983	2 943 741
<b>CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)</b>	<b>525 223</b>	<b>411 722</b>	<b>700 000</b>	<b>750 000</b>	<b>595 000</b>	<b>556 340</b>
Transferts	525 223	411 722	700 000	750 000	595 000	556 340
<b>Universités et assimilés (P150)</b>	<b>2 835 029</b>	<b>2 067 248</b>	<b>2 200 000</b>	<b>1 800 000</b>	<b>1 565 518</b>	<b>1 395 187</b>
Transferts	2 835 029	2 067 248	2 200 000	1 800 000	1 565 518	1 395 187
<b>Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)</b>	<b>58 000</b>	<b>58 000</b>			<b>63 000</b>	<b>63 000</b>

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts	58 000	58 000			63 000	63 000
<b>Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)</b>	<b>2 727 830</b>	<b>2 706 640</b>	<b>1 370 000</b>	<b>1 370 000</b>	<b>3 668 590</b>	<b>3 682 745</b>
Subventions pour charges de service public	1 370 000	1 370 000	1 370 000	1 370 000	1 740 000	1 740 000
Dotations en fonds propres					500 000	500 000
Transferts	1 357 830	1 336 640			1 428 590	1 442 745
<b>Communautés d'universités et d'établissements (P150)</b>					<b>15 000</b>	
Transferts					15 000	
<b>BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)</b>	<b>1 403 654</b>	<b>1 391 417</b>	<b>1 300 000</b>	<b>1 700 000</b>	<b>1 803 322</b>	<b>1 656 314</b>
Transferts	1 403 654	1 391 417	1 300 000	1 700 000	1 803 322	1 656 314
<b>CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)</b>					<b>90 000</b>	<b>45 000</b>
Transferts					90 000	45 000
<b>CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)</b>	<b>343 498</b>	<b>422 492</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>196 693</b>	<b>374 515</b>
Transferts	343 498	422 492	1 000 000	1 000 000	196 693	374 515
<b>IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (P172)</b>	<b>2 419 866</b>	<b>2 168 970</b>	<b>2 600 000</b>	<b>3 700 000</b>	<b>2 608 272</b>	<b>2 206 576</b>
Transferts	2 419 866	2 168 970	2 600 000	3 700 000	2 608 272	2 206 576
<b>INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)</b>	<b>366 994</b>	<b>330 121</b>	<b>500 000</b>	<b>650 000</b>	<b>508 005</b>	<b>276 968</b>
Transferts	366 994	330 121	500 000	650 000	508 005	276 968
<b>Groupe Mines Télécom (P192)</b>	<b>50 605</b>					<b>25 000</b>
Transferts	50 605					25 000
<b>Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)</b>	<b>201 057</b>	<b>200 000</b>			<b>303 978</b>	<b>289 912</b>
Transferts	201 057	200 000			303 978	289 912
<b>IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)</b>						<b>8 893</b>
Transferts						8 893
<b>Total</b>	<b>86 762 992</b>	<b>84 824 707</b>	<b>100 938 618</b>	<b>103 477 527</b>	<b>106 676 735</b>	<b>104 153 491</b>
Total des subventions pour charges de service public	43 329 900	43 409 901	53 071 000	53 071 000	53 806 001	53 749 360
Total des dotations en fonds propres	1 436 632	1 416 097	4 493 618	4 489 527	4 174 687	3 810 027
Total des transferts	41 996 460	39 998 709	43 374 000	45 917 000	48 696 047	46 594 104

Les crédits alloués aux opérateurs depuis le budget général par le programme 113 en 2021 s'élèvent globalement (hors prestations, marchés ou conventions de quasi-régie) à 106,68 M€ en AE et à 104,15 M€ en CP, contre 86,77 M€ en AE et 84,89 M€ en CP en 2020, soit une hausse de 23%. Ce montant représente environ 47% des AE et 43% des CP du programme 113 en 2021, contre 44% des AE et 45% des CP en 2020. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse de la SCSP à l'OFB, la hausse de la contribution du P113 à l'ONF au titre des missions d'intérêt général ainsi qu'un soutien accru aux parcs nationaux.

**1. Le montant total des subventions pour charges de service public (SCSP) versées en 2021 aux opérateurs de l'eau et de la biodiversité par le programme 113 s'élève, hors erreurs d'imputation, à 53,426 M€ (en AE=CP) pour une prévision à 53,071 M€.**

- La SCSP allouée à l'OFB s'est élevée à 51,2 M€, contre 41,2 M€ en 2020, soit une hausse de 10 M€ afin de contribuer au rééquilibrage des comptes de l'établissement. La SCSP de l'EPMP, 0,486 M€ en 2021, demeure constante par rapport à 2020 (0,487 M€) ;
- La SCSP versée au MNHN à hauteur de 1,74 M€, contre 1,37 M€ en 2020, et destinée à financer des missions d'intérêt général d'expertise sur la biodiversité inscrites dans le contrat pluriannuel passé entre le MNHN et l'Etat sur 2019-2023, a été abondée en cours de gestion afin notamment de renforcer l'appui de l'établissement à la mise en œuvre de la stratégie nationale des aires protégées (SNAP) ainsi que renforcer les actions en faveur de la préservation et de la restauration des écosystèmes marins.

Les montants indiqués en tant que SCSP à hauteur de 0,38 M€ en AE et 0,32 M€ en CP, pour l'Agence de services et de paiement (ASP) ou les parcs nationaux notamment, sont des erreurs d'imputation des services déconcentrés et auraient dû être comptabilisés en tant que dépenses de transferts. L'ensemble des erreurs d'imputations des SCSP, y compris à des entités non opérateurs, s'élève à 0,40 M€ en AE et à 0,35 M € en CP.

Il est à noter que les crédits versés aux opérateurs depuis le budget général, notamment par le programme 113 « Paysages, eau et biodiversité », ne représentent qu'une partie limitée du financement global des opérateurs sous tutelle principale du programme 113. En effet les ressources affectées constituent l'essentiel du financement global de ces opérateurs que ce soit (les chiffres sont présentés en encaissements budgétaires) :

- directement pour sept opérateurs, les six agences de l'eau (2 197,6 M€ de redevances sous plafond) et le CELRL (38,5 M€ de droit annuel à la francisation et à la navigation sous plafond). Depuis 2021, la part de redevances pour pollutions diffuses prélevée et reversée à l'OFB au titre du financement annuel du volet national du programme Ecophyto plafonné à 41 M€ est intégré au plafond global de recettes des agences de l'eau ;
- indirectement avec la contribution des agences de l'eau à l'OFB à hauteur de 372,89 M€ en 2021, ainsi que la contribution de l'OFB aux parcs nationaux à hauteur de 67,5 M€ en 2021. La contribution globalisée des agences de l'eau à l'OFB a augmenté de 41 M€ par rapport à 2020 afin de prendre en compte l'intégration sous plafond du financement du programme Ecophyto mentionné ci-dessus. La contribution de l'OFB aux parcs nationaux a augmenté quant à elle de 1 M€ par rapport à 2020 afin de financer la croissance des moyens en effectifs du parc national de Forêts, créé en 2019, avec une dotation de fonctionnement passant à 2,5 M€ en 2021.

**2. Les dépenses de transferts** en 2021 du programme 113 en faveur de ses opérateurs sous tutelle principale (qui font l'objet d'une présentation détaillée dans la partie « opérateurs » du RAP) s'élèvent à 7,25 M€ en AE et à 6,19 M€ en CP (parcs nationaux pour 3,7 M€ en AE et 2,96 M€ en CP, OFB pour 3,1 M€ en AE et 2,7 M€ en CP et CELRL pour 0,45 M€ en AE et 0,52 M€ en CP), contre 6,17 M€ en AE et 6,53 M€ en CP en 2020. Par ailleurs, le programme a alloué en 2021 41,45 M€ en AE et 40,43 M€ en CP en crédits de transferts à un ensemble d'établissements publics sous cotutelle ou n'étant pas sous la tutelle du programme pour la conduite de ses politiques, contre 35,83 M€ en AE et 33,47 M€ en CP en 2020.

Ces financements ont été notamment destinés à l'Office national des forêts (ONF) pour cofinancer ses missions d'intérêt général Biodiversité, Outre-mer et RENECOFOR ainsi que la compensation à hauteur de 2,5 M€ (jusqu'en 2022) dans le cadre de la création de la réserve intégrale au cœur du 11ème parc national, ainsi qu'à l'ASP pour le financement des contrats Natura 2000 et l'indemnisation des éleveurs victimes de grands prédateurs (loup, ours, lynx, etc.), à l'IFREMER dans le cadre d'un programme d'actions 2019-2023 d'appui scientifique et technique pour la mise en œuvre de la DCSMM, ou encore au BRGM au titre notamment de l'appui au déploiement de DUPLOS, à l'appui au pilotage et à la coordination de la DCSMM, à la participation à l'inventaire national du patrimoine géologique et au programme CARHAB.

**3. Les crédits de dotations en fonds propres** ont été alloués en 2021 à hauteur de 5,12 M€ en AE et de 3,8 M€ en CP, dont 0,5 M€ (AE=CP) au MNHN et 3,675 M€ en AE et 3,31 M€ en CP aux parcs nationaux contre 1,44 M€ en AE et 1,42 M€ en CP en 2020.

- La dotation allouée au MNHN avait pour objet de participer au financement de l'amélioration de son infrastructure informatique métier, notamment pour l'hébergement des données patrimoniales de l'inventaire nationale du patrimoine naturel (INPN) ou du site DEPOBIO, indispensables à la conduite des politiques publiques du programme 113.
- Concernant les parcs nationaux, les dotations en fonds propres ont couvert en 2021 essentiellement des besoins en investissement immobilier pour accueillir le public et les agents des parcs nationaux :
  - travaux sur l'immobilier (maisons de parc destinées à accueillir du public et refuges, aménagement de sites et de pistes, aménagements des sièges de deux parcs, bâtiments patrimoniaux (2,1 M€ en AE et 2,01 M€ en CP) : finalisation des travaux de réhabilitation et de rénovation muséographique de la maison de parc de Tinée-Vésubie, finalisation des travaux de la maison du parc Maripasoula ainsi que celle de la maison du parc de Camopi, poursuite des travaux de la villa Michel Simon, poursuite des travaux du Fort du Moulin ;

- diverses opérations de travaux et d'achat de matériel (1,1 M€ en AE et 1 M€ en CP) ;
- renouvellement des moyens de déplacements des agents (0,71 M€ en AE et 0,45 M€ en CP) : renouvellement de la flotte automobile, achat d'un véhicule utilitaire, achat d'un VTT à assistance électrique ;
- renouvellement d'équipement liés à la sécurité des personnels (réseau radio) et renouvellement et modernisation du matériel d'optique, renforcement de la lutte contre l'orpaillage illégal en Guyane, et divers travaux (0,25 M€ en AE et en CP).

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

### EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
Agences de l'eau	0 0 0	1 522 1 497 1 479	9 13 9	0 0 0	9 13 9	0 0 0
CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	0 0 0	140 140 140	15 19 13	1 2 0	2 4 0	25 25 24
Etablissement public du Marais poitevin	0 0 0	8 8 8	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
OFB - Office français de la biodiversité	0 0 0	2 612 2 638 2 633	129 160 185	59 60 51	11 20 13	24 23 22
Parcs nationaux	0 0 0	802 823 821	61 47 62	2 1 2	3 7 5	3 4 3
<b>Total</b>	<b>0 0 0</b>	<b>5 084 5 106 5 081</b>	<b>214 239 269</b>	<b>62 63 53</b>	<b>25 44 27</b>	<b>52 52 49</b>

\* Les emplois sous plafond 2021 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

**Au PLF (PAP) 2021, le plafond en ETPT** des opérateurs s'élevait à 5 086 ETPT, avec notamment une stabilité du plafond d'emplois des parcs nationaux et une baisse du plafond pour les agences de l'eau et l'OFB. La 2<sup>ème</sup> LFR 2021 du 1<sup>er</sup> décembre 2021 a augmenté ce plafond d'emplois à 5 106 ETPT, soit +20 ETPT en faveur des parcs nationaux. Les plafonds notifiés par la tutelle diffèrent de ceux indiqués en loi de finances pour l'OFB (2635 ETPT notifiés) et les agences de l'eau (1500 ETPT notifiés) à la suite de deux ajustements en gestion non pérennes du responsable de programme, tout en respectant le plafonnement global du programme :

- Un arbitrage en gestion en faveur des agences de l'eau a conduit au transfert temporaire, dans le cadre des chantiers de mutualisation inter-agences, d'un ETPT du plafond de l'ex-AFB (aujourd'hui OFB) vers celui des agences entre 2019 et 2024, ce qui modifie en conséquence le plafond des agences à hauteur de +1 ETPT et réduit celui de l'OFB d'un montant équivalent ;
- La compensation des mises à disposition par les agences de l'eau auprès de l'OFB qui augmente leur plafond de +2 ETPT et réduit celui de l'OFB d'autant

En exécution 2021, les opérateurs du programme 113 ont consommé 5 081 ETPT, soit 99,5% du plafond d'emplois, contre 5 084 ETPT en 2020, soit une diminution de 3 ETPT. La sous-exécution de 26 ETPT par rapport au plafond fixé en loi de finances s'explique essentiellement par :

- une sous-exécution du plafond d'emplois des agences de l'eau (1 479 ETPT consommés pour un plafond d'emplois notifié en gestion de 1 500 ETPT soit un écart de 21 ETPT), du fait de difficultés liés à l'impact de la

dé-précarisation des agents sous contrat, d'un turn-over important sur certains bassins d'emplois ainsi que des difficultés de recrutement au sein de la nouvelle Direction des services informatique (DSI) unique des agences de l'eau ;

- dans une moindre mesure pour les parcs nationaux, une démission en fin d'année ainsi que des passages à des temps partiels thérapeutiques dans un parc expliquent la sous-exécution de 3 ETPT.

**Concernant les emplois hors plafond** ceux-ci s'élèvent en 2021 à 269 ETPT contre 262 ETPT en 2020 (soit 216 ETPT contre 214 ETPT en 2020 en raisonnant hors volontaires de services civiques), soit globalement une légère hausse de 7 ETPT par rapport à 2020, et une stabilité hors volontaires de services civiques. Cette stabilité apparente masque une poursuite des dynamiques déjà entamées depuis quelques années.

- On constate d'une part la **poursuite d'une hausse des emplois hors plafond sur conventions fléchées** (136 ETPT en 2021 contre 127 ETPT en 2020), soit une hausse de 9 ETPT (+7 %) notamment pour l'OFB (+25 ETPT et +42%), le CELRL demeurant stable et les parcs nationaux diminuant de 16 ETPT (-28%).
- On observe à l'inverse la **poursuite de la diminution des contrats aidés**, à 53 ETPT (-10 ETPT par rapport à 2020 soit -16%), notamment pour l'OFB (-8 ETPT) et le CELRL qui n'en dispose plus en 2021 (-1 ETPT).
- Le nombre d'apprentis, 27 ETPT en 2021, augmente légèrement, toutefois de manière moins marquée, essentiellement pour les parcs nationaux et l'OFB (+4 ETPT), mais diminue de 1 ETPT au CELRL.
- Il est à souligner également que les **volontaires de services civiques (VSC)** ont représenté en 2021 53 ETPT au sein des opérateurs, contre 47 ETPT en 2020, soit une hausse de 6 ETPT, démontrant la **dynamique** de ce mode de recrutement. Les **engagés de service civique** (non comptabilisés en hors plafond) s'élèvent à 28 ETPT en 2021, contre 32 ETPT en 2020.

Concernant les **misés à disposition**, essentiellement à l'OFB et au CELRL, celles-ci se sont élevées à 49 ETPT en 2021 contre 52 ETPT en 2020, soit une légère baisse de 2 ETPT à l'OFB et 1 ETPT au CELRL.

## ■ SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
<b>Emplois sous plafond 2021 *</b>	<b>5 106</b>	<b>5 081</b>

\* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2021 en ETP	-59	-23

Il était prévu en LFI 2021 un schéma d'emplois des opérateurs du programme 113 à hauteur de -59 ETP. **Après arbitrage en gestion, le schéma d'emplois prévisionnel notifié des opérateurs du programme 113 s'établit in fine à -19 ETP.** En effet, lors du *One planet summit* de janvier 2021, le Président de la République a annoncé un renforcement des moyens humains des aires protégées gérées par les opérateurs de l'Etat, en lien avec la nouvelle stratégie nationale pour les aires protégées 2030 (SNAP). Il en a résulté en gestion 2021 un arbitrage ministériel conduisant à :

- l'annulation du schéma d'emplois 2021 de l'OFB (prévu initialement à -20 ETP), tout en maintenant une diminution de son plafond à de -20 ETPT ;
- la fixation du schéma d'emploi 2021 des parcs nationaux à + 20 ETP.

**Le schéma d'emplois global des opérateurs a bien été mis en œuvre, voire même légèrement sursuréalisé à hauteur de -22,5 ETP**, du fait :

- D'une légère sous-exécution de 2 ETP du schéma d'emploi positif des parcs nationaux (+18 ETP contre +20 ETP prévus). a publication prolongée de certains postes, des démissions imprévues en cours d'année, ou encore l'arrivée décalée d'agents en mobilité au fil de l'eau expliquent cette sous-exécution ;

- D'une sous-exécution du schéma d'emploi nul de l'EPMP (-1,2 ETP), dont les mouvements de personnel ont été importants dans le courant de l'année 2021, avec une période de vacance incompressible notamment en fin d'année ;
- D'une légère sous-exécution du schéma d'emploi nul de l'OFB (-0,15 ETP)
- D'une légère sur-exécution du schéma d'emploi négatif des agences de l'eau (-0,2 ETP).

La consommation s'établit ainsi à 4 957 ETP fin 2021 contre 4 980 ETP fin 2020.

#### FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
Agences de l'eau	2 136 083 217	2 164 129 973	2 320 169 312
CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	38 000 883	38 037 500	38 111 783
Etablissement public du Marais poitevin	0	0	0
OFB - Office français de la biodiversité	0	0	0
Parcs nationaux	630 374	785 000	789 046
<b>Total</b>	<b>2 174 714 474</b>	<b>2 202 952 473</b>	<b>2 359 070 141</b>

## Opérateurs

### OPÉRATEUR

#### Agences de l'eau

#### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Les **11<sup>ème</sup> programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau 2019-2024**, adoptés à l'automne 2018 par les conseils d'administration (CA) après avis conformes des comités de bassin (CB), ont connu leur troisième année de mise en œuvre. Ces programmes ont été établis conformément au plafond de recettes de redevances fixé à 2,105 milliards d'euros par an dans la loi de finances pour 2018.

En 2021, ces programmes d'intervention ont été révisés, conformément à la lettre de cadrage du 9 août 2021, et adoptés à leur tour fin 2021 par les CA après avis conforme des CB.

Pour mémoire, les 11<sup>es</sup> programmes des agences de l'eau répondent aux priorités suivantes :

- **l'adaptation au changement climatique ;**
- **la lutte contre l'érosion de la biodiversité ;**
- **la prévention des impacts de l'environnement sur la santé ;**
- **la solidarité territoriale ;**
- **la recherche d'efficacité, sélectivité, simplicité et lisibilité.**

Ils intègrent par ailleurs les mesures annoncées lors de la conclusion de la première séquence des **Assises de l'eau**. Ainsi, les 11<sup>es</sup> programmes d'intervention des agences de l'eau répondent à deux priorités du gouvernement :

- un recentrage des interventions sur les actions de connaissance, de planification, de gouvernance et de solidarité territoriale vis-à-vis principalement des territoires ruraux, dans le cadre du « petit cycle de l'eau » (usages domestiques) ;
- la poursuite et le renforcement des interventions en faveur de la préservation des milieux aquatiques, de la biodiversité et des milieux marins, autrement dit le « grand cycle de l'eau ». Celles-ci poursuivent l'objectif de reconquête du bon état des eaux, fondement des textes communautaires relatifs à la politique de l'eau. Sont donc prioritaires les projets contribuant à l'adaptation au changement climatique, à la lutte contre l'érosion de la biodiversité, à la prévention des impacts de l'environnement sur la santé.

La loi de finances pour 2021 a intégré sous plafond la part de redevances pour pollutions diffuses perçue par les agences, ressource dédiée au financement annuel du volet national du programme Ecophyto, plafonné à 41 M€ par an (soit un plafond global de redevances de 2 197,62 M€ par an), et a augmenté parallèlement la contribution annuelle des agences de l'eau à l'OFB de 41M€.

La loi « biodiversité » de 2016 a consacré un renforcement des liens entre différents opérateurs de l'eau et de la biodiversité et l'élargissement des missions des agences de l'eau. Aussi, les agences de l'eau contribuent désormais financièrement à l'action des opérateurs de la biodiversité, notamment de l'OFB, avec lequel les complémentarités sont recherchées. Un protocole en la matière a été signé entre ces établissements en avril 2021.

Les contrats d'objectifs et de performance (COP) pour 2019-2024, adoptés par les CA des agences fin 2019, ont été signés par la ministre de la transition écologique et solidaire le 3 mars 2020. Ils comprennent des indicateurs communs à l'ensemble des agences avec des cibles variables selon les enjeux de chaque bassin. Des objectifs de performance sont fixés dans chacun des principaux domaines d'intervention des agences (restaurer les milieux aquatiques, économiser la ressource en eau, etc.) et en matière de fonctions transverses.

La mise en œuvre des actions prioritaires des agences de l'eau définies s'est poursuivies en 2021 pour répondre aux principaux enjeux traités par la directive-cadre sur l'eau (DCE), le second Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), le Plan biodiversité de 2018, les conclusions des Assises de l'eau, et aux autres obligations réglementaires. Toutefois, comme 2020, l'année 2021 a subi l'impact de la crise sanitaire, notamment en termes d'organisation jusqu'en septembre (fin des modalités de télétravail dérogatoires, déclinées dans chaque agence en application des protocoles sanitaires), et également en terme d'activité par la mise en œuvre du plan France relance.

Ainsi, le bilan de l'année 2021 traduit non seulement les résultats atteints dans le cadre des COP, mais aussi les mesures spécifiques mises en œuvre pour répondre à la crise sanitaire :

- la forte mobilisation des agences pour inciter et accompagner les maîtres d'ouvrage à engager les investissements nécessaires à l'atteinte du bon état des masses d'eau, traduite par une consommation proche de 100% des AE des derniers budgets votés pour toutes les agences (entre 97 % et 99%) et permettant même dans plusieurs bassins de rattraper les retards d'engagements constatés en 2019 ;
- l'accompagnement des projets sur le terrain avec l'engagement de la totalité des crédits du plan « France Relance » en faveur de l'eau et de la biodiversité, alloués aux agences, soit près de 250 M€ consacrés à la sécurisation des infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales en métropole ainsi qu'à la gestion des boues, et 8 M€ pour la préservation de la biodiversité sur les territoires et le renforcement de la résilience des écosystèmes ;
- la révision à mi-parcours des 11èmes programmes dans chaque bassin, grâce à l'importante mobilisation des équipes des agences, de leurs CA et commissions ad hoc tout au long de l'année permettant de réaffirmer les grandes priorités des programmes adoptés fin 2018, tout en apportant les inflexions nécessaires compte tenu des retours d'expérience des trois premières années de mise en œuvre, marquées notamment par la crise sanitaire ;
- la préparation de l'avenir avec l'élaboration des nouveaux SDAGE 2022-2027 et programmes de mesures dont les projets, adoptés par tous les comités de bassin entre fin 2020, ont été soumis à la consultation du public et des institutionnels au cours du premier semestre 2021 ;
- l'implication des agences de l'eau dans les groupes de travail nationaux sur le Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique, lancé par le MAA et le MTE le 28 mai 2021, contribuant ainsi au rééquilibrage des débats, et à mieux faire valoir les acquis de la politique de l'eau mis en œuvre dans les bassins ;
- la finalisation du protocole établi entre l'OFB et les six agences de l'eau pour renforcer la coordination des dispositifs d'action pour plus d'efficacité en faveur de la biodiversité et de la gestion de l'eau, signé le 7 avril 2021 par les directeurs généraux des six agences de l'eau et de l'OFB ainsi que le Directeur de l'eau et de la biodiversité ;
- l'installation des comités de bassin début 2021 dont le fort renouvellement des membres, a nécessité un accompagnement des nouveaux membres conduisant à l'organisation de sessions de formation ;
- la poursuite du plan de mutualisation inter-agences ambitieux, constitué de 14 thématiques et 36 chantiers, adopté en 2018 pour les années 2019-2022. A noter l'avancée des trois projets les plus structurants en termes d'organisation notamment avec la mise en place de la direction des systèmes d'information et des usages numériques (DSIUN) effective depuis le 1er septembre 2020, marquée par sa première année pleine d'activité en 2021, le renforcement du centre de services partagés (CSP) et gestion administrative RH mutualisé avec l'élargissement de ses compétences à une part plus importante des actions paie, et la création du groupement comptable au 1er janvier 2021 entre les agences Seine-Normandie et Artois-Picardie ;
- la continuité du travail mené en inter-agences, sur de nombreux sujets dans les domaines financier (réflexion sur le futur outil commun de gestion financière suite au retour d'expérience relatif à Qualiacc), des ressources humaines (réflexions sur l'adaptation du quasi-statut des agents contractuels des agences), des thématiques « métier » (procédures et marchés pour la surveillance, harmonisation des procédures d'intervention et réflexion en vue d'un logiciel commun pour les aides, etc.), de la communication (stratégie de communication institutionnelle adoptée en janvier 2021), et dans l'important chantier de réflexion et concertation sur la refonte des redevances pour pollution et collecte domestique ;
- la mise en œuvre du suivi du plafond annuel de redevances et du reversement du dépassement au budget général de l'Etat (écrêtement de 22,37 M€ en 2021 après 6,90M€ en 2020 et 45,15 M€ en 2019);
- la contribution à une meilleure atteinte des objectifs des SDAGE par des interventions importantes en faveur de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques favorisant la continuité écologique et l'augmentation générale de la biodiversité dans les zones humides, et des actions renforcées en matière de lutte contre les pollutions diffuses, notamment d'origine agricole ;
- la contribution à l'atteinte des objectifs de bon état des eaux fixés par la DCE, avec notamment la diminution des rejets polluants par temps de pluie.

### Chantiers de mutualisations

La rationalisation des **achats** des agences se poursuit, notamment dans le cadre des chantiers de mutualisations inter agences évoqués précédemment et le recours à des marchés mutualisés inter agences (pour la surveillance des milieux aquatiques par exemple), et avec la mise en œuvre d'un plan de communication national pour l'ensemble des agences de l'eau, dont la stratégie de communication institutionnelle a été adoptée en janvier 2021 et a permis de décliner de nombreuses actions (fiches repères, podcasts, campagne en immersion, etc.).

L'année 2021 a vu se poursuivre la mise en œuvre du plan de renforcement d'envergure des mutualisations inter-agences adopté mi 2018 pour les années 2019-2022. Dans ce cadre, la **DSIUN** inter-agences, effective depuis le 1er septembre 2020, a connu sa première année de pleine activité. On compte déjà des premières réalisations concrètes, comme le système de support informatique OCEAN, des avancées majeures s'agissant de l'application CERF en matière de ressources humaines et les deux études préparatoires aux futurs SI financier et relatifs aux aides.

La mise en place d'un centre de services partagés (CSP) mutualisé relatif à la **paie et gestion administrative RH** s'est également poursuivie en 2021. L'élargissement des compétences concernant l'extension des activités du CSP à de plus nombreuses actions paie est maintenant effectif, sauf pour l'Agence Seine Normandie qui sera intégrée dans le dispositif en 2022.

Enfin, la première brique du **groupement comptable**, qui a vocation à se constituer progressivement, est également effective depuis le 1er janvier 2021 : elle couvre les agences de l'eau Seine-Normandie et Artois-Picardie.

Parmi les autres chantiers mutualisés, de nombreux projets se sont concrétisés, comme le déploiement d'un outil RH commun de gestion des compétences, des entretiens, des recrutements et de la formation (CERF), la définition des besoins en termes d'outils de surveillance, de gestion des données (référentiels communs), la réflexion sur la mutualisation des expertises, etc. De plus, le travail inter-agences a particulièrement avancé dans le domaine financier par la réflexion menée sur le futur outil commun de gestion financière suite au retour d'expérience relatif à Qualiacc,

Par ailleurs, des économies de dépenses de fonctionnement ont pu avoir lieu du fait du changement des pratiques de travail suite à la crise sanitaire et notamment l'utilisation de la visio-conférence et du recours au télétravail, avec notamment une diminution des frais de déplacement et de mission, de l'entretien des véhicules, des frais postaux ou encore de consommation d'énergie. Le parc de véhicules est également en renouvellement, avec notamment cinq véhicules de type électrique.

### FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P362 – Écologie</b>					<b>258 317</b>	<b>64 645</b>
Dotations en fonds propres					1 980	327
Transferts					256 338	64 318
<b>Total</b>					<b>258 317</b>	<b>64 645</b>

Les six agences de l'eau ont bénéficié en 2021 des crédits du plan de relance, alloués par le Ministère de la transition écologique :

- Concernant le volet biodiversité pour la restauration écologique (à hauteur de 7,9 M€ en AE et de 1,8 M€ en CP) et la modernisation des réseaux d'eau et d'assainissement en métropole (248,4 M€ en AE et de 62,5 M€ en CP) ;

- Concernant le volet rénovation énergétique des bâtiments publics pour deux agences (AdourGaronne pour les travaux relatifs à la rénovation d'un bâtiment de son siège ainsi que le raccordement au réseau de chaleur Toulouse Métropole, et Rhin-Meuse pour l'installation d'une ombrière sur le bâtiment de son siège) à hauteur de 1,98 M€ en AE et de 0,327 M€ en CP.

## COMPTE FINANCIER 2021

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	113 235 5 158	107 595 6 440	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public</i> <i>– crédits d'intervention( transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	363 528	561 405	Fiscalité affectée	2 164 130	2 320 169
Intervention (le cas échéant)	1 942 210	1 666 564	Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	19 065	67 855	Revenus d'activité et autres produits	54 566	85 217
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	19 050	67 795	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	4 150	2 692
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	15	59	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	30	158
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		13
<b>Total des charges</b>	<b>2 418 974</b>	<b>2 335 564</b>	<b>Total des produits</b>	<b>2 218 696</b>	<b>2 405 386</b>
Résultat : bénéfice		69 823	Résultat : perte	200 278	
Total : équilibre du CR	2 418 974	2 405 386	Total : équilibre du CR	2 418 974	2 405 386

\* Voté

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement	185 393		Capacité d'autofinancement		134 815
Investissements	191 771	146 886	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	230 509	239 794
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>377 164</b>	<b>146 886</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>230 509</b>	<b>374 609</b>
Augmentation du fonds de roulement		227 723	Diminution du fonds de roulement	146 655	

\* Voté

Le montant total des dépenses prévisionnelles des 6 agences de l'eau ajustées (y compris les dotations aux amortissements de 19,8 M€ et les investissements, dont les avances) était de **2,619 Mds€**. Ces dépenses totales ont été **exécutées à hauteur de 2,482 Mds€** (dont 67,8 M€ de dotations aux amortissements), **soit 94,8%** des budgets rectifiés.

Les **recettes totales** (dont les reprises sur amortissements de 2,7 M€, contre 4,2 M€ prévus) sont, quant à elles, **supérieures aux prévisions rectifiées, soit de 2,645 Mds€** (contre 2,548 Mds€ prévus). Cet écart s'explique principalement par des redevances perçues (2,320 Mds€) supérieures aux prévisions (2,236 Mds€) et des remboursements d'avances de 238,8 M€ contre 230,5 M€ prévus.

Le **résultat global de l'exercice 2021 (+69,8 M€) est excédentaire pour la onzième année consécutive** alors que la prévision de déficit total des six agences ajustée en cours d'année 2021 était de -129 M€. Aussi, les résultats respectifs de chacune des agences de l'eau s'établissent comme suit :

- Adour-Garonne : +29,7 M€ (+7,9 M€ prévus) ;
- Artois-Picardie : -25,6 M€ (-47 M€ prévus) ;
- Loire-Bretagne : +16,3 M€ (-41,1 M€ prévus) ;
- Rhin-Meuse : +15,9 M€ (+2,6 M€ prévus) ;
- Rhône-Méditerranée et Corse : +13,6 M€ (+1,4 M€ prévus) ;
- Seine-Normandie : +19,9 M€ (-52,4 M€ prévus).

L'apport au fonds de roulement, après prise en compte des emplois et des ressources, s'établit à 227,7 M€ (contre un prélèvement prévu de 54,9 M€). Cet écart à la prévision ajustée traduit des recettes supérieures à ce qui était attendu et des dépenses inférieures, comme cela a été expliqué précédemment. Les interventions sous forme d'avances remboursables s'élèvent à 131, 856 M€ tandis que les remboursement d'avances s'élèvent à 238,77 M€.

Au vu des éléments énoncés *supra*, le niveau du fonds de roulement au 31/12/2021 atteint ainsi 1 307 M€ (contre 1 079,3 M€ fin 2020), représentant donc 6,5 mois de dépenses décaissables, répartis entre les agences comme suit :

- Adour-Garonne : 196,6 M€ ;
- Artois-Picardie : 91 M€ ;
- Loire-Bretagne : 143,7 M€ ;
- Rhin-Meuse : 112,8 M€ ;
- Rhône-Méditerranée-Corse : 277,7 M€ ;
- Seine-Normandie : 485,2 M€.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
641 602	527 744	717 709

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	123 658	123 658	119 261	119 261
Fonctionnement	54 727	53 073	47 625	42 418
Intervention	2 335 481	2 212 696	2 517 313	2 157 840
Investissement	78 230	47 902	20 018	14 925
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>2 592 096</b>	<b>2 437 328</b>	<b>2 704 217</b>	<b>2 334 443</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	5 158	5 158	6 440	6 440

\* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>2 172 206</b>	<b>2 255 781</b>
Subvention pour charges de service public	0	0
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	2 159 905	2 239 320
Autres financements publics	1 657	567
Recettes propres	10 644	15 894
<b>Recettes fléchées</b>	<b>37 992</b>	<b>64 734</b>
Financements de l'État fléchés	37 594	64 617
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	397	117
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>2 210 198</b>	<b>2 320 515</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>227 130</b>	<b>13 928</b>

\* Voté

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Contributions à l'OFB et à l'EPMP	0 0	0 0	0 0	339 102 373 708	339 102 373 708	0 0	0 0	339 102 373 708	339 102 373 708	
Domaine 0 : Fonctions support	123 658 119 261	30 527 25 055	28 873 22 581	0 0	0 0	78 180 20 010	47 852 14 917	232 365 164 326	200 382 156 759	
Domaine 1 : Actions de connaissance, de planification et de gouvernance	0 0	0 0	0 0	160 746 145 308	149 840 129 496	0 0	0 0	160 746 145 308	149 840 129 496	
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau - Equipements en infrastructures	0 0	0 0	0 0	728 901 736 100	739 018 781 092	0 0	0 0	728 901 736 100	739 018 781 092	
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité - Adaptation au changement climatique, à la préservation de la biodiversité et restauration des milieux aquatiques, à la prévention des impacts de l'environnement sur la santé	0 0	0 1 254	0 100	917 033 1 095 803	791 036 690 914	50 8	50 8	917 083 1 097 065	791 086 691 023	
Primes à la performance épuratoire	0 0	0 0	0 0	189 700 166 394	193 700 182 629	0 0	0 0	189 700 166 394	193 700 182 629	
Régularisation	0 0	24 200 21 317	24 200 19 736	0 0	0 0	0 0	0 0	24 200 21 317	24 200 19 736	
<b>Total</b>	<b>123 658 119 261</b>	<b>54 727 47 625</b>	<b>53 073 42 418</b>	<b>2 335 481 2 517 313</b>	<b>2 212 696 2 157 840</b>	<b>78 230 20 018</b>	<b>47 902 14 925</b>	<b>2 592 096 2 704 217</b>	<b>2 437 328 2 334 443</b>	

\* Voté

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>227 130</b>	<b>13 928</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	143 869	136 104
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	209 772	242 414
Autres décaissements non budgétaires	29 523	88 622
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>610 294</b>	<b>481 068</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>76 108</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	6 178
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	69 930
<b>Total des besoins</b>	<b>610 294</b>	<b>557 176</b>

\* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	230 479	229 904
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	219 477	249 690
Autres encaissements non budgétaires	46 480	77 582
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>496 436</b>	<b>557 176</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>113 858</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	13 940	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	99 917	0
<b>Total des financements</b>	<b>610 294</b>	<b>557 176</b>

\* Voté

L'année 2021 est la troisième année de mise en œuvre des 11èmes programmes d'intervention des agences de l'eau. Pour mémoire, outre le plafond des recettes issues des taxes affectées fixé à 2 197,62 M€ pour 2021, évoqué supra, les dépenses sont encadrées par un arrêté, en date du 13 mars 2019, modifié le 11 mars 2021 pour préciser que les dépenses fléchées issues des crédits alloués par l'Etat aux agences de l'eau dans le cadre de la mission « Plan de relance » en sont exclues. Ce plafond de dépenses est défini en autorisations d'engagement sur la période 2019-2024 et distingue d'une part les engagements réalisés au titre des avances remboursables et, d'autre part, les autorisations d'engagement exécutées, suivant leur nature :

- Le « domaine 0 » constitué des dépenses propres des agences de l'eau relatives à leur fonctionnement, au personnel et à leurs investissements ;
- Le « domaine 1 » constitué des actions de connaissance, de planification et de gouvernance qui rassemblent l'acquisition des données, la surveillance, la prospective, la communication et le soutien aux acteurs nationaux et internationaux de la politique de l'eau et de la biodiversité, ainsi que les dépenses liées aux redevances et aux interventions ;
- Le « domaine 2 » constitué des mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement) qui regroupent l'ensemble des investissements relatifs aux équipements en infrastructures (petit cycle) dans une logique de solidarité envers les territoires ;
- Le « domaine 3 » constitué des mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité qui regroupent l'ensemble des investissements relatifs à l'adaptation au changement climatique, à la préservation de la biodiversité et restauration des milieux aquatiques, à la prévention des impacts de l'environnement sur la santé ;
- Ainsi que les primes à la performance épuratoire, mentionnées à l'article L.213-9-2 du code de l'environnement.

**1. En matière de dépenses**, il convient de préciser que les agences ont adopté des budgets rectificatifs en cours d'année qui ont modifié parfois substantiellement les enveloppes à la fois en AE et en CP. L'analyse du taux de réalisation doit donc en tenir compte. Les dépenses s'élèvent à 2 704,2 M€ en AE et à 2 334,4 M€ en CP, soit une hausse de 16% en AE (5% hors plan de relance) et de 7% en CP (4% hors plan de relance) par rapport à 2020.

*NB : Dans le tableau des dépenses par destination, la maquette n'a pu être modifiée pour le RAP 2021 en exécution, ainsi la ligne "Plan France relance biodiversité" non prévu au BI 2021 mais créée dans les BR de chaque agence, a représenté en exécution 1,25 M€ en AE et 0,1 M€ en CP pour le fonctionnement, et 254,1 M€ AE et 58,0 M€ en CP pour l'intervention. Ces montants sont intégrés par défaut sur la ligne « Domaine 3 ».*

**L'enveloppe « personnel »** a été exécutée à hauteur de 96,5 % (en 2020, 97,5%) et représente environ 5% des dépenses totales des agences, soit 119,26 M€ (en 2020, 120,9 M€). L'écart à la prévision traduit notamment les phénomènes suivants observés dans certaines agences :

- Des mesures d'accompagnement à la mobilité moindres du fait du contexte sanitaire ;
- Des départs imprévus d'agents contractuels ayant accédé au statut de fonctionnaires suite à la réussite au concours dit de dé-précarisation ;
- Un accroissement des délais de recrutement du fait de la crise sanitaire (postes vacants sur une durée plus longue que prévue, difficultés de sélection et d'intégration de nouveaux arrivants en période de télétravail, désistements de candidats, etc.).

Les dépenses de personnel sont en diminution de 2020 à 2021 (-1,39% en AE et en CP) du fait, outre les réductions d'effectifs, des facteurs ci-après suivant les agences :

- Baisse des cotisations maladie, vieillesse-retraite, pôle-emploi ;
- Légère diminution des impôts et taxes et de certaines charges sociales.

**L'enveloppe « fonctionnement »** a été sous-consommée, avec un niveau d'exécution à hauteur de 87 % en AE et 79,9 % en CP par rapport aux budgets initiaux, et de 77,9% en AE et 73,2% en CP par rapport aux budgets rectifiés. A noter que ces dépenses représentent moins de 2% des dépenses totales des agences, soit 47,6 M€ d'AE et 42,4 M€ de CP en 2021 (41,6 M€ d'AE et 41,1 M€ de CP en 2020).

- Malgré des modifications intervenues en cours d'année lors des budgets rectificatifs, *in fine*, on constate un écart significatif entre réalisations et prévisions. En effet, les postes de fonctionnement courant ont encore été fortement impactés par la crise sanitaire, notamment avec le recours au télétravail (moins de déplacements et de consommations d'énergie, des formations remplacées en cours d'année par des webinaires et webconférences, des travaux d'aménagement et d'entretien reportés en 2022). Par ailleurs, la montée en puissance de la direction des systèmes d'information et des usages numériques (DSIUN) complexifie les prévisions budgétaires informatiques.
- Par rapport à 2020, les dépenses de fonctionnement support, sont globalement en progression de 11% en AE et 4% en CP en 2021. A noter que la comparaison entre ces deux années n'est pas représentative du fait du caractère atypique de l'année 2020. De plus, le contexte sanitaire de la pandémie a occasionné d'importants changements dans les modes de travail. En effet, comparé à 2019, on observe un retour au niveau habituel de certaines dépenses. Cependant, on peut souligner une diminution de plusieurs postes, liée à l'évolution des pratiques de travail, tels que les frais de déplacements (membres des instances et du personnel), les dépenses de séminaires et formations, les frais postaux. Par ailleurs, notamment pour l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, l'acquisition de nouveaux bâtiments a permis une baisse considérable des loyers en 2021.
- Les charges de régularisation principalement constituées de remboursements de redevances suite à des réductions ou des annulations de redevances sur exercices antérieurs, difficilement estimables et maîtrisables, représentent 44,7% des AE et 46,5% des CP de l'enveloppe fonctionnement 2021. Elles sont en hausse, soit d'environ 11,8% en AE et 2,4% en CP par rapport à 2020. Toutefois, elles sont largement inférieures aux prévisions, notamment pour les agences de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (-3,6 M€) et Seine-Normandie (-3,5 M€). Avec la loi NOTRe, certains redevables ont changé, ce qui induit des remboursements de redevances.

**L'enveloppe « interventions »** représente l'essentiel des dépenses des agences (de l'ordre de 93% soit 2 517,3 M€ en AE et 2 157,8 M€ en CP (2 159,2 d'AE et 2 011,2 de CP en 2020). Par rapport aux BI, les crédits d'intervention ont été consommés à hauteur de 107,79% en AE et 97,52% en CP (en 2020, 101,4% en AE et 96,1% en CP). A noter que

des ajustements à la hausse en AE ont eu lieu par la suite ce qui relative l'analyse du taux d'exécution du BI. Il s'agit notamment :

- De l'intégration des 41M€ de la part de redevance pour pollutions diffuses dédiés au plan Ecophyto dans la contribution à l'OFB, augmentée d'autant ;
- De la mise en œuvre du plan France Relance. En effet, des crédits de près de 260 M€ au total ont été alloués aux agences de l'eau, comme mentionné supra. L'engagement de ces crédits a été réalisé en quasi-totalité en faveur de l'eau et de la biodiversité en 2021, soit à hauteur de 246,2 M€ consacrés à la sécurisation des infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales en métropole ainsi qu'à la gestion des boues, et de 7,8 M€ pour la préservation de la biodiversité sur les territoires et le renforcement de la résilience des écosystèmes. A noter de plus que 1,2 M€ de ces crédits France Relance ont été engagés pour le financement d'interimaires dédiés au suivi de ces opérations (inscrits en fonctionnement). La totalité des AE d'interventions dédiées au plan de relance a été consommée en 2021.

Exécution des AE : L'exécution des dépenses d'interventions par rapport aux BR atteint 98,63% en AE et 96,57% en CP, soit une consommation très satisfaisante des engagements prévus. D'un montant global de 2 517,3 M€ engagés, les AE d'interventions (2 552,4 M€ en prévisions rectifiées) se répartissent comme suit :

- 145,3 M€ (163,88 M€ dans les BR des agences) dans le domaine 1 « actions de connaissance, de planification et de gouvernance » ;
- 736,1 M€ (692,4 M€ en BR) dans le domaine 2 « mesures générales de gestion de l'eau » ;
- 841,7 M€ (878,7 M€ en BR) dans le domaine 3 « mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité », dont 314 M€ (320,3 M€) pour la restauration et gestion des milieux ;
- 254,1 M€ d'interventions au titre des recettes fléchées du plan France Relance ;
- Sont également incluses dans l'enveloppe « interventions » les primes à la performance épuratoire de 166,4 M€ (189,7 M€ prévus en BR) et la contribution aux opérateurs de l'eau et de la biodiversité de 373,7 M€, répartie entre celle des agences à l'OFB de 372,9 M€ (arrêté du 28 janvier 2021), et celle de l'agence Loire-Bretagne à l'établissement public du marais poitevin (EPMP) de 0,813 M€.

On observe ainsi un accroissement des engagements en interventions par rapport à 2020 de 16,6% (2 159,2 M€), seules les primes étant en diminution, soit :

- + 10,6 M€ sur le domaine 1 ;
- + 55,2 M€ sur le domaine 2 « mesures générales de gestion de l'eau » ;
- + 19,2 M€ sur le domaine 3 « mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité » ;
- + 254,1 M€ du plan France Relance ;
- + 41 M€ pour la contribution à l'OFB (Cf. explication supra).

Exécution des CP : L'exécution est inférieure à la prévision, soit 2 157,8 M€ (contre 2 234,6 M€ rectifiés et 2 011,2 M€ réalisés en 2020), répartis comme suit :

- 129,5 M€ (149,8 M€ dans les prévisions rectifiés) dans le domaine 1 ;
- 781,1 M€ (668,6 M€ en BR) dans le domaine 2 ;
- 632,9 M€ (758,5 M€ en BR) dans le domaine 3, dont 215,7 M€ pour la restauration et gestion des milieux ;
- 58 M€ (90,3 M€ en BR) d'interventions dans le cadre du plan France Relance. Comme pour les AE, les 182,6 M€ de CP relatifs aux primes à la performance épuratoire (193,7 M€ rectifiés) et la contribution de 372,9 M€ à l'OFB et de 0,81 M€ à l'EPMP, sont comptabilisées dans les interventions.

Le montant de CP consommé est en progression par rapport à 2020, notamment suite à l'augmentation des engagements de 2019 à 2020, à la mise en œuvre des plans de rebond et de reprise qui ont accéléré certains versements d'acomptes et les opérations liées au plan France Relance.

- Les taux d'exécution des CP de l'enveloppe interventions, calculés sur la base des budgets rectifiés (taux global de 96,6% pour les six agences), varient suivant l'agence concernée : Adour-Garonne : 94,3% ; Artois-Picardie : 92,1% ; Loire-Bretagne : 88,9% ; Rhin-Meuse : 93,2% ; Rhône Méditerranée Corse : 99,8% ; Seine-Normandie : 101,2%

- Les écarts aux prévisions, importants pour Rhin-Meuse et Loire-Bretagne, proviennent principalement de la conjoncture liée à la crise sanitaire. En effet, on relève globalement un allongement de la durée de réalisation des opérations aidées pour les raisons suivantes :
  - Le ralentissement de l'activité économique constaté au cours du premier semestre 2021 ;
  - Les difficultés d'approvisionnement en matières premières ralentissant les chantiers des travaux et décalant les demandes de paiement des aides par les bénéficiaires ;
  - Les ouvertures de plis infructueux de certains projets suite à des offres trop élevées du fait de l'augmentation du coût des matières premières.

**L'enveloppe « investissement »** est réalisée à 76% en AE et 59,5% en CP par rapport aux BR. Ce poste représente moins de 1% des dépenses des agences avec 20 M€ en AE (12,6 M€ en 2020) et 14,9 M€ en CP (14,6 M€ en 2020).

Cette sous exécution s'explique principalement par les travaux prévus et non réalisés en raison de la crise sanitaire, notamment les opérations d'installations et d'aménagement sur le parc immobilier, mais également du retard de certains projets informatiques (logiciels et matériels) lié à la mise en place de la DSIUN non encore stabilisée. Par ailleurs, des achats de nouveaux véhicules ont été reportés, et l'opération d'acquisition immobilière de la délégation de Montpellier de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse a été décalée en 2022 (seul le compromis a été signé en 2021).

Par rapport à 2020, ces dépenses ont progressé essentiellement en AE mais la comparaison demeure délicate compte tenu du caractère conjoncturel lié à la fois au contexte sanitaire, et aux opérations immobilières conséquentes pour certaines agences.

**2. En matière de recettes, le taux de réalisation s'élève à 101%**, soit un montant total de 2 320,5 M€ (2 193,6 M€ en 2020).

- Les encaissements de redevances qui atteignent 101% des prévisions rectifiées et qui ont conduit à un reversement au budget général de l'Etat en raison du dépassement du plafond de taxes affectées fixé en LFI 2021 à 2 197,62 M€. Les redevances 2021 encaissées à hauteur de 2,239 Md€, contre 2,179 Md€ en 2020, sont constituées des encaissements entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2021. A noter que le dépassement du plafond de redevances est calculé au vu des redevances encaissées entre le 24 décembre 2020 et le 23 décembre 2021. Ainsi, le reversement au budget de l'Etat opéré en 2021 s'élève à 22,4 M€ et concerne les agences Adour-Garonne (10,8 M€), Artois-Picardie (8 M€), Loire-Bretagne (1,2 M€) et Rhin-Meuse (2,4 M€). Aussi, la comparaison entre les deux années est délicate du fait des décalages de certains délais de paiement effectués pour pallier aux problèmes de trésorerie des redevables, en raison du ralentissement de l'activité liée à la crise. Notons que les encaissements de redevances 2021 sont constitués majoritairement de redevances 2020 et d'acomptes 2021, le reste concerne des redevances de périodes antérieures ;
- L'année 2021 est aussi marquée par l'enveloppe exceptionnelle au titre du plan France Relance. Aussi, les agences de l'eau ont bénéficié de recettes de l'Etat fléchées d'un montant de 64,6 M€. Les recettes propres fléchées correspondent à des remboursements des autres agences de l'eau sur les projets mutualisés (SIRH notamment).
- Les recettes propres (15,9 M€) globalisées augmentent de 18% par rapport à 2020, notamment du fait de remboursements de trop perçus sur subventions de dossiers d'intervention.

L'évolution des recettes de 2020 à 2021 s'explique principalement par l'augmentation des redevances sous plafond de 41 M€ (cf. *supra*), des anticipations de versements d'échéances conventionnelles de certains redevables, et enfin des recettes fléchées.

**3. Le solde budgétaire** est déficitaire à hauteur de -13,93 M€ fin 2021, alors que la prévision rectifiée s'élevait à -144,6 M€ après BR, un écart important qui s'explique par les sous-exécutions évoquées précédemment.

L'équilibre financier tient compte des opérations non budgétaires donnant lieu à décaissements et à encaissements. Ces opérations ont un impact non négligeable sur la trésorerie des agences de l'eau.

- S'agissant des décaissements, ces opérations sont les suivantes :

- Les avances remboursables versées d'un montant de 136,1 M€ proches du niveau de 2020 (136,8 M€) ;
- Les versements d'acomptes à l'agence de services et de paiement (ASP) dans le cadre de conventions de mandat, notamment dans le domaine des aides agricoles, qui ne font l'objet de consommations de CP que lorsque les justificatifs sont fournis par l'ASP aux agences ;
- Le reversement du dépassement du plafond taxes affectées de 22,4 M€ au budget général de l'Etat, tel que prévu par l'article 83 de la loi de finances pour 2019 du 28 décembre 2018.
- S'agissant des encaissements, principalement constitués des remboursements d'avances par les bénéficiaires d'aides des agences de l'eau, ils s'élèvent à 229,9 M€, et sont en baisse par rapport à 2020 (239,1 M€), du fait de la diminution des avances octroyées dans le cadre des 11èmes programmes.
- De plus, pour les agences de l'eau Adour-Garonne, Artois-Picardie et Loire-Bretagne, s'y ajoutent en encaissements et en décaissements, le recouvrement et le reversement des redevances mutualisées (cynégétique, protection du milieu, pollutions diffuses et élevage), perçues pour le compte des autres agences, qui sont comptabilisées en comptes de tiers.

**La variation de trésorerie** de 2020 à 2021 se traduit par un abondement à hauteur de 76,1 M€ (contre un prélèvement de 54,8 M€ prévu en BR), répartis entre 6,2 M€ sur trésorerie fléchée (liée aux crédits France Relance), et 69,9 M€ sur trésorerie non fléchée. Cet abondement provient notamment de remboursements d'avances supérieurs de 93,8 M€ aux avances versées et du solde budgétaire déficitaire de 13,9 M€. Au total, la trésorerie des six agences fin 2021 atteint un niveau de 717,7 M€ (641,6 M€ fin 2020). Cet abondement de trésorerie se répartit de la manière suivante entre les six agences :

- Abondement de 32 M€ (contre un prélèvement de 1,2 M€ en prévisions rectifiées) pour Adour-Garonne ;
- Prélèvement de 34,4 M€ (contre 45,2 M€ prévus) pour Artois-Picardie ;
- Abondement de 47,2 M€ (contre un prélèvement de 5,8 M€ prévu) pour Loire-Bretagne ;
- Abondement de 24,4 M€ (contre 5,7 M€ prévus) pour Rhin-Meuse ;
- Prélèvement de 5 M€ (contre 1,6 M€ prévus) pour Rhône-Méditerranée Corse ;
- Abondement de 11,9 M€ (contre un prélèvement de 6,6 M€ prévu) pour Seine-Normandie.

Ainsi, compte tenu des éléments présentés précédemment, le niveau global de trésorerie à fin 2021 atteint 717,7 M€ et se répartit entre les agences comme suit : Adour-Garonne : 144,3 M€ ; Artois-Picardie : 64,4 M€ ; Loire-Bretagne : 73,5 M€ ; Rhin-Meuse : 81,3 M€ ; Rhône-Méditerranée-Corse : 159,7 M€ ; Seine-Normandie : 194,3 M€.

**Les restes à payer (RàP)** augmentent en 2021 d'environ 200 M€, en raison de la mise en œuvre du plan France Relance (RàP France relance de 196 M€). Ainsi, les RàP s'élèvent à 3,94 Md€ fin 2021 (3,72 Mds€ fin 2020), auxquels peuvent être ajoutés les restes à décaisser sur les aides consenties sous forme d'avances remboursables non budgétaires, de l'ordre de 160 M€ (en baisse de 40 M€ par rapport à fin 2020), couverts par les retours d'avances à venir. A noter que les RàP propres aux subventions accordées sont couverts à environ 18% par la trésorerie (et 33% par le fonds de roulement).

**Les engagements hors bilan** cumulés des six agences atteignent par ailleurs 3,806 Md€ fin 2021 (3,659 Md€ en 2020). Ils sont principalement constitués de subventions accordées mais non encore versées à hauteur de 3,616 Md€ (3,455 Md€ fin 2020), issus des aides engagées au titre des 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> programmes essentiellement et au titre du plan France relance pour un montant de 195 M€. Par ailleurs les restes à décaisser relatifs aux aides octroyées sous forme d'avances s'élèvent à 157 M€.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>1 531</b>	<b>1 510</b>	<b>1 488</b>
– sous plafond	1 522	1 497	1 479
– hors plafond	9	13	9

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	9	13	9
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

Le plafond d'emplois des agences de l'eau de 1 497 ETPT, inscrit en LFI 2021, ne tient pas compte des mouvements en gestion du responsable de programme de + 3 ETPT, du fait de la mise à disposition d'agents de l'OFB à destination des agences de l'eau pour 2 ETPT (soit 1 issu de Loire-Bretagne depuis 2014 et 1 de Seine-Normandie depuis 2016). Le transfert temporaire d'1 ETPT de l'OFB aux agences de l'eau en appui à leur démarche de mutualisation s'y ajoute, pour un plafond d'emplois corrigé des six agences de l'eau de 1 500 ETPT pour 2021.

Le plafond d'emplois des agences de l'eau a été exécuté à 99 % avec une moyenne annuelle de 1 479 ETPT en 2021, contre 1 522,18 ETPT en 2020. Cette sous-exécution provient principalement des agences de l'eau Seine-Normandie, Rhin-Meuse et Loire-Bretagne, et s'explique notamment par les phénomènes suivants :

- des blocages dans les recrutements au sein de la DSI unique liés à la complexité des modalités de ces recrutements compte tenu du caractère encore expérimental de la structure, à la faiblesse des montants de rémunération dans le quasi statut au regard des standards du marché de l'emploi dans le champ informatique, et une segmentation de la disponibilité en ETP qui rend difficile des recrutements pour des temps pleins sur ces métiers (cette dernière difficulté doit être résolu en 2022). Les candidatures aux postes vacants ont été moins nombreuses et les conditions de sélection puis d'accueil de nouveaux embauchés plus difficiles à organiser, d'où des projets suspendus ou abandonnés ;

- pour l'ensemble des agences, un effet de rotation des titulaires des postes qui s'est accéléré ces dernières années, notamment en région parisienne, du fait du processus de déprécarisation désormais bien installé des agents contractuels qui leur offre plus d'opportunités professionnelles au sein des administrations publiques dans le bassin d'emploi de chaque agence.

Le schéma d'emplois de l'ensemble des agences de l'eau, fixé à -39 ETP en LFI 2021, a été exécuté intégralement à hauteur de -39,18 ETP pour 1 459,34 ETP fin 2021.

Les emplois hors plafond des agences de l'eau représentent 9,1 ETPT en 2021, chiffre stable par rapport à 2020 (8,87 ETPT), et correspondant à des apprentis

## OPÉRATEUR

CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

## ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Le **nouveau contrat d'objectifs et de performances** (COP) de l'établissement a été signé en juin 2021 pour la période 2021-2025.

L'action du Conservatoire passe principalement par **l'intervention foncière** avec une large répartition géographique des acquisitions de parcelles et une grande diversité des surfaces identifiée comme devant encore être acquises par l'établissement. Au 31 décembre 2021, grâce à la signature de 448 actes d'acquisition, le domaine du Conservatoire atteint 212 848 hectares soit 2 513 hectares supplémentaires de surfaces protégées par rapport à 2020, dont 2 224 hectares de parcelles en propriété et 289 hectares de domaine public affectés ou remis en gestion à l'établissement à titre gratuit. En 2021 ont notamment été acquis 567 hectares de garrigues sur le site de La Côte bleue, 387 hectares de l'étang de La Horre, zone humide classée en RNN ou encore 37 hectares de falaises de la Pointe de la crèche. Parmi les terrains affectés en 2021 figurent aussi 33 hectares au Mas de l'isle (Barcarès), affectation qui permet désormais la maîtrise foncière de la totalité du site.

Les obligations de propriétaire du Conservatoire impliquent la réalisation d'une part **de travaux de restauration du patrimoine naturel, culturel et bâti** et, d'autre part **de travaux d'aménagement des sites principalement destinés à améliorer l'accueil ou à faciliter certains usages, tout en assurant la préservation des espaces naturels** (démolitions pour remise à l'état naturel de parcelles, maintien des usages compatibles avec les objectifs de conservation des sites, maîtrise de la fréquentation touristique...). Ainsi en 2021 plusieurs opérations emblématiques ont été menées, notamment l'achèvement des travaux de restauration de la Villa Rayolet au Domaine du Rayol (Var), désormais ouverte au public, la restauration et la mise en valeur du phare de la Madonetta (Corse) dans le cadre d'un projet d'opération Grand Site, la restauration de l'ancien champ de tir de la Grande-Chaloupe (La Réunion) grâce au soutien du plan France Relance afin d'engager la renaturation du site, les travaux de restauration des anciens salins et du lido de Frontignan (Hérault), lieu privilégié où le Conservatoire du littoral et ses partenaires mettent en œuvre des solutions d'adaptation, la reconstruction de l'Ecomusée des marais salants de l'île de Ré, la renaturation de l'ancien camping de Kerloch-Gwen (Finistère), polder de Combrit-Sainte-Marine (Finistère) afin de réhabiliter la zone humide, ou encore la mise en valeur des paysages et du patrimoine naturel des dunes en vue de la labellisation Grand Site de France. Dans le volet consacré à la réalisation d'un schéma d'accueil transfrontalier pour la dune fossile (Nord), le Conservatoire du littoral a installé deux observatoires sur deux lacs via le programme Interreg VEDETTE (Vers une EcoDEstination TransfronTalière d'Excellence). 2021 est également l'aboutissement d'une campagne de travaux sur le site de Cap Martin (Alpes-Maritimes), entamés en 2014 par l'association Cap Moderne qui a entrepris la restauration de l'ensemble du site permettant ainsi son ouverture complète au public. Le mécénat affecté pour ce projet par Michael Likierman s'élève à 2,5 M€, plus grand partenariat privé jamais apporté à un site du Conservatoire.

En 2021, l'objectif de réaliser des opérations exemplaires de gestion souple du trait de côte en faveur de l'adaptation des territoires littoraux au changement climatique est poursuivi dans le cadre du projet Life Adapt'o pour la dernière année de ce projet.

Responsable du bon état de son patrimoine, le Conservatoire du littoral travaille à **l'amélioration constante de la gestion de ses sites en relation étroite avec les collectivités territoriales partenaires et les gardes du littoral**. En 2021, 340 structures assurent la gestion pérenne des sites du Conservatoire dont 169 communes, 82 structures intercommunales, 22 départements ou syndicats mixtes départementaux, 9 établissements publics et 58 associations.

L'opération « *Attention, on marche sur des œufs* », conduite avec succès par le Conservatoire du littoral, l'Office français de la biodiversité, la Ligue pour la protection des oiseaux France, l'Office national des forêts et Rivages de France, avec l'appui des gestionnaires des sites du Conservatoire, a permis l'envol de plusieurs centaines de poussins, dont ceux du Gravelot à collier interrompu. L'évaluation simple de l'état de ses sites a également été poursuivie en 2021, deux rencontres se sont tenues durant l'année en présence des groupes d'experts régionaux, notamment pour la délégation Aquitaine ainsi que pour les sites des lacs des Alpes du Nord et du Sud.

Par ailleurs, l'établissement a renouvelé en 2021 de nombreux partenariats avec des collectivités territoriales, notamment avec le Département des Alpes-Maritimes ou la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée. Une nouvelle convention de gestion du site du lac de la Madine a par ailleurs été signée entre le Conservatoire du littoral, le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine, l'OFB et le PNR de Lorraine.

Enfin, pour la première fois dans l'histoire de l'établissement, 9 rencontres régionales des gardes et agents du littoral, soit 400 agents représentant 113 gestionnaires, ont pu être organisées pour pérenniser la bonne dynamique du réseau et aboutir à une vision commune de la gestion des sites.

En 2021, le **savoir-faire et les valeurs du Conservatoire ont également été valorisés à l'international** au travers notamment de sa participation au Congrès Mondial de l'UICN, avec de nombreuses interventions dans le Forum, ou, en parallèle du Congrès, avec l'événement ICO Solutions porté en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Aix-Marseille-Provence. L'établissement a en outre :

- poursuivi ses missions d'expertise d'accompagnement de partenaires sur des démarches de cogestion de sites pilotes côtiers et insulaires en Méditerranée (Albanie, Croatie, Maroc, Tunisie...) sur la mise en œuvre d'actions concrètes de conservation
- poursuivi ses engagements au sein d'alliances stratégiques comme le Mediterranean Island Collective visant à élaborer une stratégie de conservation de ces territoires, ou encore le Consortium Méditerranéen pour la Biodiversité, visant à améliorer la coordination des actions en faveur de la biodiversité et des milieux naturels
- renforcé ses liens avec les Agences littoral d'Europe et de Méditerranée, afin de partager des stratégies et expériences sur les enjeux d'adaptation des côtes au changement climatique
- mis en œuvre des formations virtuelles grâce aux projets soutenus par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial, de l'Agence de l'eau RMC et de la Ville de Marseille sur diverses thématiques comme par exemple communication et lobbying pour les gestionnaires d'espaces naturels côtiers et insulaires ou recherche de financements et de montage.

**L'année 2021 a été également marquée par la mise en place du plan France Relance** qui a permis au Conservatoire d'accroître et d'accélérer pour la période 2021-2023 la mise en œuvre de projets bénéficiant à la résilience de la biodiversité, ainsi qu'à la valorisation environnementale, économique, sociale et culturelle du littoral et des rivages lacustres. Le caractère partenarial des projets permet de faire jouer à plein l'effet levier des crédits mobilisés. Pour la mise en œuvre des 71 projets identifiés en 2021, 56 % des crédits seront issus du plan de relance par la DEB, soit 25 M€ en 3 ans (2021-2023) et 44 % d'autres cofinanceurs notamment en provenance des collectivités et des fonds européens. Les projets soutenus sont variés : la restauration écologique et hydraulique de l'étang Saint-Jean sur la Ria d'Etal (Morbihan), l'aménagement de l'accueil du public sur la plage de Saleccia sur le site de l'Agriate (Corse), la mise en valeur éducative et touristique du domaine de Sainte Lucie (Occitanie).

Enfin, le Conservatoire a organisé en 2021 **différents évènements destinés à sensibiliser les acteurs et les scolaires aux enjeux de préservation du littoral et aux conséquences du changement climatique sur les littoraux** (interventions lors du congrès UICN pour présenter ses actions en faveur de la biodiversité, exposition de 10 nouvelles photos dans le cadre de l'opération "rives et rivages par satellite", Web-TV à destination des scolaires...), financés pour certains avec le soutien de la Fondation P&G pour le littoral.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P362 – Écologie</b>					<b>15 128</b>	<b>6 256</b>
Transferts					15 128	6 256
<b>P175 – Patrimoines</b>	<b>650</b>	<b>156</b>			<b>34</b>	<b>147</b>
Transferts	650	156			34	147
<b>P113 – Paysages, eau et biodiversité</b>	<b>444</b>	<b>788</b>		<b>272</b>	<b>454</b>	<b>519</b>
Subventions pour charges de service public						
Transferts	444	788		272	454	519
<b>P123 – Conditions de vie outre-mer</b>	<b>153</b>				<b>32</b>	<b>305</b>
Transferts	153				32	305
<b>P119 – Concours financiers aux collectivités</b>	<b>104</b>	<b>57</b>				<b>5</b>

**Paysages, eau et biodiversité**

Programme n° 113 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>territoriales et à leurs groupements</b>						
Transferts	104	57				5
<b>P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire</b>		24			365	300
Subventions pour charges de service public		24				
Transferts					365	300
<b>P162 – Interventions territoriales de l'État</b>		500			593	359
Transferts		500			593	359
<b>Total</b>	<b>1 350</b>	<b>1 525</b>		<b>272</b>	<b>16 605</b>	<b>7 892</b>

Les financements alloués au Conservatoire du littoral par l'État au titre du programme 113 (en CP) s'élèvent en 2021 à 0,519 M€, contre 0,74 M€ en 2020. Ces crédits comprennent notamment, pour 0,416 M€, le nettoyage de la mangrove des navires abandonnés en Martinique (0,285 M€), des opérations de désartificialisation dans l'estuaire de l'Orne, la restauration d'habitats naturels littoraux (Littorehab), la résorption des risques littoraux et la renaturalisation du marais du Narbonnais (Aude) ou encore la restauration du cordon dunaire en Normandie. Des travaux de restauration écologique à Combrit (Finistère), une étude de risques et la sécurisation de blocs rocheux en PACA, la mise en place d'enclos de pâturage sur les dunes grises en Normandie ou encore la préservation des habitats forestiers sur le plateau de Millevache (Corrèze) ont également été cofinancés pour 0,1 M€.

Le MTE a également financé le CELRL dans le cadre du dispositif de la protection du littoral du plan de relance (programme 362), à hauteur de 15 M€ en AE et de 6,25 M€ en CP.

D'autres crédits de l'État ont également affectés au Conservatoire en provenance d'autres programmes pour 1,12 M€ :

- 0,359 M€ du programme 162 dans le cadre d'une convention triennale pour financer les travaux de conciliation et d'animation de l'acquisition de foncier en zones sensibles à la problématique des algues vertes en Bretagne (0,23 M€) ainsi que pour la mise en valeur du fortin de Girolata (0,13 M€) dans le cadre du volet « culture et patrimoine » du plan exceptionnel d'investissement (PEI) pour la Corse ;
- 0,305 M€ du programme 123 dans le cadre de l'aménagement du site de la plage du Galion à Saint-Barthélémy, ainsi que pour la reconquête, l'aménagement et la plantation du site, ainsi que pour la sécurisation de la pointe Babit à Oyster pond ;
- 0,3 M€ du programme 112 pour aider à l'acquisition du centre héliamarin à Labenne ;
- 0,147 M€ du programme 175 pour la restauration de la maison du directeur sur les Iles du Salut et celle du muret de soutènement de la maison Loyola (Guyane), du rejointoiement de la partie extérieure du mur Ouest à Beauport, ou encore de la restauration du phare du cap Fréhel (Côtes-d'Armor) ;
- pour le programme 362, outre les financements au titre de la protection du littoral évoqués ci-dessus, des financements au titre de travaux de rénovation énergétique du mas de la Béluge et du phare phare de la Gacholle (Bouches-du-Rhône) ont également été alloués à l'établissement (0,06 M€) ;
- 5 000€ du programme 119 afin d'effectuer des travaux sur cinq bergeries.

## COMPTE FINANCIER 2021

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	10 139	9 651	Subventions de l'État	124	155
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>1 015</i>	<i>1 002</i>	– subventions pour charges de service public		
			– crédits d'intervention( transfert)	124	155
Fonctionnement autre que les charges de personnel	29 047	29 183	Fiscalité affectée	38 038	38 112
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	587	1 454
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	19 414	19 564	Revenus d'activité et autres produits	11 702	12 594
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>12 700</i>	<i>14 121</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>90</i>	<i>247</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	<i>6 714</i>	<i>5 442</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	<i>6 132</i>	<i>5 865</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>4 500</i>	<i>5 235</i>
<b>Total des charges</b>	<b>39 186</b>	<b>38 834</b>	<b>Total des produits</b>	<b>50 450</b>	<b>52 315</b>
Résultat : bénéfice	11 264	13 481	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	50 450	52 315	Total : équilibre du CR	50 450	52 315

\* Voté

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	19 956	21 697
Investissements	39 145	40 439	Financement de l'actif par l'État	6 975	7 806
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	7 012	9 226
			Autres ressources	6 132	5 865
Remboursement des dettes financières		13	Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>39 145</b>	<b>40 451</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>40 075</b>	<b>44 595</b>
Augmentation du fonds de roulement	930	4 144	Diminution du fonds de roulement		

\* Voté

Le résultat comptable (13,48 M€) est en baisse par rapport à 2020 (15,96 M€), tandis que la capacité d'autofinancement (CAF) reste à un niveau satisfaisant (environ 49 % des produits), même si celle-ci diminue par rapport à 2020 (21,7 M€ contre 23,8 M€ en 2020), au regard de la structure financière de l'établissement et lui permet de couvrir ses besoins en matière d'acquisitions et d'aménagements.

La baisse du résultat de 2,4 M€, et de la CAF de 2,1 M€, résulte notamment de la baisse des produits des dons et legs et de la hausse des charges d'exploitation et des charges de personnel.

Les dotations aux amortissements et la valeur nette comptable des éléments d'actif cédés demeurent à un niveau élevé (19,6 M€ en 2021 contre 15,2 M€ en 2020), ce qui est normal au regard de la mission de l'établissement qui réalise notamment des aménagements de sites amortissables sur 20 ans. Toutefois la hausse de 31% entre 2020 et

**Paysages, eau et biodiversité**

Programme n° 113 | Opérateurs

2021 (+4,4 M€) s'explique par d'importantes cessions en 2021 (vente du bâtiment des Cinq océans à Rochefort, cession d'une partie du Domaine de Castelnaud à Vendres, vente d'une maison à Ramatuelle).

Le fonds de roulement augmente de 4,1 M€ par rapport à 2020 pour s'élever à 9,4 M€. La capacité d'autofinancement à laquelle s'ajoutent les subventions (17,0 M€) et les cessions d'actifs (5,8 M€) n'ont pas été consommées en totalité par les investissements (40,4 M€). Cette hausse permet de faire face plus facilement au décalage dans le temps entre l'enregistrement comptable des subventions et leur encaissement, d'autant que les subventions sont comptabilisées une fois que la dépense a été réalisée.

**TRÉSORERIE**

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
4 372	5 302	6 559

**AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES**

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	10 876	10 876	10 390	10 390
Fonctionnement	7 900	8 916	10 742	8 826
Intervention	0	0	0	0
Investissement	57 000	39 145	51 484	39 202
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>75 776</b>	<b>58 937</b>	<b>72 615</b>	<b>58 418</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	1 015	1 015	1 002	1 002

\* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>45 170</b>	<b>43 265</b>
Subvention pour charges de service public	0	0
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	38 038	38 112
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	7 132	5 153
<b>Recettes fléchées</b>	<b>14 697</b>	<b>17 450</b>
Financements de l'État fléchés	7 099	7 863
Autres financements publics fléchés	7 132	9 077
Recettes propres fléchées	467	509
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>59 867</b>	<b>60 715</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>930</b>	<b>2 297</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* Voté

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Diffusion / valorisation		761	760	975	0	0	0	0	1 521	1 737
		727	751	659	0	0	8	8	1 487	1 394
Interventions foncières		3 480	140	140	0	0	23 500	19 380	27 120	23 000
		3 325	158	131	0	0	17 759	16 888	21 241	20 344
Mission de propriétaire		4 568	4 500	4 923	0	0	33 000	19 116	42 068	28 607
		4 364	5 329	5 427	0	0	33 317	21 978	43 010	31 768
Pilotage et support		2 066	2 500	2 878	0	0	500	648	5 066	5 592
		1 974	4 504	2 609	0	0	400	329	6 878	4 912
<b>Total</b>		<b>10 876</b>	<b>7 900</b>	<b>8 916</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>57 000</b>	<b>39 145</b>	<b>75 776</b>	<b>58 937</b>
		<b>10 390</b>	<b>10 742</b>	<b>8 826</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>51 484</b>	<b>39 202</b>	<b>72 615</b>	<b>58 418</b>

\* Voté

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	2 000	1 000
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	118
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>2 000</b>	<b>1 118</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>930</b>	<b>2 187</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	2 297
Abondement de la trésorerie non fléchée	930	0
<b>Total des besoins</b>	<b>2 930</b>	<b>3 305</b>

\* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>930</b>	<b>2 297</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	2 000	1 000
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	9
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>2 930</b>	<b>3 305</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	109
<b>Total des financements</b>	<b>2 930</b>	<b>3 305</b>

\* Voté

Les dépenses 2021 s'élèvent à 72,6 M€ en AE et à 58,4 M€, contre 55,9 M€ en AE et 50,2 M€ en CP en 2020, et les recettes encaissées à 60,7 M€ contre 51,65 M€ en 2020.

L'exercice 2021 a été marqué par un niveau de réalisation élevé (96 % des prévisions d'AE et 99% des prévisions des CP), des prévisions d'encaissement légèrement dépassées à 101 %, ainsi qu'un solde budgétaire positif à + 2,3 M€ soit un excédent représentant 3,8 % des recettes annuelles, contre + 1,4 M€ en 2020. Cette mobilisation particulièrement élevée des crédits budgétaires alloués témoigne de la **capacité du Conservatoire à employer pleinement les ressources qui sont mises à sa disposition**.

Cet exercice a été marqué par un niveau d'engagement important correspondant à la première année de mise en œuvre du plan de relance avec également un appui financier important de l'Etat mettant fin à une baisse régulière des financements partenariaux, l'atteinte précoce dès juillet du plafond de DAFN contrastant fortement avec la situation vécue en 2020, ainsi que par une amplification de l'activité opérationnelle en dépit des contraintes liées à la crise sanitaire.

**Dépenses (72,62 M€ en AE dont 62,77 M€ hors plan de relance et 58,42 M€ en CP dont 54,77 M€ hors plan de relance)**

L'activité opérationnelle de l'établissement représente une part substantielle des dépenses, puisqu'elle s'établit à 94 % de ses dépenses totales en CP.

**Les dépenses de personnel se sont établies à 10,39 M€, soit une quasi-stabilité par rapport à 2020 (10,37 M€).** On constate une maîtrise des charges de personnel malgré des facteurs d'évolution qui s'imposent à l'établissement (glissement vieillesse technicité, quasi-statut...) et à emplois constants nécessaires pour mener les missions. La masse salariale associée aux CDI en quasi-statut est stable par rapport à 2020, les dépenses d'UNEDIC et de médecine du travail diminuent par rapport à 2020.

Par ailleurs, on peut noter la consommation de 123 mois de vacation dont 27 mois correspondent à des décalages de recrutements (2,3 ETPT sur toute l'année), en légère baisse par rapport à 2020.

L'année 2021 a été également marquée par la crise sanitaire qui a freiné l'ouverture et le recrutement de nouveaux emplois aidés hors plafond (apprentis ou volontaires de services civiques par exemple) avec une baisse de la masse salariale associée.

Les dépenses en 2021, hors crédits de personnel, s'établissent en autorisations d'engagement (AE) à 62,2 M€ contre 41,7 M€ en 2020, et en crédits de paiement (CP) à hauteur de 47,7 M€ contre 37,3 M€ en 2020, se décomposant ainsi pour ces derniers par grandes missions de l'établissement :

- les dépenses consacrées aux **acquisitions de terrains et de bâtiments** ont atteint **16,9 M€** (contre 17,1 M€ en 2020) **en investissement** et **0,1 M€** (montant stable par rapport à 2020) **en fonctionnement** (frais juridiques notamment dans le cadre des expropriations). 448 actes d'acquisition ont été signés en 2021 représentant 2 224 ha supplémentaires protégés. S'y ajoutent 350 ha de domaine public affectés ou remis en gestion à l'établissement à titre gratuit ;
- les dépenses consacrées aux **missions de propriétaire** se sont élevées à **22 M€** (14,3 M€ en 2020) **en investissement** (les travaux sur terrains et bâtiments notamment sont en augmentation), **et 5,4 M€** (5,2 M€ en 2020) **en fonctionnement** (taxes foncières, études, reversement de taxe sur les passagers maritimes...) avec une partie des coûts de fonctionnement des terrains qui augmentent mécaniquement avec l'accroissement du patrimoine ;
- les **dépenses de diffusion et de valorisation de l'activité** de l'établissement ont été comptabilisées à hauteur de **0,7 M€** (communication et coopération internationale), contre 0,6 M€ en 2020. Les actions de diffusion à l'international sont menées dans le cadre de partenariats (Agence de l'eau Rhône Méditerranée-Corse, Agence Française de Développement, Ville de Marseille...). Le Conservatoire finance son action de coopération internationale sur ses fonds propres à hauteur de 0,25 M€. Au-delà, l'activité opérationnelle est intégralement couverte par des recettes équivalentes ;

- les dépenses nécessaires au **pilotage et au support** des activités opérationnelles ont été de **2,6 M€** (2,4 M€ en 2020) **en fonctionnement** (loyers, déplacements, télécommunications...) **et 0,3 M€ en investissement** (renouvellement du matériel informatique, des véhicules...), contre 0,2 M€ en 2020.

**Hors plan de relance, les dépenses d'investissement s'établissent à 41,7 M€ en AE et à 35,6 M€ en CP.**

L'importance des cotisations et subventions est due notamment à la participation du Conservatoire pour la mise en place du système informatique de recouvrement du DAFN (0,27 M€). Le confinement et la mise en place du télétravail avec des réunions en visio-conférence ont pour effet une baisse de plus de 50% des frais de mission par rapports aux années antérieures à la crise sanitaire.

**Les restes à payer s'établissent à 40,3 M€ au 31 décembre 2021** (contre 27,6 M€ fin 2020, montant corrigé depuis le RAP 2020). L'augmentation de 13 M€ des restes à payer résulte essentiellement de l'engagement de l'établissement dans le plan de relance.

**Recettes (60,72 M€ dont 43,26 M€ de recettes globalisées et 17,45 M€ de recettes fléchées)**

**Les recettes globalisées représentent 71% des recettes en 2021 (80% en 2020 avec 41,57 M€).**

**La principale ressource de l'établissement (62 % des recettes en 2021) est le Droit annuel de francisation et navigation (DAFN).** L'affectation du DAFN est plafonnée à hauteur de 38,5 M€ depuis la loi de finances initiale pour 2016. A ce plafond législatif correspond un plafond réel de 37 537 500 € encaissables par le Conservatoire (38,5 M€ dont sont déduits 2,5 % de frais d'assiette). Ce plafond a été atteint dès le mois de juillet en 2021, cette précocité inhabituelle témoignant d'un rendement fiscal amélioré. Le Conservatoire a perçu 37,5 M€ de DAFN en 2021, montant inchangé par rapport à 2020 et 2019. Après avoir progressé en 2019 du fait du gel des abattements vétusté, mesure adoptée dans le cadre de la loi de finances pour 2019, la recette (DAFN excédentaire) avait cessé de croître en 2020 (-0,1 M€) sous l'effet de la crise sanitaire. Un effet de rattrapage a ainsi eu lieu en 2021.

Le DAFN est essentiellement perçu par l'établissement à partir du mois de mars. Cette saisonnalité particulière de la ressource principale de l'établissement impose une gestion prudente de la trésorerie sur le début d'année afin de pouvoir garantir un fonctionnement normal de l'établissement au cours du premier trimestre.

**Les versements de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés** ont atteint **0,6 M€** contre 0,5 M€ en 2020. L'année 2020 avait été marquée par une baisse du niveau d'encaissement liée au contexte sanitaire, l'encaissement 2021 se situe à un niveau comparable à celui de 2019. Toutefois, il faut signaler qu'en 2021 ce montant est réparti sur 15 sites contre 11 deux ans plus tôt, suite à une augmentation du nombre de destinations concernées (Iles Chausey, pointe du Cap Corse, Campumoru-Senetosa, Cézembre). Cette ressource est reversée aux gestionnaires insulaires au profit des sites concernés.

**Les recettes propres globalisées, qui s'élèvent à 5,15 M€** (contre 3,57 M€ en 2020), sont constituées notamment :

- des dons des particuliers pour 0,2 M€, stable par rapport à 2020 ;
- des encaissements de legs pour 0,6 M€, niveau élevé mais inférieur au niveau tout à fait exceptionnel observé en 2020 (1,8 M€) ;
- des revenus du domaine pour 0,5 M€ contre 0,7 M€ en 2020, le niveau de 2021 étant supérieur à celui des années antérieures à 2020. Ces revenus sont constitués principalement de redevances pour occupation perçues par l'établissement et de quelques revenus divers (coupes de bois, tournages, etc.). L'essentiel des revenus domaniaux est perçu par les gestionnaires et n'apparaît pas dans les comptes de l'établissement ;
- d'autres produits divers à hauteur de 2,9 M€ contre 0,9 M€ en 2020. Il s'agit principalement de deux cessions de biens n'ayant pas vocation à être classées dans le domaine propre de l'établissement pour 2,9 M€ (une demeure dans le Var) et 0,6 M€ (un mas et des terrains agricoles à Vendres). Le solde correspond à divers produits liés à l'activité (Indemnités d'assurance, produits de cession de véhicules, de matériels ou de parcelles, IJSS, dégrèvements d'impôts, avoirs, contentieux...).

**Les recettes fléchées représentent 29% des recettes en 2021 (20% en 2020 avec 10,08 M€).**

Les **subventions de partenaires**, indispensables à la bonne réalisation des objectifs opérationnels, s'élèvent à 17,4 M€ 10,1 M€, en forte hausse par rapport à 2020 (10,1 M€) notamment du fait des subventions liées au plan de relance, et sont réparties comme suit :

- **Etat** pour 7,9 M€ (contre 1,6 M€ en 2020) dont 6,3 M€ au titre du plan de relance, qui a permis d'enrayer la baisse régulière des subventions partenariales observée ces dernières années ;
- **collectivités territoriales** pour 4,4 M€ (dont la moitié de la part des départements) contre 1,6 M€ en 2020 ;
- **organismes publics** pour 3,8 M€ (contre 4,4 M€ en 2020), dont 3,4 M€ des agences de l'eau (4 M€ en 2020) ;
- **Union européenne** pour 0,9 M€ (contre 1,4 M€ en 2020) ;
- **ressources de mécénat** pour 0,5 M€ (contre 1,2 M€ en 2020).

La baisse observée ces dernières années des contributions de l'Union européenne et des organismes publics se confirme en 2021. En revanche, les financements en provenance des collectivités ont été particulièrement élevés en 2021.

Les **restes à encaisser étaient de 4,7 M€ au 31 décembre 2021**, progressant de 1,2 M€ par rapport à fin 2020. La plus grande part de ce stock de titres de recettes en attente de recouvrement concerne des titres de subventions partenariales (3,9 M€), le solde résulte pour l'essentiel de redevances d'occupation.

En nombre de titres, les recettes de subvention restant à encaisser n'ont pas augmenté. Il s'agit pour l'essentiel de titres récents : 77 % du montant global concerne des titres de 2021 et seulement 2 % des titres antérieurs à 2019.

Le **niveau de la trésorerie progresse pour la quatrième année consécutive (+ 2,2 M€ en 2021) pour atteindre 6,6 M€**, notamment du fait de l'accroissement de l'activité (commandes de travaux d'aménagement pour l'essentiel) sur le dernier trimestre 2021, du fait du plan de relance.

Le produit du DAFN est reversé au Conservatoire au fur et à mesure des encaissements par les services douaniers. La date limite de paiement du DAFN est fixée au 1er avril. Les premiers encaissements significatifs de cette ressource pour le Conservatoire du littoral interviennent au cours du mois de mars. Chaque année l'établissement connaît donc une situation de trésorerie tendue au 1er trimestre. Pour faire face à cette tension de trésorerie très ponctuelle, le Conservatoire souscrit chaque année un contrat de ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire. En 2021, cette ligne de trésorerie a été mobilisée à hauteur de 1 M€ entre le 26 février et le 16 mars 2021, mais ce service bancaire n'a pas eu d'impact significatif sur le budget de l'établissement (coût s'élevant à 4 K€).

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>155</b>	<b>159</b>	<b>153</b>
– sous plafond	140	140	140
– hors plafond	15	19	13
<i>dont contrats aidés</i>	1	2	
<i>dont apprentis</i>	2	4	
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>		<b>25</b>	<b>24</b>
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		25	24

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

En 2021 le schéma d'emplois de l'établissement était nul, avec 132 ETP à fin 2021. Les autorisations d'emploi sous plafond ont été pleinement mobilisées avec 140 ETPT en exécution pour 140 ETPT votés, comme en 2020.

L'établissement a également mobilisé en 2021 des emplois hors plafond à hauteur de 13 ETPT, contre 18 ETPT en 2020, dont 0,46 ETPT d'apprentis, 10,13 ETPT sur conventions après appels à projets, 1,13 ETPT lié à une convention de thèse CIFRE et 0,9 ETPT de volontaires de services civiques. La baisse relative des effectifs hors plafond par rapport à 2020 s'explique par les effets de la crise sanitaire qui a freiné l'ouverture et le recrutement de nouveaux emplois aidés hors plafond (apprentis ou volontaires de services civiques par exemple). De manière plus structurelle la baisse du volume d'emplois hors plafond constatée depuis 2016 s'explique essentiellement par la fin de l'éligibilité de l'établissement au dispositif des emplois d'avenir.

24 ETPT ont également été mis à disposition de l'établissement en 2021, dont 12 en provenance du Syndicat mixte du littoral normand ou 8 de collectivités territoriales (régions et Corse).

## OPÉRATEUR

Etablissement public du Marais poitevin

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Au cours de l'année 2021, les priorités de l'EPMP, définies principalement dans son contrat d'objectifs et de performance (COP) 2020-2022, ont été mises en œuvre. L'activité est réalisée dans la perspective, à horizon 2026, d'un changement de l'organisation des missions de l'eau et de la biodiversité sur le territoire du marais.

Les principaux résultats au titre de la deuxième année de mise en œuvre du COP sont les suivants :

- Achèvement du dossier d'autorisation unique de prélèvement n°2 (AUP) avec la délivrance de cette autorisation par les préfets le 9 novembre 2021. Cette AUP emporte le plan annuel de répartition de 2021 (PAR), et porte l'assise juridique des prochains PAR des volumes d'irrigation entre les 1 500 irrigants du Marais poitevin jusqu'en 2025-2026 ;
- Participation à la réécriture du DOCOB (document d'objectifs) du site Natura 2000, pilotée par le parc naturel régional (PNR), avec la rédaction de 31 fiches actions (contribution à l'état des lieux et des diagnostics socio-économique et biologique, définition des enjeux et objectifs) ;
- Aboutissement du contrat Natura 2000 sur la Grève-sur-le-Mignon qui a permis la restauration d'une zone humide ;
- Suite au lancement du second marché relatif au système d'information sur l'eau du Marais poitevin (SIEMP), les consultations de l'outil demeurent stables de 2020 (210 utilisateurs par mois) à 2021 (190). Sur le terrain ont été posées environ 60 échelles et 20 sondes limnimétriques nivelées, afin de couvrir efficacement l'ensemble des compartiments hydrauliques de la zone humide ;
- Engagement de 58 861 hectares de contrats de marais fin 2021, contre 58 000 fin 2020, soit 29 démarches au total ; ainsi, avec la validation du contrat de marais d'Andilly, Charron et Longèves et l'engagement de cinq autres démarches, 78% de la surface du marais est désormais couverte par des contrats ou des protocoles de gestion ;
- Lancement de nouveaux fuseaux de gestion, avec les études des contrats de marais de Nuillé-Anais et d'Andilly, Charron, Longèves ayant permis de proposer des fuseaux de gestion sur l'axe Curé en décembre 2021, validation du fuseau de gestion de Morteveuille en décembre 2021, validation du projet de règlement d'eau sur le bassin de la Vendée et poursuite de la réflexion sur de nouveaux règlements d'eau sur les axes de la Courance et de l'exécutoire du bassin de la Sèvre Niortaise ;
- Abandon du projet de mise en œuvre de paiements pour services environnementaux (PSE) sur une partie de la zone humide du marais (déposé par le parc naturel régional (PNR) dans le cadre de l'appel à initiatives lancé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne en 2020) à la suite de l'étude de faisabilité soutenu financièrement par l'EPMP : les primes susceptibles d'être attribuées au titre du PSE étaient inférieures à celles des MAEC ;
- Achèvement de la stratégie foncière à l'échelle du Marais poitevin (déclinaison plus opérationnelle : eau, biodiversité, agriculture et gouvernance), entérinée lors du conseil d'administration de l'EPMP de mars 2021.

**Paysages, eau et biodiversité**

Programme n° 113 | Opérateurs

Le rattachement de l'EPMP à l'Office français de la biodiversité (OFB), effectif depuis début 2019, et son intégration au groupement comptable, a entraîné le changement d'applications comptable et de paie et la prise en charge du façonnage de la paie et des déclarations sociales pour les agents de l'EPMP. Par ailleurs, l'enregistrement et le contrôle des factures désormais assurés par le service facturier évite les contrôles redondants entre l'ordonnateur et le comptable. Par manque de moyens humains, la formalisation des différents contrôles est difficile à mettre en œuvre. Toutefois, ils sont systématiquement effectués au fil de l'eau. Le contrôle réalisé par leur agence comptable évolue chaque année, et induit ainsi un renforcement du contrôle interne budgétaire de l'établissement. En 2021, aucun achat mutualisé n'a été réalisé. En effet, par manque de besoins, mise à part pour la maintenance automobile depuis trois ans (marché DAE), les mutualisations sont limitées. Globalement, les dépenses relatives aux fonctions supports 2021 (fonctionnement et investissement) sont en augmentation par rapport à 2020. Néanmoins, la comparaison avec 2020 n'est pas pertinente en raison de la crise sanitaire qui a entraîné une baisse importante des dépenses. A périmètre constant (hors acquisition de 3 nouveaux véhicules), les dépenses sont en diminution.

**FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT**

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P113 – Paysages, eau et biodiversité</b>	<b>487</b>	<b>487</b>	<b>501</b>	<b>501</b>	<b>486</b>	<b>486</b>
Subventions pour charges de service public	487	487	501	501	486	486
<b>P162 – Interventions territoriales de l'État</b>	<b>85</b>	<b>741</b>				
Subventions pour charges de service public	85	640				
Transferts		102				
<b>Total</b>	<b>572</b>	<b>1 228</b>	<b>501</b>	<b>501</b>	<b>486</b>	<b>486</b>

La subvention pour charges de service public (SCSP) du programme 113 (0,486 M€ en 2021), outre le financement des dépenses de personnel et des frais de structure, a permis d'accompagner les contrats de marais, outils phares de l'EPMP, qui visent à contractualiser avec les associations syndicales de marais des mesures vertueuses de gestion des niveaux d'eau. La SCSP demeure stable depuis plusieurs années.

## COMPTE FINANCIER 2021

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	584	575	Subventions de l'État	486	486
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	93	91	– subventions pour charges de service public	486	486
			– crédits d'intervention( transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	1 379	1 187	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	240	308	Autres subventions	1 006	1 166
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	50	149	Revenus d'activité et autres produits	12	80
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	50	98	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		26
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		52	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		9
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		44
<b>Total des charges</b>	<b>2 203</b>	<b>2 070</b>	<b>Total des produits</b>	<b>1 504</b>	<b>1 732</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	699	338
Total : équilibre du CR	2 203	2 070	Total : équilibre du CR	2 203	2 070

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement	649	268	Capacité d'autofinancement		
Investissements	95	74	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		24
			Autres ressources		9
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>744</b>	<b>342</b>	<b>Total des ressources</b>		<b>33</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	744	309

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le résultat comptable est déficitaire de -0,34 M€, contre un excédent de 0,14 M€ en 2020, et une prévision de déficit de -0,53 M€. Les charges (2,07 M€) et les produits 1,73 M€) sont proches des dépenses (fonctionnement, personnel et interventions) et recettes budgétaires, si ce n'est le décalage entre leur constatation en comptabilité générale et le flux de trésorerie associé ainsi que les dotations aux amortissements et les reprises, charges et produits calculés n'engendrant pas de flux de trésorerie. Aussi, les raisons de leur évolution par rapport à 2020 et de l'écart à la prévision sont similaires à celles évoquées précédemment.

Avec une insuffisance d'autofinancement d'un montant de 0,27 M€, des investissements de 0,074 M€ et des ressources d'investissement de 0,033 M€, le fonds de roulement diminue de -0,31 M€ par rapport à 2020, dont une baisse du fonds de roulement sur fonds propres de 0,07 M€ et une hausse du fonds de roulement relatif au PITE de 0,24 M€.

## Paysages, eau et biodiversité

Programme n° 113 | Opérateurs

Ainsi, au 31 décembre 2021, le fonds de roulement s'établit à 1,21 M€ (contre 1,52 M€ en 2020), dont 1,07 M€ sur fonds propres et 0,15 M€ lié au PITE. La sous-réalisation des dépenses en 2021 explique le niveau légèrement supérieur du fonds de roulement par rapport à la prévision, soit de 0,203 M€ (dont 200K€ sur fonds propres).

Fin 2021, le fonds de roulement correspond à 7 mois de dépenses permettant ainsi à l'établissement de faire face à ses dépenses jusqu'à l'encaissement des prochaines recettes en 2022. Le compte financier 2021 conforte la soutenabilité budgétaire de l'exercice 2022, ainsi que la capacité de l'établissement à financer ses restes à payer.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
1 533	789	1 228

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	628	628	624	624
Fonctionnement	680	1 285	568	997
Intervention	60	240	119	294
Investissement	64	95	87	74
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>1 432</b>	<b>2 248</b>	<b>1 398</b>	<b>1 990</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	93	93	91	91

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>1 298</b>	<b>1 313</b>
Subvention pour charges de service public	486	486
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	800	813
Recettes propres	12	14
<b>Recettes fléchées</b>	<b>206</b>	<b>372</b>
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	206	372
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>1 504</b>	<b>1 685</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>744</b>	<b>304</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Administration et logistique	128 147	122 117	122 115	0 0	0 0	33 53	59 44	<b>284</b> <b>317</b>	<b>310</b> <b>306</b>	
Gestion de l'eau	308 300	166 125	340 303	0 33	108 152	31 34	36 30	<b>505</b> <b>492</b>	<b>791</b> <b>785</b>	
Gestion de la Biodiversité	192 177	392 326	823 579	60 86	132 143	0 0	0 0	<b>644</b> <b>589</b>	<b>1 147</b> <b>899</b>	
<b>Total</b>	<b>628</b> <b>624</b>	<b>680</b> <b>568</b>	<b>1 285</b> <b>997</b>	<b>60</b> <b>119</b>	<b>240</b> <b>294</b>	<b>64</b> <b>87</b>	<b>95</b> <b>74</b>	<b>1 432</b> <b>1 398</b>	<b>2 248</b> <b>1 990</b>	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>744</b>	<b>304</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	1 542
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>744</b>	<b>1 846</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	135
<b>Total des besoins</b>	<b>744</b>	<b>1 846</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	1 541
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>0</b>	<b>1 541</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>744</b>	<b>305</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	545	440
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	199	0
<b>Total des financements</b>	<b>744</b>	<b>1 846</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Comme en 2020, l'EPMP a adapté son organisation au contexte sanitaire.

Le budget initial (BI) 2021, voté par le conseil d'administration le 13 novembre 2020 a fait l'objet de deux budgets rectificatifs (BR). En exécution, les rares écarts à la prévision relèvent de l'ajustement des montants prévisionnels avec les montants exécutés en AE et en CP et du report de certaines dépenses en 2022. On peut souligner que malgré le déséquilibre causé par les mouvements de personnel importants en cours d'année, l'équipe reconstituée a maintenu l'activité et le suivi des opérations en cours, sauf pour deux d'entre elles programmées au BI et annulées au BR2 : le

bilan du programme 2015-2022 des MAEC et la rédaction d'un cahier des charges pour la réforme de l'outil de gestion de l'irrigation. Cette dernière opération reste pertinente et sera étudiée ultérieurement.

L'exercice 2021 a été marqué par des engagements réalisés à hauteur de 97,6% des prévisions initiales et de 88,5% pour les paiements, avec des recettes exécutées à 112,1%. Le budget initial ayant fait l'objet de deux budgets rectificatifs, ces taux sont ramenés respectivement à 94,1%, 90,6% et 100,0%.

Les dépenses 2021 s'élèvent à environ 1,4 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 2 M€ en crédits de paiement (CP), contre 1,9 M€ en AE et 2,5 M€ en CP en 2020, soit une diminution de -24,7% des AE et de -20,4% des CP.

Les dépenses de **personnel** ont été exécutées à 98,3 % de la prévision rectifiée. Elles s'élèvent à 0,62 M€ (23,4% du total des CP), contre 0,59 M€ en 2020, soit en légère hausse. Cette augmentation résulte d'un cumul entre la baisse des charges de personnel sous plafond du fait des mouvements de l'année et les dépenses relatives aux vacances des commissaires enquêteurs.

L'enveloppe de **fonctionnement** comprend les charges internes de l'établissement (administration et logistique) et celles relatives aux marchés menés pour la gestion de l'eau et de la biodiversité. Ces dépenses ont été réalisées à hauteur de 90,1% en AE et 85,4% en CP de la prévision rectifiée. Elles représentent 0,57 M€ d'AE et 1 M€ de CP (contre 1,04 M€ d'AE et 1,23 M€ de CP en 2020), soit une nette baisse des AE à hauteur de -45,4%, et une moindre diminution des CP (-19,1%) de 2020 à 2021. Cette évolution dénote les engagements très importants de 2019 et 2020, qui donnent lieu à des décaissements importants en 2020 et 2021, traduisant la mise en œuvre des engagements de l'EPMP tant au niveau opérationnel que financier. La nette baisse des engagements 2021 permet à l'équipe de finaliser les opérations en cours, et financièrement de liquider les restes à payer sans difficulté.

Par ailleurs, on constate une exécution en AE relativement conforme à la prévision rectifiée. En CP, la sous-réalisation observée correspond à des reports de paiements en 2022. Ces reports résultent d'une part, de factures non parvenues avant la date limite de paiement fixée par l'agent comptable en fin d'année, et d'autre part, de décalage dans la finalisation de certaines opérations prévue fin 2021. Globalement, ces opérations ont été réalisées, mais il manque des rapports finaux, ou tout simplement le traitement administratif et financier lié à la facturation n'a pas pu être effectué dans les temps. On peut noter comme principales dépenses les marchés SIEMP - Exploitation et maintenance (91 K€ de CP) et de suivis de la biodiversité en lien avec la gestion de l'eau (237 K€ de CP).

Les dépenses de fonctionnement récurrentes, hors dépenses ponctuelles spécifiques à 2021, restent stables par rapport aux années précédentes.

A noter que la part des dépenses fléchées (opérations bénéficiant d'une subvention spécifique de l'AELB) dans le total de l'enveloppe de fonctionnement s'élève à 25,3% des AE (60,4% en 2020) et à 57% des CP (66% en 2020).

S'agissant plus spécifiquement des dépenses relatives aux fonctions supports (carburant, fournitures administratives, frais de mission, de réception, etc.), elles restent stables par rapport à 2020. De plus, la généralisation de la dématérialisation diminue le besoin en fournitures administratives et les visioconférences organisées pour de nombreuses réunions diminuent les frais de mission et le carburant.

Les dépenses d'**intervention** exécutées à 93,0% en AE et 92,4% en CP des prévisions ajustées, atteignent 0,12 M€ en AE (0,14 M€ en 2020) et 0,29 M€ en CP (0,54 M€ en 2020). Elles diminuent ainsi de -17,1% en AE et -45,6% en CP de 2020 à 2021. Ainsi, les AE du PITE à hauteur de 0,03 M€ sur recettes fléchées PITE, liées à la convention IIBSN, sont désormais toutes consommées avec le dernier dossier engagé. Les AE sur fonds propres de 0,09 M€, correspondant aux conventions signées en 2021 pour l'accompagnement des contrats de marais, sont, quant à elles, en hausse par rapport à 2020. En effet, depuis trois ans, on constate une diminution progressive des AE liées uniquement au

PITE alors que les engagements relatifs aux interventions sur fonds propres sont croissants, en lien avec le nombre de contrats de marais mis en place. De même les paiements relatifs au PITE diminuent du fait de la fin du programme. Les CP des interventions sur fonds propres fluctuent en fonction de l'avancement des travaux financés.

S'agissant de l'exécution, en AE, elle est proche de la prévision rectifiée. En effet, deux conventions sur fonds propres sont arrivées trop tardivement à l'EPMP pour être engagées en 2021, d'où la légère sous-exécution. En CP, on constate une légère sous-exécution par rapport à la prévision ajustée du fait notamment de deux demandes de

paiement arrivées après la date limite de paiement de fin d'année fixée par l'agence comptable. Sans ce contretemps, l'exécution aurait été conforme à la prévision. A souligner que la sous-exécution de CP s'avère récurrente pour le PITE (0,24 M€) du fait de la difficulté à établir une prévision ajustée. Seules cinq conventions restent à solder pour clôturer le PITE. Concernant les interventions sur fonds propres (0,06 M€), elles suivent la mise en place des contrats de marais pouvant se décaler dans le temps.

Enfin, les dépenses d'**investissement** réalisées à 94,3% en AE et 98,6% en CP par rapport à la prévision révisée se situent à hauteur de 0,09 M€ (comme en 2020) en AE et 0,07 M€ en CP (0,14 M€ en 2020). Une partie de ces dépenses (0 M€ d'AE et 0,01 M€ de CP) sont fléchées (opérations bénéficiant d'une subvention spécifique de l'AELB). Les principaux investissements (AE) concernent le marché pour la pose d'échelles limnimétriques et de supports de sonde, l'achat de sondes télétransmises pour mesurer les niveaux d'eau (21 K€ en AE et CP), l'acquisition de trois nouveaux véhicules (46 K€ en AE et 37 K€ en CP), d'un drone et d'une tablette tactile, ainsi que le renouvellement d'un ordinateur et d'un onduleur. Les CP sont liés aux engagements de l'année et à celui relatif à la localisation et la réalisation de piézomètres.

Aussi, on constate une exécution relativement conforme à la prévision révisée en AE et en CP. Alors que les AE sont stables de 2020 à 2021, les CP diminuent. Cette évolution s'explique principalement par des dépenses moins importantes sur les marchés des piézomètres et des échelles limnimétriques. Aucune dépense n'a été réalisée sur la destination liée à la biodiversité sur cette enveloppe depuis 3 ans.

Les **recettes** encaissées d'un montant de 1,69 M€, contre 2,62 M€ en 2020, sont en baisse de 35,7% de 2020 à 2021 et ont atteint 100 % des prévisions rectifiées.

Les **recettes globalisées**, réalisées à 100,2% de la prévision ajustée, représentent 77,9% des recettes de l'établissement (50,9% en 2020), et atteignent 1,31 M€ (1,33 M€ en 2020), soit en légère baisse (1,6%) par rapport à 2020. En effet, la subvention pour charges de service public (0,49 M€ comme en 2020) et la dotation complémentaire de fonctionnement de l'AELB (0,81 M€, contre 0,85 M€ en 2020) demeurent globalement stables. Les recettes propres sont essentiellement constituées de remboursements divers et de cessions de véhicules.

Les **recettes fléchées**, à hauteur de 22,1% des recettes de l'établissement (49,1% en 2020), s'élèvent à 0,37 M€ contre 1,29 M€ en 2020, soit en baisse de 71,1% par rapport à 2020. Les financements de l'Etat fléchés au titre du PITE sont nuls en 2021, alors qu'ils étaient de 0,74 M€ en 2020. De plus, les autres financements publics fléchés issus des subventions de l'AELB atteignent 0,37 M€ (0,55 M€ en 2020) et diminuent donc de 32,0%.

Au 31 décembre 2021, ces éléments se sont traduits par un **solde budgétaire déficitaire** de 0,30 M€, différence entre les crédits de paiements et les recettes encaissées. L'écart à la prévision s'explique du fait de la sous-consommation des CP et de la quasi conformité des recettes aux prévisions, comme présenté supra.

L'activité opérationnelle de l'établissement représente une part substantielle de ses dépenses, qui s'établit à 77,3% en AE et à 84,6% en CP. Ainsi, les **dépenses** de l'EPMP se répartissent **selon les destinations** comme suit :

- 35,2% en AE pour la gestion de l'eau (46,2% en 2020), y compris l'objectif 1 du PITE et les charges de personnel associées (soit 0,49 M€ en AE, contre 0,86 M€ en 2020, 0,78 M€ en CP, contre 1,09 M€ en 2020) ;
- 42,1% en AE pour la gestion de la biodiversité (40,5% en 2020), y compris l'objectif 3 du PITE et les charges de personnel associées (soit 0,59 M€ en AE, contre 0,75 M€ en 2020, et 0,90 M€ en CP contre 1,17 M€ en 2020) ;
- 22,7% en AE pour l'administration générale et la logistique de l'établissement, y compris les charges de personnel associées (soit 0,32 M€ en AE, contre 0,25 M€ en 2020, et 0,31 M€ en CP contre 0,24 M€ en 2020).

La répartition de ces dépenses est fonction de l'imputation des chantiers de l'année, identifiés soit en lien avec la gestion de l'eau, soit avec la gestion de la biodiversité, soit pour le fonctionnement de l'établissement. Il convient de rappeler que les deux principales destinations (eau et biodiversité) sont étroitement liées et ont la même finalité dans le cadre des missions de l'EPMP.

Globalement, les engagements relatifs aux opérations de gestion de l'eau et de la biodiversité ainsi que les CP sont en baisse par rapport à ceux de 2020. Les dépenses relatives à l'administration et à la logistique sont en augmentation en AE et en CP, issue principalement de l'achat des véhicules (en investissement) et des dépenses ponctuelles de fonctionnement précisées précédemment.

Le solde budgétaire déficitaire (-0,30 M€), complété des encaissements non budgétaires équivalents aux décaissements, amène à un prélèvement de trésorerie de 0,30 M€, lié principalement à la sous-réalisation cumulée des dépenses sur les quatre enveloppes. Cette variation de trésorerie se décompose en un abondement de 135,4 K€ sur la trésorerie non fléchée (fonds propres) et un prélèvement de 440,2 K€ de la trésorerie fléchée (PITE).

Au 31 décembre 2021, le niveau de **trésorerie** atteint ainsi 1,23 M€, contre 1,53 M€ fin 2020, dont 1,08 M€ de trésorerie sur fonds propres (en baisse de 5,8% par rapport à 2020) et 0,15 M€ de trésorerie spécifique au PITE (en baisse de 61,5% par rapport à 2020).

Ainsi, la baisse de la trésorerie PITE suit l'exécution des dernières opérations, et seuls cinq dossiers restent à solder au 31 décembre 2021. La trésorerie sur fonds propres en augmentation de 2017 à 2019, est en diminution depuis 2020 mais demeure suffisante pour solder les restes à payer et subvenir aux engagements à venir. En effet, l'EPMP connaît pour la troisième année consécutive des décaissements soutenus afin de solder les engagements importants des années 2019 et 2020. A noter qu'il perçoit la totalité de la subvention pour charges de service public depuis 2016, et la subvention annuelle de l'AELB, spécifique à son fonctionnement) relativement stable (fonction des prélèvements sur le bassin du Marais poitevin).

Globalement, les **restes à payer (RAP)** au 31 décembre 2021 sont en nette diminution par rapport à ceux constatés au 31 décembre 2020 (-0,65 M€). D'un montant total de 0,99 M€ (contre 1,64 M€ fin 2020, ajustés à 1,58 M€, au vu des dégagements de 0,07 M€), ces RAP sont d'un niveau proche de la prévision rectifiée (+0,05 M€) et méritent d'être distingués. D'une part, les restes à payer sur fonds propres s'élèvent à 0,84 M€ et, d'autre part, ceux relevant du PITE de 0,15 M€ sont financés à 100 % par des recettes fléchées.

De plus, ces RAP se répartissent entre les opérations pluriannuelles (SIEMP, suivi de la biodiversité, convention CNRS) à hauteur de 0,46 M€, les opérations annuelles (conventions de contrats de marais) pour 0,29 M€, le PITE (0,14 M€) et les interventions sur fonds propres (0,09 M€). S'agissant du PITE, les opérations devraient être soldées en 2022. Concernant les restes à payer sur fonds propres, après une forte hausse en 2019, du fait de l'importance des opérations engagées, la décade se poursuit, et le dossier de l'AUP est soldé. Ainsi leur paiement devrait se dérouler selon l'échéancier prévisionnel suivant permettant leur solde sur deux ans : 0,74 M€ en 2022, 0,09 M€ en 2023. Des recettes fléchées sont également attendues à hauteur de 0,23 M€ en 2022 et 0,05 M€ en 2023.

Le niveau de la trésorerie sur fonds propres au 31 décembre 2021 (1,08 M€), cumulé avec les recettes attendues en 2022, permettra sans difficulté de couvrir les restes à payer ainsi que les dépenses prévues en 2022. Pour le PITE, le niveau de trésorerie au 31 décembre 2021 (0,149 M€) couvre intégralement les restes à payer spécifiques au PITE.

Les EHB s'élèvent à 0,148 M€ fin 2021 et correspondent aux interventions financées par les crédits Etat relatifs au PITE. Ils poursuivent leur diminution (0,39 M€ fin 2020), compte tenu du solde du programme estimé à fin 2022.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
– sous plafond	8	8	8
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

L'établissement avait un schéma d'emplois nul en LFI 2021. En exécution 2021, celui-ci s'élève à -1 ETP, avec un atterrissage à 6,8 ETP. Etablissement de petite taille, les mouvements de personnel ont été importants dans le courant de l'année 2021, avec une période de vacance incompressible notamment en fin d'année.

Le plafond d'emplois de 8 ETPT (dont 3 titulaires et 5 contractuels) a été pleinement respecté avec 7,65 ETPT en moyenne annuelle. Cette légère sous exécution traduit différents mouvements au cours de l'année. Trois agents ont quitté l'établissement au cours de l'année (un agent fonctionnaire et deux agents contractuels). Le premier départ concernait le poste de géomaticien, et les suivants, deux postes de chargé de mission en gestion quantitative. Ils ont été remplacés par une agente fonctionnaire et deux agents contractuels, dont un en CDI.

## OPÉRATEUR

OFB - Office français de la biodiversité

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Depuis le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité (OFB) assure la préservation et la restauration de la biodiversité. Issu de la fusion de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), l'OFB permet de renforcer l'efficacité des politiques publiques en matière non seulement de police de l'eau et de l'environnement mais également de reconquête de la biodiversité. Il est le principal acteur dans le domaine de la biodiversité, qu'elle soit terrestre, aquatique ou marine. Il est placé sous la double tutelle des ministères chargés de l'écologie et de l'agriculture (MTE et MAA). Les missions qui lui sont confiées ont pour objectif le développement de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau. Elles se déclinent de la façon suivante :

- l'appui scientifique, technique et financier à la conception, à la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de l'eau et de la biodiversité ;
- la gestion d'espaces naturels (notamment des neuf parcs naturels marins existants ou encore de certaines réserves nationales de chasse et de faune sauvage), ainsi que des actions de restauration et d'appui d'autres gestionnaires d'aires protégées (appui technique aux parcs nationaux et plus généralement à l'ensemble des réseaux de gestionnaires d'espaces naturels) ;
- la police de l'environnement et la police sanitaire ;
- la formation et la mobilisation des citoyens et des parties prenantes (rôle de centre de ressources national) ;
- le développement de la connaissance, de la recherche et de l'expertise sur les espèces et les milieux, ainsi que sur la gestion adaptative (notamment coordination de trois systèmes d'information fédérateurs sur la biodiversité, l'eau, les milieux aquatiques et les milieux marins).

Actions significatives menées en 2021 :

- Adoption du contrat d'objectifs et de performance de l'établissement (COP) élaboré pour la période 2021-2025. Ce COP définit une véritable feuille de route stratégique pour l'établissement pour les années à venir. Le COP doit renforcer la culture commune des agents travaillant au sein de l'établissement ;
- Création de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) en Guadeloupe, la première en outre-mer ;

**Paysages, eau et biodiversité**

Programme n° 113 | Opérateurs

- Mobilisation de l'OFB lors du congrès mondial de la nature à Marseille du 3 au 11 septembre 2021 et la mise en place des espaces « générations nature », qui ont connu un grand succès d'affluence (25 000 visiteurs) ;
- Poursuite de multiples appels à projets, d'appels à manifestation d'intérêt et des initiatives « engagés pour la nature » (375 collectivités, 169 entreprises et 36 partenaires) ;
- Mise en œuvre du plan de relance (enveloppe totale de 85 M€)

Concernant la rationalisation des fonctions supports, notamment au niveau des sites immobiliers, on peut noter la préparation du SPSI de l'établissement, qui prévoit une réduction du nombre de sites administratifs et techniques à moyen terme, ainsi que le rapprochement des équipes.

**FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT**

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P362 – Écologie</b>					<b>64 521</b>	<b>22 124</b>
Dotations en fonds propres					114	114
Transferts					64 407	22 010
<b>P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture</b>	<b>9</b>	<b>11</b>			<b>428</b>	<b>426</b>
Subventions pour charges de service public	9	11			8	6
Transferts					420	420
<b>P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation</b>	<b>832</b>	<b>579</b>			<b>1 066</b>	<b>497</b>
Subventions pour charges de service public	470	529				44
Transferts	362	50			1 066	453
<b>P113 – Paysages, eau et biodiversité</b>	<b>43 997</b>	<b>44 045</b>	<b>51 200</b>	<b>51 340</b>	<b>54 290</b>	<b>53 909</b>
Subventions pour charges de service public	41 200	41 200	51 200	51 200	51 200	51 205
Transferts	2 797	2 845		140	3 090	2 704
<b>P174 – Énergie, climat et après-mines</b>					<b>1 440</b>	<b>1 008</b>
Transferts					1 440	1 008
<b>P217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables</b>					<b>193</b>	<b>193</b>
Subventions pour charges de service public					193	193
<b>P102 – Accès et retour à l'emploi</b>	<b>11</b>	<b>5</b>			<b>6</b>	<b>6</b>
Transferts	11	5			6	6
<b>P135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat</b>					<b>160</b>	<b>32</b>
Transferts					160	32
<b>Total</b>	<b>44 849</b>	<b>44 640</b>	<b>51 200</b>	<b>51 340</b>	<b>122 105</b>	<b>78 195</b>

L'ensemble des financements alloués à l'OFB par l'État s'est élevé en 2021 à 78,2 M€ en CP (contre 44,64 M€ en CP en 2020), dont 51,2 M€ de SCSP du programme 113 et 27 M€ en subventions fléchées ou globalisées. Pour le **programme 113** hors SCSP (2,7 M€ en CP), les financements recouvrent notamment les actions suivantes :

- 1,129 M€ afin de cofinancer l'appel à projets « Mobiodiv' » ;
- 0,65 M€ au titre du FAIRH (Fonds d'accompagnement interministériel des ressources humaines), par transferts de crédits du programme 351 afin d'aider à la création et à la restructuration de l'Etablissement ;
- 0,919 M€ de cofinancements de projets dans le cadre du FEAMP, dont :
  - 0,335 M€ pour le projet OBSCAME (Observation des captures accidentelles de mammifères marins sur les fileyeurs du golfe de Gascogne) ;

- 0,144 M€ pour la coordination de l'observatoire des activités de pêche à pied de loisir ;
- 0,123 M€ au titre du suivi des Nourriceries et des Habitats benthiques sur le site Natura 2000 de la Baie de Seine occidentale et 0,116 M€ au titre de l'élaboration et de l'animation des documents d'objectifs Natura 2000 en Manche et mer du Nord ou du projet AMOPUFOM ;
- 0,3 M€ pour le fonctionnement de la RNN de la Baie de l'Aiguillon, de la gestion de la RNN d'Iroise, pour des analyses génétiques des Gobies à tache noire et du Gobie de Kessler en Bourgogne, et pour la gestion du domaine des Grandes cabanes du Vaccares ;
- 0,221 M€ de subventions LIFE (Marha, Artisan, Wolfalps) ;
- 0,1 M€ en faveur de l'actualisation et de la mise en œuvre du PNA pour les tortues marines, du suivi du mouflon en Corse et des plans nationaux de lutte contre l'écureuil de Pallas et le vison d'Amérique ;
- 0,1 M€ pour l'appui à diverses actions comme le débroussaillage de l'alpage d'Armenaz, l'entretien et la conservation des prairies sur l'île de Chantecoq, l'appui au réseau SAGIR à la Réunion, une subvention pour la réalisation du projet "Recommandations pour une chasse durable des oiseaux forestiers (RCDOF)" par des fonds FEDER en Guyane ou le financement de matériel nautique.

Les financements alloués à l'OFB par l'État au titre du **programme 362 du plan de relance** se sont élevés en 2021 à 22,1 M€, dont 7,9 M€ au titre de la biodiversité (3,255 M€ pour les aires protégées et 4,655 M€ pour la restauration écologique) et 14,1 M€ au titre de la modernisation des réseaux d'eau et d'assainissement en outre-mer (plan Eau-DOM). Par ailleurs, au titre du volet de la rénovation énergétique des bâtiments publics, 0,114 M€ ont été alloués pour des études préalables pour le projet de mutualisation des équipes du parc naturel marin de l'estuaire de Gironde, du service départemental de police de l'environnement et de la brigade mobile d'intervention à Rochefort.

D'autres crédits de l'État ont également versés à l'OFB pour 1,24 M€ :

- **Programmes 149 et 206** au titre du projet OBSCAME (0,42 M€) visant à amoindrir les pressions des activités de pêche sur la biodiversité marine, de la participation de l'OFB aux actions liées au contrôle sanitaire de la faune sauvage (0,18 M€), de la convention SAGIR de surveillance sanitaire de la faune sauvage (0,23 M€), du suivi populationnel et épidémiologique des bouquetins du massif du Bargy, et de la surveillance de la brucellose chez les espèces chassables du Bargy et des massifs adjacents en 2021 (0,073 M€) ou encore de la lutte contre la peste porcine africaine (0,05 M€) ;
- 0,493 M€ du **programme 174** au titre du projet MIGRALION sur la caractérisation de la fréquentation du golfe de Lion par les migrants terrestres et l'avifaune marine, dans le cadre des études préalables à l'implantation des éoliennes en mer ;
- 0,193 M€ du **programme 217** au titre de la compensation du passage au RIFSEEP de certains corps techniques.

## Paysages, eau et biodiversité

Programme n° 113 Opérateurs

## COMPTE FINANCIER 2021

## Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	190 500 38 861	175 809 37 808	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention( transfert)	407 071 51 200 355 871	410 014 51 200 358 814
Fonctionnement autre que les charges de personnel	64 985	89 722	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	224 835	211 877	Autres subventions	45 778	44 895
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	14 200	27 925	Revenus d'activité et autres produits	5 982	10 215
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	14 000	27 873	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 000	5 898
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	200	53	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	650	330
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	400	270
<b>Total des charges</b>	<b>480 320</b>	<b>477 408</b>	<b>Total des produits</b>	<b>458 831</b>	<b>465 124</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	21 489	12 284
Total : équilibre du CR	480 320	477 408	Total : équilibre du CR	480 320	477 408

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement	9 339		Capacité d'autofinancement		9 144
Investissements	11 120	7 279	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	200	
			Autres ressources	650	330
Remboursement des dettes financières		14	Augmentation des dettes financières		0
<b>Total des emplois</b>	<b>20 459</b>	<b>7 293</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>850</b>	<b>9 474</b>
Augmentation du fonds de roulement		2 181	Diminution du fonds de roulement	19 609	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le résultat comptable est déficitaire à hauteur de 12,28 M€, contre une prévision de déficit de 21,49 M€, pour des raisons similaires à celles justifiant le solde budgétaire. En effet, les charges (477,4 M€) et les produits (465,1 M€) sont proches des dépenses (fonctionnement, personnel et interventions) et recettes budgétaires, si ce n'est le décalage entre leur constatation en comptabilité générale et le flux de trésorerie associé ainsi que les dotations aux amortissements et les reprises, charges et produits calculés n'engendrant pas de flux de trésorerie.

Aussi, avec une capacité d'autofinancement d'un montant de 9,1 M€, des investissements de 7,3 M€ et des ressources d'investissement de 0,3 M€, le fonds de roulement augmente de 2,2 M€ par rapport au fonds de roulement issu de l'exécution fin 2020 (95,4 M€). Ainsi, au 31 décembre 2021, le fonds de roulement s'établit à un niveau de 97,6 M€, supérieur de 27,6 M€ au niveau de la prévision du fait principalement de la sous exécution de certaines dépenses. Il représente alors environ 77 jours de dépenses.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
113 080	93 110	110 782

La trésorerie est diminuée de -2,3 M€ sur l'exercice. Cela s'explique par le solde budgétaire excédentaire de 1,1 M€, complété des encaissements non-budgétaires à hauteur de 10,2 M€ et des décaissements non-budgétaires de 12,5 M€ (avec notamment des opérations pour compte de tiers pour la TVA, la compensation des dommages causés par les lynx, des reversements aux partenaires pour les LIFE Marha et Artisan notamment). Cette variation de trésorerie se décompose en un prélèvement de 19,8 M€ sur la trésorerie non fléchée et un abondement de 17,5 M€ de la trésorerie fléchée, qui a vocation à être décaissée à terme. Ainsi, au 31 décembre 2021, le **niveau de trésorerie** atteint 110,78 M€ (86,08 M€ prévus), contre 113,08 M€ fin 2020

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	190 500	190 500	187 956	187 956
Fonctionnement	53 808	50 785	47 802	48 316
Intervention	259 656	224 835	270 386	215 725
Investissement	12 431	11 120	8 980	8 027
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>516 395</b>	<b>477 240</b>	<b>515 123</b>	<b>460 024</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	38 861	38 861	37 808	37 808

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>388 355</b>	<b>392 947</b>
Subvention pour charges de service public	51 200	51 200
Autres financements de l'État	952	4 344
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	332 499	333 239
Recettes propres	3 705	4 164
<b>Recettes fléchées</b>	<b>68 966</b>	<b>68 175</b>
Financements de l'État fléchés	23 025	23 139
Autres financements publics fléchés	45 173	44 669
Recettes propres fléchées	768	366
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>457 321</b>	<b>461 122</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>1 098</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>19 919</b>	<b>0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## Paysages, eau et biodiversité

Programme n° 113 Opérateurs

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Appui à la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité	0 0	2 745 2 057	2 302 1 712	191 986 199 515	175 550 163 355	149 202	119 523	<b>194 880</b> <b>201 775</b>	<b>177 971</b> <b>165 590</b>	
Connaissance et expertise	0 0	3 209 2 824	3 020 3 352	41 429 41 332	31 724 32 773	513 1 239	391 999	<b>45 151</b> <b>45 395</b>	<b>35 135</b> <b>37 123</b>	
Formation et mobilisation des citoyens et des parties prenantes	0 0	6 128 2 852	4 431 3 352	12 229 13 294	7 753 10 127	657 374	276 333	<b>19 014</b> <b>16 520</b>	<b>12 460</b> <b>13 813</b>	
Gestion et appui à la gestion des espaces naturels et des espèces	0 0	5 053 2 519	3 849 2 506	13 710 15 884	9 609 9 271	536 666	343 581	<b>19 299</b> <b>19 068</b>	<b>13 801</b> <b>12 359</b>	
Police de l'environnement et police sanitaire	0 0	5 894 2 992	7 346 3 059	303 1	199 18	1 287 1 050	1 258 1 370	<b>7 484</b> <b>4 043</b>	<b>8 803</b> <b>4 447</b>	
Soutien et management	190 500 187 956	30 780 34 558	29 837 34 335	0 360	0 181	9 289 5 449	8 734 4 220	<b>230 569</b> <b>228 322</b>	<b>229 071</b> <b>226 692</b>	
<b>Total</b>	<b>190 500</b> <b>187 956</b>	<b>53 808</b> <b>47 802</b>	<b>50 785</b> <b>48 316</b>	<b>259 656</b> <b>270 386</b>	<b>224 835</b> <b>215 725</b>	<b>12 431</b> <b>8 980</b>	<b>11 120</b> <b>8 027</b>	<b>516 395</b> <b>515 123</b>	<b>477 240</b> <b>460 024</b>	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>19 919</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	60	1 619
Autres décaissements non budgétaires	20	10 845
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>19 999</b>	<b>12 465</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	2 995	17 535
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>19 999</b>	<b>12 465</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>1 098</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	14
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	15	175
Autres encaissements non budgétaires	15	8 880
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>30</b>	<b>10 167</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>19 969</b>	<b>2 298</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	22 964	19 833
<b>Total des financements</b>	<b>19 999</b>	<b>12 465</b>

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
--------------	---------------------	-------------------------

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le budget initial (BI) 2021, voté par le conseil d'administration (CA) le 26 novembre 2020 a fait l'objet de trois budgets rectificatifs (BR) en cours d'année pour tenir compte du report de crédits 2020 destinés à finaliser des opérations en cours, de transferts de crédits entre nature de dépenses, de mises à jour de dossiers afférents aux conventions de recettes fléchées, des conventions partenariales ou de mécénats, de l'ajustement des prévisions de recettes et des perspectives de fin de gestion. *In fine*, l'année 2021 se caractérise par un niveau de réalisation proche de la dernière prévision rectifiée, soit en dépenses à hauteur de 95,4% en AE et 94,1% en CP, et de 99,4% en recettes. Par rapport au budget initial pour 2021, l'exécution des AE est de 99,8% et l'exécution des CP de 96,4%.

1. **Les dépenses de l'OFB** s'élèvent en 2021 à 515,1 M€ en AE (contre 455,4 M€ en 2020) et 460 M€ en CP (contre 430,2 M€ en 2020), soit une augmentation de 13% en AE (mais une stabilité hors abondement du plan de relance) et de 7% en CP (4% hors plan de relance). Hors dépenses de personnel et hors contribution de fonctionnement aux parcs nationaux, les dépenses opérationnelles de l'établissement représentent 84% des AE et 81% des CP.

**Les dépenses de personnel** (40,9% des dépenses totales en CP) s'élèvent en 2021 à 188 M€ en AE et en CP, contre 190,8 M€ en prévision rectifiée, soit une exécution de 98,5%. L'année 2021 a permis la poursuite des réformes engagées et la consolidation de l'établissement, notamment sur le plan du pilotage des ressources humaines.

- Pour les agents titulaires, la mise en œuvre des revalorisations liées aux notes de gestion indemnitaires de l'établissement adoptées en fin d'année 2020 (0,612 M€) et la poursuite du plan de requalification des corps de l'environnement (0,675 M€) ;
- Pour les agents contractuels, le déploiement de mesures nouvelles (452 K€) telles que l'indemnité de fin de contrat, le versement d'une majoration Outre-mer pour les agents recrutés sur conventions fléchées, l'augmentation du nombre de bénéficiaires de la part sujétions ou encore le montant de 130 € attribué en décembre 2021 pour tous les agents relevant du quasi-statut de l'environnement, dans le cadre de l'enveloppe complémentaire de 0,25 M€ annoncée par les ministres de tutelle de l'Office.

De plus, l'écart à la prévision s'explique essentiellement par l'évolution du socle 2020 plus faible que prévu initialement lors de la construction du BI 2021 (- 1,26 M€), en raison du décalage des recrutements liés à la crise sanitaire, le report du déploiement du RIFSEEP pour certains corps actuellement non bénéficiaires (ingénieurs des ponts, eaux et forêts, administrateurs civils et ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement), ainsi que le décalage concernant la mise en œuvre des mesures d'accompagnement des restructurations.

**Les dépenses de fonctionnement** atteignent 47,8 M€ en AE et 48,3 M€ en CP (10,5% des dépenses totales en CP) en 2021. Elles ont été réalisées à hauteur de 89,9% en AE et 93,8% en CP par rapport au dernier BR (respectivement 88,8% et 95,1% par rapport au BI). Ces dépenses s'élevaient en 2020 à 45,9 M€ en AE et 42,3 M€ en CP, soit une hausse de 4% en AE et de 14% en CP.

- Les dépenses liées à l'**immobilier** (loyers et charges immobilières, entretien, dépenses énergétiques) sont en augmentation de 10,3% (0,842 M€) par rapport à 2020 en partie à cause de la reprise des activités sur sites et notamment tous les travaux d'entretiens sur les espaces et les bâtiments mise en attente en 2020 durant les premières vagues de la crise sanitaire (+ 0,39 M€). On constate aussi une augmentation de 4% des charges énergétiques (reprise du travail en présentiel) et de 6% des loyers avec la restructuration des implantations de l'OFB et la prise en compte en année pleine des nouveaux locaux à Vincennes (+ 0,262 M€) ;
- La forte baisse des **frais postaux et communication** (1,9 M€ contre 3,7 M€ en 2020) est due à la mise en place d'une nouvelle prestation pour les services VPN dont le paiement n'a pas pu être honoré suite à des problèmes de facturation. Le paiement aura lieu en 2022. Les dépenses de communication ont diminué de 1,5 M€ entre 2020 et 2021 également ;
- S'agissant des **frais de déplacement** (missions de terrain des agents, réunions, séminaires et colloques), ils sont en hausse par rapport à 2020 (9,2 M€ contre 6,6 M€) dont une grande part concerne le carburant ;
- Les **dépenses informatiques** augmentent de 1,5 M€ du fait notamment de l'augmentation de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et de l'infogérance de systèmes d'information ;

- Dans le cadre du plan France Relance, 0,61 M€ en AE et 0,34 M€ en CP de dépenses de fonctionnement ont été exécutés pour des prestations d'intérim et des projets d'entretien, gestion et mise en valeur des aires protégées gérées par l'OFB ;
- Enfin, les conventions sur recettes fléchées ont été largement sous exécutées, à hauteur de 37,2% en AE et 39,1% en CP par rapport au BR, du fait des restrictions internationales de déplacement et d'un contexte diplomatique tendu. Certaines opérations ont aussi été reportées ultérieurement du fait de l'impossibilité de missions à l'étranger.

**Les dépenses d'intervention** (52,5% des dépenses totales en AE et 46,9% en CP) atteignent 270,4 M€ en AE et 215,7 M€ en CP, incluant la contribution aux parcs nationaux de 67,5 M€ en 2021. Elles augmentent de 24% en AE et de 12% en CP. Elles ont été exécutées à hauteur de 94,9% en AE et 91,4% en CP par rapport au dernier BR. L'exécution par rapport au BI est de 104,1% en AE et 95,9% en CP.

Hors plan de relance, ces dépenses s'élèvent à 209,9 M€ en AE et à 203,7 M€ en CP soit une baisse de 4% en AE et une hausse de 5% en CP. L'effet de la mise en œuvre du plan de relance a constitué une priorité d'action pour l'établissement en 2021, entraînant dans certains cas un décalage sur 2022 de certains dispositifs d'intervention hors-relance. Au global, les dépenses reflètent les missions confiées à l'OFB. Elles concernent :

- Le **plan Ecophyto II+**, exécuté à hauteur de 39,8 M€ en AE et 33,9 M€ en CP. Le niveau d'exécution est inférieur à celui constaté lors de l'exercice 2020 (46,3 M€ en AE et 36,9 M€ en CP) qui avait été marqué par le rattrapage de la sous-exécution 2019. L'axe 1 du plan Ecophyto II+ (« Agir aujourd'hui et faire évoluer les pratiques », qui regroupe notamment les actions DEPHY et Bulletin de santé du végétal) représente, comme les années précédentes, plus de la moitié des engagements réalisés en 2021 (25,2 M€) ;
- Les **interventions en Outre-mer** sont de 23,7 M€ en AE et 27,8 M€ en CP, en diminution par rapport aux prévisions ajustées pour les AE de la solidarité inter-bassins (15,9 M€) mais en hausse pour les CP (22,2 M€) ;
- La mise en œuvre du soutien financier de l'OFB au profit des actions « concourant directement à la protection et à la reconquête de la biodiversité », dispositif dit d'**écocontribution** instauré par l'article 13 de la loi du 24 juillet 2019, avec la création et la gestion d'un fonds à destination des fédérations de chasse, pour un montant de 12,2 M€ en AE et de 8,9 M€ en CP. Les montants relatifs à la saison cynégétique 2020-2021 s'élèvent à 8,9 M€ d'AE et 6,2 M€ de CP, et ceux de la saison cynégétique 2021-2022 s'élèvent à 3,3 M€ en AE et 2,3 M€ en CP ;
- L'**appui aux stratégies, le soutien aux acteurs et la mobilisation citoyenne** sont destinés principalement aux grands partenariats associatifs, à la formation et la mobilisation des acteurs, aux programmes d'éducation à l'environnement et aux ARB. Ils atteignent 16,4 M€ en AE et 16,1 M€ en CP ;
- L'ensemble des moyens d'intervention dévolus à la **police, à la connaissance et à l'expertise** regroupent les partenariats avec de grands opérateurs publics ou parapublics sous la forme de subventions ou de contrats. Les montants alloués à ces opérations se sont élevés à 39 M€ en AE et 31,1 M€ en CP ;
- Les **parcs naturels marins** ont consommé 5,9 M€ d'AE et de 5 M€ de CP, globalement conformes aux prévisions en AE alors que les CP sont en retrait de 0,6 M€.
- Les autres dépenses d'intervention représentent 3,1 M€ d'AE et 12 M€ de CP. Elles recouvrent les interventions dans le domaine des relations internationales et des partenariats internationaux, de la communication, de la police, de l'informatique, etc., dont la principale dépense en CP concerne la compensation du transfert de la gestion des plans de chasse, versée à la Fédération nationale des chasseurs, pour un montant de 9 M€ en 2021.

Dans le cadre du plan France Relance, 60,5 M€ en AE et 12 M€ en CP ont été exécutés pour une enveloppe prévisionnelle de 85 M€. En 2021, l'OFB a mis en œuvre les appels à projets « Atlas de la biodiversité communale », « MobBiodiv Restauration », des actions de restauration écologique concernant les façades maritimes ainsi que le soutien aux investissements des collectivités d'outre-mer dans les infrastructures d'eau et d'assainissement. Le niveau d'exécution en CP est plus faible que programmé, essentiellement en raison d'un niveau d'avancement opérationnel plus faible qu'anticipé des projets d'infrastructures d'eau et d'assainissement ultra-marins.

**Les dépenses d'investissement** s'élèvent à 9 M€ en AE et 8 M€ en CP (2% des CP totaux), avec une baisse de 8% en AE et de 39% en CP par rapport à 2020. Cette enveloppe a été exécutée à près de 81,8% en AE et 74,1% en CP par rapport aux prévisions ajustées. Ces dépenses concernent :

- Les véhicules, exécutés à hauteur de 71,9% en AE et de 66,9% en CP, l'écart à la prévision est dû à la commande de véhicules qui n'a pas pu être honorée dans son intégralité. Les CP sont en baisse de 1 M€ en AE et de 1,5 M€ en CP par rapport à 2020, année marquée par le paiement de véhicules commandés entre 2017 et 2019. S'agissant du projet de véhicules « *Police de l'Environnement* », 1,22 M€ avaient été inscrits au BI 2021 pour l'acquisition et l'équipement de 36 véhicules. Avec le renouvellement du marché subséquent, le dossier a pris du retard et les opérations sont reportées sur 2022 (commande et équipements de 27 véhicules après recensement) ;
- Les embarcations, exécutés à 104,5% en AE et 65,5% en CP. Cet écart provient du fait qu'un semi-rigide aurait dû être réglé dès 2021 (294 K€) ;
- Les travaux, exécutés à 100,3% en AE et 82,5% en CP : engagement des travaux pour les locaux situés au sein de l'Agence de l'eau Adour-Garonne à Toulouse, travaux sur le site de formation du Bouchet ou travaux de réfection sur le site de La Roche-sur-Yon ;
- Concernant les dépenses informatiques, exécutées à 93,3% en AE et 95,7% en CP, cette sous-exécution concerne essentiellement le service projet étude et développement, dont la mission est de faire évoluer les solutions logicielles des directions métiers. Cette situation s'explique par la priorisation des projets compte tenu de nouvelles orientations stratégiques et/ou opérationnelles, par la complexité de certains projets ou le manque de ressources entraînant une nouvelle programmation des crédits en 2022 et le développement de solutions logicielles en utilisant des ressources internes. En CP, les dépenses principales sont l'acquisition et le développement de logiciels métiers (1,551 M€), l'achat de matériel (0,523 M€ pour les systèmes de visio conférences, ou les systèmes de stockages et de réseau (0,399 M€) ;
- Enfin, les autres dépenses d'investissement (équipements, mobiliers, matériels scientifiques et matériels divers) ont été exécutés à hauteur de 67% en AE et 58,3% en CP. Cette sous-exécution est dû aux problématiques rencontrés sur les marchés nationaux (équipements principalement) qui a repoussé certaines perspectives d'acquisition d'équipements et matériels divers pour les agents de terrains. Avec la reprise des opérations et études post-crise sanitaire, les investissements en matériel ont été plus importants en 2021 ;
- De même, pour les opérations sur recettes fléchées, principalement les achats du matériel pour le suivi et l'étude des populations et la construction d'un observatoire ornithologique, compte tenu des décalages précités, les taux de consommation sont de 31% en AE (0,198 M€) et de 29% en CP (0,193 M€).

Dans le cadre du plan de relance, 0,38 M€ en AE et 0,17 M€ en CP ont été exécutés (achat de balises GPS, conception et pose de mouillages écologiques notamment).

**2. Les recettes** s'établissent à 461,1 M€ soit 2,6 M€ de moins que la prévision révisée. Elles se répartissent entre les recettes globalisées (390,9 M€) pour 85% et les recettes fléchées (70,3 M€) pour 15%.

*NB : Ce montant est légèrement différent du tableau des autorisations budgétaires (392,9 M€ de recettes globalisées et 68,2 M€ de recettes fléchées) mais la somme est bien identique. Jusqu'en 2020, le RAP présentait un montant retraité d'éventuelles erreurs d'imputation. Pour 2021 et les années suivantes, le montant est basé sur le compte financier effectivement voté par l'OFB, sans retraitement. Cela ne remet pas en cause la somme des recettes de l'établissement ni le niveau du solde budgétaire.*

**Les recettes globalisées** sont constituées de :

- La subvention pour charges de service public (SCSP) de 51,2 M€ allouée par le programme 113, en hausse de 10 M€ par rapport à 2020 ;
- Les autres financements de l'Etat (4,34 M€) proviennent principalement de subvention complémentaire allouée par le MTE dans le cadre du FAIRH (Fonds d'accompagnement interministériel des ressources humaines) pour 0,65 M€ ou de la compensation de l'impact financier de la mise en œuvre du RIFSEEP pour les agents des corps des ingénieurs des travaux publics de l'Etat et des techniciens supérieurs du développement durable affectés à l'établissement pour 0,193 M€. De plus, le MAA a versé 0,611 M€ en 2021, dont 0,23 M€ au titre de la convention du réseau SAGIR, réseau national de suivi sanitaire de la faune sauvage et 0,381 M€ dans le cadre des actions de contrôle de police sanitaire. 0,909 M€ ont également été perçus au titre de conventions diverses, avec notamment une subvention de 0,114 M€ dans du projet immobiliser visant à regrouper les agents du service départemental de la direction régionale Nouvelle-Aquitaine, du parc naturel marin et de la brigade mobile d'intervention, à Rochefort dans un nouveau site multiservice. Les autres projets financés concernent notamment les appels à projets ABC (Atlas de la biodiversité communale) et Mob'Biodiv

(restauration écologique) pour 1,129 M€ afin de répondre à l'objectif d'élargir la couverture des actions aux pays et territoires d'Outre-Mer (PTOM).

*NB : Le montant des autres financements de l'Etat est en hausse par rapport au CF 2020 (3,53 M€). Jusqu'en 2020, le RAP présentait un montant retraité d'éventuelles erreurs d'imputation (0,973 M€ dans le RAP 2020 contre 3,53 M€ dans le CF 2020 de l'OFB) pouvant produire des différences mais ne remettant pas en cause la somme des recettes de l'établissement ni le niveau du solde budgétaire. Pour 2021 et les années suivantes, le montant est basé sur le CF voté par l'OFB.*

- Les autres financements publics proviennent majoritairement de la contribution des agences de l'eau (hors Ecophyto) à hauteur de 331,9 M€ (84,8% des recettes globalisées totales), conformément à l'arrêté du 28 janvier 2021. A cette contribution, s'ajoutent 1345 K€ issus de recettes sur conventions diverses et de frais de gestion/remboursements ainsi que 16 K€ pour l'aide publique à l'emploi pour les contrats aidés ;
- Les recettes propres globalisées, principalement constituées des produits de l'examen et de la délivrance du permis de chasser, sont supérieurs aux prévisions et s'élèvent à 4,2 M€, en hausse de 5,3% par rapport à 2020 du fait de la reprise des activités en 2021 (+0,6 M€). En 2021, l'établissement a encaissé pour la première fois un montant de 0,478 M€, au titre des redevances perçues de la part des titulaires de concessions pour les gisements en mer situés sur le plateau continental ou dans la zone économique exclusive par la DGFIP depuis 2019. L'établissement a également reçu pour la première année des recettes propres partenariales (ainsi que les frais de gestion associés) pour 60 k€.

**Les recettes fléchées** s'élèvent à 68,2 M€, en hausse de 25,6 M€ par rapport à 2020 essentiellement du fait des subventions du plan de relance, et proviennent :

- De financements de l'Etat fléchés de 23,1 M€, dont 21,92 M€ dans le cadre du Plan France Relance. On peut noter les financés dédiés aux programmes LIFE Marha et LIFE Artisan (0,2 M€) et OBSCAME (0,33 M€) ;

*NB : Le montant des autres financements de l'Etat fléchés est en hausse par rapport au CF 2020 (0,297 M€). Jusqu'en 2020, le RAP présentait un montant retraité d'éventuelles erreurs d'imputation (2,856 M€ dans le RAP 2020 contre 0,297 M€ dans le CF 2020 de l'OFB) pouvant produire des différences mais ne remettant pas en cause la somme des recettes de l'établissement ni le niveau du solde budgétaire. Pour 2021 et les années suivantes, le montant est basé sur le CF voté par l'OFB.*

- Des autres financements publics fléchés pour 44,7 M€, répartis entre les 41 M€ au titre du reversement de la part de redevance pour pollutions diffuses perçue par les agences de l'eau destinée au financement du programme national « Ecophyto », et les 3,669 M€ issus de recettes fléchées sur conventions diverses ;
- Des autres recettes propres fléchées pour 0,366 M€ (1% des recettes fléchées totales) correspondant essentiellement à des opérations de mécénat (GMF, etc.).

**3. Le solde budgétaire**, prévu en déficit de 19,9 M€ dans le BI puis 25,3 M€ dans le dernier BR, s'établit en définitive à 1,1 M€ en excédent pour 2021, contre un déficit de 5,99 M€ fin 2020. Cela s'explique par les écarts aux prévisions de dépenses exposés *supra* et un taux d'encaissement de recettes totales de près de 100%.

**La trésorerie** est diminuée de -2,3 M€ sur l'exercice. Cela s'explique par le solde budgétaire excédentaire de 1,1 M€, complété des encaissements non-budgétaires à hauteur de 10,2 M€ et des décaissements non-budgétaires de 12,5 M€ (avec notamment des opérations pour compte de tiers pour la TVA, la compensation des dommages causés par les lynx, des versements aux partenaires pour les LIFE Marha et Artisan notamment). Cette variation de trésorerie se décompose en un prélèvement de 19,8 M€ sur la trésorerie non fléchée et un abondement de 17,5 M€ de la trésorerie fléchée, qui a vocation à être décaissée à terme. Ainsi, au 31 décembre 2021, le **niveau de trésorerie** atteint 110,78 M€ (86,08 M€ prévus), contre 113,08 M€ fin 2020.

**Les restes à payer** atteignent 312,89 M€ au 31 décembre 2021, soit une hausse nette de 47,56 M€ sur l'exercice (dont 48,91 M€ sur le Plan France Relance, hors plan de Relance les restes à payer diminuent de 1,35 M€). Les restes à payer sur les dépenses d'intervention (292,43 M€) représentent près de 93,5 % des restes à payer de l'établissement, traduisant l'importance de ces dépenses pluriannuelles dans le budget de l'établissement. Fin 2021, le taux de couverture des restes à payer par la trésorerie atteint 35% (et 31% par le fonds de roulement).

**Les engagements hors bilan** s'élèvent à 282,2 M€ fin 2021. Ils concernent le plan Ecophyto pour 45,7 M€, le plan France Relance pour 47,4 M€, du transfert des plans de chasse pour 27 M€, des dispositifs Outre-Mer (dont solidarité inter bassins) pour 81,2 M€ et des autres engagements issus des interventions à hauteur de 80,9 M€.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>2 741</b>	<b>2 798</b>	<b>2 818</b>
– sous plafond	2 612	2 638	2 633
– hors plafond	129	160	185
<i>dont contrats aidés</i>	59	60	51
<i>dont apprentis</i>	11	20	13
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>		<b>23</b>	<b>22</b>
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		23	22

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

**Le plafond d'emplois** de l'OFB s'élevait à 2 638 ETPT en LFI 2021, soit une baisse de 20 ETPT par rapport à la LFI 2020. Le plafond d'emplois effectivement notifié par le responsable de programme s'est établi à 2635 ETPT suite aux mouvements en gestion du responsable de programme de - 3 ETPT, du fait de la mise à disposition d'agents des agences de l'eau auprès de l'OFB pour 2 ETPT. Le transfert temporaire d'1 ETPT de l'OFB au profit des agences de l'eau en appui à leur démarche de mutualisation inter-agences s'y ajoute. En exécution 2021, les emplois sous plafonds se sont élevés à 2 633,4 ETPT.

**Le schéma d'emplois** de l'établissement était fixé initialement à -20 ETP en LFI 2021. Celui-ci a été allégé en cours de gestion par le MTE à hauteur de 20 ETP afin de préserver les moyens des aires protégées dans le cadre de la mise en œuvre de la SNAP 2030, et a donc été annulé (sans impact sur le plafond d'emplois en ETPT). Le schéma d'emplois nul a été strictement respecté, avec seulement - 0,15 ETP, soit 2 588,02 ETP fin 2021, contre 2 588,17 ETP fin 2020.

**Les emplois hors plafond** s'élèvent à 185 ETPT en 2021 contre 157 ETPT en 2020. Si on exclut les volontaires de services civiques (VSC), les emplois hors plafond sont de 148 ETPT contre 129 ETPT en 2020. Les emplois aidés représentent 51 ETPT, contre 59 ETPT en 2020. Les apprentis représentent 13 ETPT contre 11 ETPT en 2020, ce dispositif demeure donc relativement stable. Les emplois sur conventions fléchées ont quant à eux fortement augmenté en 2021 à 84 ETPT contre 59 ETPT en 2020, soit une hausse de 25 ETPT du fait du rattrapage d'opérations par rapport à 2020. Les volontaires de services civiques ont représenté 37 ETPT en 2020, soit un chiffre en hausse par rapport à 2020 (28 ETPT), confirmant une dynamique de recrutements sur ce dispositif.

On peut également noter en 2021 22 ETPT de **mises à disposition**, montant stable par rapport à 2020 (24 ETPT).

## OPÉRATEUR

### Parcs nationaux

#### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'année 2021 a été marquée par l'adoption le 11 janvier, à l'occasion du One Planet Summit, de la nouvelle **Stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP)**. Cette stratégie, inscrite au code de l'environnement par la loi climat et résilience, fixe la feuille de route à l'horizon 2030 pour l'ensemble des aires protégées terrestres et marines de métropole et d'outre-mer.

Les restrictions sanitaires ont en partie perturbé le quotidien des agents des parcs nationaux mais la continuité de l'activité a pu être assurée. La période estivale a connu une forte reprise de la fréquentation des parcs, faisant de de **l'hyper fréquentation** un enjeu majeur de 2021. La faible connaissance de certains milieux naturels (méditerranéens, montagnards) et des contraintes règlementaires qui s'appliquent dans un espace protégé, par un public nouveau en quête de nature, a généré une forte mobilisation des équipes de terrain. Les principaux enjeux ont consisté à limiter les conflits d'usage et les atteintes aux milieux naturels.

L'année 2021 a aussi été une année intense dédiée à la **reconstruction suite à la tempête Alex** qui a touché les Alpes Maritimes en fin d'année 2020. Ainsi, un programme de restructuration des sentiers, inédit par son ampleur, a été déployé dans le parc national du Mercantour, grâce au soutien financier de l'État, du département des Alpes Maritimes mais aussi de mécènes.

Les 11 établissements se sont mobilisés pour mettre en oeuvre le **plan France relance** porté par l'État. L'enveloppe de 19 M€ alloués sur trois ans aux parcs nationaux est une opportunité pour les territoires. Les établissements publics ont su répondre à ce défi, qui constitué une charge de travail nouvelle pour les équipes dans des délais contraints mais qui s'est traduite par des dizaines de projets variés.

L'année 2021 a de plus permis aux parcs nationaux de participer à un évènement d'envergure, le **Congrès Mondial de la Nature** qui s'est tenu à Marseille début septembre. Cet évènement a rassemblé des participants du monde entier, afin de définir les priorités en terme de biodiversité et guider les actions de conservation et de développement durable. L'ensemble des parcs nationaux s'est relayé sur toute la durée du Congrès afin d'assurer une animation et une présence en continu. Les missions des parcs, leur patrimoine, les enjeux de préservation de la biodiversité ont suscité un vif intérêt chez les visiteurs.

Plus généralement, les parcs nationaux ont poursuivi leurs efforts pour maintenir l'attractivité des territoires, en proposant des programmes d'animation pour le grand public et en se regroupant avec tous les socio-professionnels du tourisme pour coordonner une offre de tourisme durable. Les actions d'appui au développement local, d'éducation à l'environnement, mais aussi les actions scientifiques ont également été poursuivis dans le but de mieux connaître et mieux agir.

Enfin des efforts ont également été faits pour rationaliser les frais de fonctionnement en 2021.

- Les parcs nationaux des Cévennes, des Ecrins, et les trois parcs d'Outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Réunion) ont intégré le service facturier (SFACT) rattaché à l'agence comptable de l'OFB, pour la troisième et dernière année. Tous les parcs nationaux bénéficient ainsi du service facturier
- Certains parcs mutualisent la gestion de certains sites d'accueil avec les collectivités territoriales (3 maisons du Parc national des Pyrénées (Arrens Marsous – Saint Lary Soulan et Cauterets depuis 2019, ainsi que la maison du tourisme et du parc des Cévennes à Florac et dont le fonctionnement est mutualisé avec la communauté de communes Florac Sud Lozère) ou encore au parc des Ecrins avec la mutualisation des dépenses de personnel avec les offices de tourisme intercommunaux ou de stations
- La poursuite du recours à la mutualisation des marchés : en 2021 deux marchés mutualisés avec la PFRA PACA ont été notifiés pour le parc national de Port-Cros, pour la maintenance du système de sécurité incendie et des extincteurs). Le parc national de la Réunion a mutualisé en 2021 le marché des copieurs et de la téléphonie mobile.

- 14 ETPT sur des postes d'intérim ont également été recrutés en 2021 dans les parcs nationaux pour 0,7 M€, notamment pour l'entretien des sentiers et l'accueil au sein des points d'information / maison de parc ou encore des aides bergers dans le cadre du dispositif d'aide face à la prédation, ou plus ponctuellement pour le recrutement d'un médiateur technique sur le LIFE Wolfalps

Dans le détail, les actions suivantes ont été réalisées par les parcs nationaux en 2021.

### **1. Implication des parcs nationaux dans le plan France relance avec des exemples d'opérations réalisées en 2021**

En 2021, les Parcs nationaux se sont impliqués dans le plan de relance à travers de nombreuses opérations.

- A titre d'illustration, plusieurs travaux d'aménagement ont été lancés : de nouveaux sentiers de découverte et l'aménagement des maisons du parc (Camopi, Maripa-Soula, Papaichton) pour le Parc amazonien de Guyane ; des travaux d'aménagement fléchés sur deux maisons du Parc national des Forêts (Leuglay et Chateaufvillain).
- Des opérations en lien avec la gestion de l'hyper fréquentation sont à relever, notamment la préservation du littoral sud de Marseille pour réduire la pression des usagers sur la biodiversité (aire de retournement pour les voitures, dispositif électronique de fermeture à l'entrée de la propriété privée, aménagement d'un sentier).
- D'autres travaux ont été engagés sur le volet « énergies renouvelables », comme pour le Parc national des Pyrénées : le refuge d'Ayous a connu une réfection complète de la couverture, de l'isolation, du remplacement des panneaux solaires par des panneaux nouvelle génération. Un système mixte solaire / chauffe-eau est prévu.

### **2. Surveillance du territoire et police de l'environnement**

Des actions de police interservices, consacrées à l'application du code de l'environnement (réglementation des espaces protégés, braconnage, pollution, etc.) ont été menées par tous les établissements publics de Parcs nationaux en concertation avec l'OFB et l'ONF. Ces missions donnent souvent lieu à des avertissements aux usagers, mais également à des timbres-amendes et procès-verbaux et dans quelques cas des transactions pénales.

- Pour le parc national des Cévennes, de nombreux contrôles ont été réalisés tout au long de l'année, en priorité sur la circulation et le stationnement sur les pistes réglementées, les feux et les nuits passés sur place dans leurs véhicules par les visiteurs. Des opérations ponctuelles dédiées aux contrôles de l'activité de ramassage de champignons se sont également déroulées.
- En Guyane, l'établissement public du Parc amazonien a poursuivi ses missions de police terrestre, notamment en matière de lutte contre l'orpaillage illégal qui a fait l'objet d'un financement particulier du ministère dans le cadre de la SNAP : missions hélicoptérées sur les sites impactés, missions hélicoptérées pour la signalétique et missions terrestres conjointes avec les forces armées de Guyane et la gendarmerie.
- Le Parc national des Calanques a poursuivi des efforts de police et de surveillance grâce aux inspecteurs de l'environnement du parc afin de contribuer à préserver l'environnement : les contrôles ont notamment porté sur l'usage du feu au cours d'une saison à risque élevé ; sur l'activité des transports de passagers et sur l'activité de location des navires à moteurs. De plus, une forte implication est à souligner quant aux problématiques des dépôts sauvages et des contrôles réguliers sur la pratique de la chasse.

### **3. Acquisition et diffusion des connaissances**

La connaissance des patrimoines naturels, culturels et paysagers constitue un enjeu scientifique pour l'amélioration des connaissances fondamentales des territoires, de leur biodiversité et des usages qui y sont pratiqués ; économique pour la valorisation des patrimoines génétiques et des savoir-faire associés ; et d'efficacité des financements publics des établissements de parcs nationaux.

- A ce titre, tous les parcs nationaux ont continué à développer la démarche des Atlas de la biodiversité communale (ABC) en partenariat avec l'OFB : les données collectées et synthétisées dans ce cadre éclairent les acteurs communaux sur les choix d'actions opérationnelles à mettre en œuvre.
- Parallèlement à la mise en place de protocoles de terrain relatifs au volet « suivis biodiversité » de la stratégie scientifique, les Parcs nationaux ont dans l'ensemble renforcé leurs systèmes d'information de façon à stocker

et rendre accessibles les données collectées. Ainsi, un module de suivis génériques a été créé dans GéoNature et permet de gérer des données de protocoles articulées en 3 niveaux (sites, visites, observations).

- Les démarches de science participative restent dynamiques, avec par exemple la création en 2021 par le Parc national des Calanques d'une plaquette submersible sur les espèces indicatrices du changement climatique pour encourager la veille environnementale des plongeurs et pêcheurs de loisir actifs sur le territoire du parc national, afin de démultiplier l'effort d'observation.

#### **4. Soutien au développement local durable, études et ingénierie**

Les équipes de tous les Parcs nationaux ont poursuivi leur contribution aux politiques de planification, d'aménagement des territoires et de développement durable local. Le parc amazonien de Guyane a par exemple :

- Créé sous statut associatif la Coopérative d'Activités et d'Emploi Sud Guyane (CAE) afin de permettre aux jeunes professionnels déjà formés de tester et lancer leur activité professionnelle, au sein de cette entreprise partagée, dont la charge administrative est portée par un personnel dédié.
- Constitué la Cellule d'Ingénierie aux Communes de l'Intérieur (CICI) en mars 2021. Elle complète la PACT (Plateforme d'appui aux Collectivités Territoriale) placée en Préfecture. La CICI a vocation à apporter un appui de type assistance à maîtrise d'ouvrage aux communes afin de leur permettre d'accéder aux financements publics et de suivre la bonne exécution de ces projets, concernant tout type d'équipements communaux. Ce dispositif, financé sur le FATP (Fonds d'Appui à la Transformation Publique) est prévu sur 3 années, et complète l'ingénierie publique assurée par d'autres partenaires (DGTM, OEG, ADEME, AFD, CTG).

#### **5. Protection et restauration du patrimoine naturel, culturel et paysager**

En vue de restaurer et de maintenir un bon état de conservation des patrimoines dont ils assurent la gestion, les Parcs nationaux mènent de nombreuses opérations : mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) dans les parcs montagnards pour préserver les espèces et les milieux et adapter la gestion agro-pastorale pour concilier biodiversité et production, lutte contre les espèces invasives végétales et animales (figuier de barbarie, agave d'Amérique, griffes de sorcière au parc des Calanques, chats et chiens à la Réunion, griffes de sorcière et rats noirs sur l'île de Bagaud à Port-Cros), réintroduction d'espèces emblématiques, (bouquetin des Alpes et bouquetin ibérique dans les parcs des Ecrins, Mercantour et Pyrénées), projets LIFE consacrés à différentes espèces et écosystèmes (gypaètes barbus, oiseaux marins, pétrel, forêt sèche, etc.), implication dans l'exécution des plans nationaux d'actions (loup, chiroptères, etc.).

A titre d'illustration, le Parc national des Cévennes a lancé en 2021 son opération de plantation des haies mellifères, avec pour ambition de faire du Parc national un territoire accueillant pour les pollinisateurs. 40 porteurs de projets ont répondu favorablement à cet appel. Une liste de 23 plants leur a été proposée : des essences locales adaptées aux différents sols, alternant arbres et arbustes et avec des floraisons échelonnées. Les agriculteurs ont été accompagnés par le Parc dans la conception de leur projet, le choix des essences, le lieu d'implantation de la haie. Près de 7900 plants financés ont été distribués entre janvier et février dernier avec des piquets, des gaines de protection et un paillage biodégradable. En amont une formation a été dispensée pour présenter les différentes étapes de la plantation de haie. En contrepartie, le porteur de projet devra s'engager à ne pas utiliser de produits phytosanitaires sur 25 m de part et d'autre de la haie et à la maintenir au moins 15 ans.

#### **6. Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs**

Les Parcs nationaux développent et entretiennent un réseau d'équipements d'accueil du public de qualité répondant aux attentes des visiteurs et conformes aux normes de sécurité et de mise en accessibilité des publics handicapés : sentiers et pistes signalétique et balisage, refuges et maisons de parc. Face à l'augmentation de la fréquentation touristique estivale, les opérateurs ont renforcé l'information des visiteurs sur les sites les plus prisés. Ainsi, certains parcs ont recruté des agents saisonniers de terrain afin de sensibiliser le public aux bons gestes mais également pour les informer de l'offre de découverte du territoire. Les établissements ont poursuivi leurs interventions auprès du jeune public, par des programmes pédagogiques adaptés (« explor'nature écoles », « bio'adapt » ...) mais aussi en dehors du programme pédagogique annuel (vacances apprenantes, mini camps...), et des interventions auprès des autres publics par le biais de sorties découvertes grand public durant l'été par exemple. Par ailleurs, des actions de formation auprès des opérateurs touristiques et économiques des territoires, des enseignants sont à souligner.

## 7. Les actions des parcs nationaux sont récompensées par de nombreux labels prestigieux

Le projet de Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE) « Alpes Azur Mercantour » a été labellisé au mois de décembre 2019 par l'*International Dark Sky Association* (IDA), basée aux États-Unis. Ce label récompense une qualité de ciel nocturne exceptionnelle et engage les territoires à mener des actions de réduction de la pollution lumineuse et de préservation de leur ciel nocturne. En obtenant ce label d'exception, le territoire est reconnu à l'international, tant par la qualité de son patrimoine naturel que par l'ambition de ses collectivités en faveur d'un ciel nocturne de qualité.

Les établissements publics ont aussi souhaité favoriser l'expérimentation d'aires terrestres éducatives sur leurs territoires. Ces démarches présentent un intérêt majeur en matière d'implication des élèves en les mettant en position de gestionnaire d'un petit espace proche de l'école, mais elles permettent aussi de favoriser les synergies entre les acteurs éducatifs locaux.

### FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P362 – Écologie</b>					<b>15 694</b>	<b>5 304</b>
Subventions pour charges de service public					407	98
Dotations en fonds propres					6 559	2 299
Transferts					8 728	2 906
<b>P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation</b>						<b>5</b>
Transferts						5
<b>P175 – Patrimoines</b>	<b>254</b>	<b>94</b>			<b>305</b>	<b>183</b>
Transferts	254	94			305	183
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>	<b>25</b>	<b>25</b>				
Transferts	25	25				
<b>P113 – Paysages, eau et biodiversité</b>	<b>4 387</b>	<b>4 318</b>	<b>5 194</b>	<b>5 190</b>	<b>7 380</b>	<b>6 268</b>
Subventions pour charges de service public	23	9				14
Dotations en fonds propres	1 437	1 416	4 494	4 490	3 675	3 310
Transferts	2 928	2 893	700	700	3 705	2 944
<b>P123 – Conditions de vie outre-mer</b>	<b>-26</b>	<b>7</b>			<b>23</b>	<b>5</b>
Transferts	-26	7			23	5
<b>P102 – Accès et retour à l'emploi</b>						<b>24</b>
Transferts						24
<b>P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire</b>	<b>400</b>	<b>287</b>			<b>139</b>	<b>205</b>
Transferts	400	287			139	205
<b>P364 – Cohésion</b>					<b>860</b>	
Transferts					860	
<b>P349 – Fonds pour la transformation de l'action publique</b>					<b>128</b>	<b>128</b>
Transferts					128	128
<b>Total</b>	<b>5 040</b>	<b>4 731</b>	<b>5 194</b>	<b>5 190</b>	<b>24 529</b>	<b>12 121</b>

Les 11 parcs nationaux ont bénéficié en 2021 de 5,466 M€ de crédits du plan de relance, alloués par le Ministère de la transition écologique concernant :

- le volet biodiversité pour les aires protégées (à hauteur de 3,167 M€ en CP) ;

- le volet rénovation énergétique des bâtiments publics pour 6 parcs nationaux (PAG, PNC, PNE, PNPC, PNRun et PNV) à hauteur de 2,299 M€ en CP (par exemple travaux d'isolation, rénovation de toiture, remplacement de chaudières fioul, installation d'une toiture solaire sur une maison de parc, restauration thermique du hameau de Porquerolles, réhabilitation énergétique de la Maison de la Forêt ou encore isolation et rénovation des façades extérieures de la Maison des gardes du Reclus en Vanoise).

Le programme 113 a alloué 6,27 M€ de CP en 2021 aux 11 parcs nationaux, dont 3,31 M€ de dotations de fonds propres, qui sont commentées dans la partie relative à la synthèse des crédits versés aux opérateurs, et 2,958 M€ de transferts.

Concernant les subventions au Conservatoire botanique national (CBN) de Porquerolles, les subventions se sont élevées à 1,435 M€ en 2021, comprenant notamment la subvention de fonctionnement de 0,5 M€ et les 0,466 M€ d'agrément de ce CBN, des subventions dans le cadre de l'animation du plan de lutte contre les EVEC (exemple Herbe à alligator), du programme de cartographie des habitats (CARHAB), du soutien au réseau RESEDA Flore, de la participation au pilotage, animation et coordination du SINP, du traitement des déchets d'espèces végétales exotiques envahissantes en PACA, ou encore de la participation à l'élaboration d'une stratégie régionale Occitanie relative aux espèces végétales exotiques envahissantes.

Il est à noter également des subventions versées à deux parcs en 2021 pour 0,18 M€, dans le cadre de l'éducation à l'environnement dans les RNN situées au sein du territoire de trois parcs nationaux.

Des subventions dans le cadre de la lutte contre l'orpaillage illégal, et de travaux de restauration de sentiers et de passerelle dans les parcs ont également été versées notamment dans le cadre de la reconstruction post-Alex, à hauteur de 1 M€. Concernant Natura 2000 (connaissance et état de conservation des habitats naturels, subventions FEADER), 0,083 M€ ont été versés aux parcs nationaux en 2021. Concernant la connaissance des milieux marins, 0,118 M€ ont été versés pour l'animation et la recherche du sanctuaire Pélagos. Au titre de la participation des parcs nationaux au PNA Loup, le P113 leur a versé 0,087 M€ en 2021, ainsi que 0,063 M€ pour divers PNA et le suivi sanitaire des bouquetins. Le P113 a participé à hauteur de 0,04 M€ au projet européen LIFE+ Pétrels à la Réunion en 2021. On peut noter également une subvention de 0,025 M€ au PNG dans le cadre de l'animation du SNIP en Guadeloupe et de la plateforme Karunati.

Des crédits d'autres programmes de l'Etat ont également été versés pour 0,526 M€ en CP aux parcs nationaux en 2021 :

- 0,183 M€ du programme 175, notamment au titre de subventions pour la réalisation d'un parcours d'oeuvres d'art dans le coeur du Parc national de forêts, l'aide à la collecte de mémoire orale dans les Pyrénées, des travaux de rénovation et aux études et maîtrise d'oeuvre du projet de restauration du Fort du Pradeau (0,1 M€), pour une opération de conservation des gravures rupestres de la vallée des Merveilles et de la région du Mont Bégo et pour des travaux de fouilles archéologiques et de valorisation du site de la Tournerie (0,1 M€) ;

- 0,128 M€ du programme 349 au parc Amazonien de Guyane lauréat du FTAP dans le cadre du projet Plateforme d'appui Guyane. Ce projet vise à proposer aux 22 communes et aux 4 EPCI guyanais un appui opérationnel afin d'accélérer la réalisation des projets structurants dont le territoire a besoin (construction d'écoles, de routes, de dispensaires, de logements, d'infrastructures de transport, etc.). Un des volets du projet est plus spécifiquement dédié à la mise en place d'une cellule d'ingénierie de proximité dans le sud de la Guyane, cellule mise en oeuvre par le Parc Amazonien de Guyane pour accompagner l'émergence des projets, destinés à répondre notamment à des besoins d'accès à l'énergie, à l'eau ou aux services de base des collectivités très isolées, ou « communes de l'intérieur » ;

- 0,205 M€ du programme 112 au titre notamment du FNADT (0,122 M€) concernant des subventions pour le POIA Birski à la Vanoise, le projet Grand Tour des Ecrins 2, la création d'un espace scénographique de découverte biodiversité de la Maison du parc de la vallée de Champsaur, pour le projet POIA Espèces Arctico-Alpines et le projet "LAUBAPRO", ainsi qu'au titre de la préfiguration du CAE au Parc de Guyane, de la subvention « Dispositif de soutien exceptionnel à l'entretien des milieux pastoraux vulnérables » dans le coeur du Parc national des Cévennes, de l'opération « Animation de la plateforme KARUGEO » ou encore de l'appui à l'organisation du 22e Congrès international BirdsCaribbean ;

-0,1 M€ des programmes 123, 206 et 362 hors MTE, au titre de la contrepartie nationale dans le cadre de la mobilisation de fonds FEDER EcoDOM-3<sup>E</sup> à la Réunion pour le programme 123 et la subvention du projet Projet Alimentaire Territorial de Mafate (PAT) « Planté pou manzé » pour le programme 206. Sur le programme 362 (action 05) 0,098 M€ ont également été versés pour la consolidation du PAT pour Mafate et pour le dispositif d'appui inter-PAT.

## COMPTE FINANCIER 2021

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	54 604	52 214	Subventions de l'État	71 954	74 259
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>10 325</i>	<i>9 633</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>		
			<i>– crédits d'intervention( transfert)</i>	<i>71 954</i>	<i>74 259</i>
Fonctionnement autre que les charges de personnel	34 077	33 105	Fiscalité affectée	785	789
Intervention (le cas échéant)	2 436	1 630	Autres subventions	9 320	5 192
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	6 854	7 489	Revenus d'activité et autres produits	4 927	7 279
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>6 496</i>	<i>7 417</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>805</i>	<i>843</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	<i>358</i>	<i>72</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	<i>831</i>	<i>605</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>1 259</i>	<i>1 422</i>
<b>Total des charges</b>	<b>91 117</b>	<b>86 949</b>	<b>Total des produits</b>	<b>86 986</b>	<b>87 518</b>
Résultat : bénéfice		569	Résultat : perte	4 131	
Total : équilibre du CR	91 117	87 518	Total : équilibre du CR	91 117	87 518

\* Voté

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement	171		Capacité d'autofinancement		5 187
Investissements	13 512	8 542	Financement de l'actif par l'État	4 818	6 464
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	1 043	549
			Autres ressources	1 934	-400
Remboursement des dettes financières		1	Augmentation des dettes financières	31	2
<b>Total des emplois</b>	<b>13 683</b>	<b>8 542</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>7 827</b>	<b>11 802</b>
Augmentation du fonds de roulement		3 260	Diminution du fonds de roulement	5 856	

\* Voté

Du point de vue comptable on observe un résultat positif (0,569 M€), contre un résultat déficitaire (-0,915 M€) en 2020, ainsi qu'une capacité d'autofinancement (5,187 M€) en hausse par rapport à 2020 (3,63 M€).

**Paysages, eau et biodiversité**

Programme n° 113 | Opérateurs

Le niveau du fonds de roulement des parcs nationaux augmente ainsi de 13% entre 2020 et 2021 (+3,26 M€) pour s'élever à 26,771 M€ contre 23,714 M€ en 2020. Cette hausse s'explique par des décalages de trésorerie pour les projets cofinancés, essentiellement liées en 2021 aux projets du plan de relance (volets biodiversité et rénovation énergétique), avec des encaissements supérieurs aux décaissements. Cette hausse s'explique également de manière plus conjoncturelle par des ventes de biens immobiliers importants pour certains parcs en 2021.

**TRÉSORERIE**

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
19 886	14 163	25 683

**AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES**

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	56 740	56 740	56 671	56 671
Fonctionnement	24 777	25 498	20 562	18 776
Intervention	3 531	2 436	2 879	1 549
Investissement	16 300	13 505	15 887	8 581
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>101 348</b>	<b>98 178</b>	<b>95 999</b>	<b>85 577</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	10 265	10 265	9 545	9 545

\* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>70 819</b>	<b>72 326</b>
Subvention pour charges de service public	0	0
Autres financements de l'État	0	966
Fiscalité affectée	785	780
Autres financements publics	67 500	67 500
Recettes propres	2 534	3 080
<b>Recettes fléchées</b>	<b>21 653</b>	<b>18 787</b>
Financements de l'État fléchés	11 120	11 925
Autres financements publics fléchés	8 742	4 851
Recettes propres fléchées	1 791	2 011
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>92 473</b>	<b>91 113</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>5 537</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>5 705</b>	<b>0</b>

\* Voté

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable	5 964 7 341	2 616 1 845	2 827 1 823	2 394 1 671	1 520 974	955 5 255	732 579	11 929 16 113	11 043 10 718	
Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs	12 091 12 691	4 251 4 402	4 836 3 574	649 592	479 292	6 319 3 280	3 048 2 069	23 311 20 965	20 455 18 626	
Gérer l'établissement public	17 072 13 484	10 306 9 051	10 188 8 278	37 30	102 34	6 691 4 997	6 312 3 518	34 106 27 562	33 674 25 314	
Piloter la politique du Parc national	3 285 2 773	407 232	602 230	115 17	62 8	56 6	326 300	3 863 3 029	4 274 3 312	
Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine du territoire	8 230 8 336	2 457 1 932	2 486 1 839	143 83	157 60	44 126	48 115	10 874 10 478	10 920 10 351	
Protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel	10 098 12 045	4 739 3 099	4 559 3 032	193 486	116 180	2 236 2 222	3 039 1 999	17 266 17 852	17 811 17 256	
<b>Total</b>	<b>56 740 56 671</b>	<b>24 777 20 562</b>	<b>25 498 18 776</b>	<b>3 531 2 879</b>	<b>2 436 1 549</b>	<b>16 301 15 887</b>	<b>13 505 8 581</b>	<b>101 348 95 999</b>	<b>98 178 85 577</b>	

\* Voté

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>5 705</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	7	13
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	559	329
Autres décaissements non budgétaires	26	8 793
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>6 298</b>	<b>9 136</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>5 504</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	3 468	4 190
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	1 313
<b>Total des besoins</b>	<b>6 298</b>	<b>14 640</b>

\* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>5 537</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	31	17
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	544	332
Autres encaissements non budgétaires	0	8 755
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>575</b>	<b>14 640</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>5 723</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	9 190	0
<b>Total des financements</b>	<b>6 298</b>	<b>14 640</b>

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
--------------	---------------------	-------------------------

\* Voté

L'exercice 2021 a été marqué par un niveau de réalisation de 95 % des prévisions de dépenses en AE, 87 % des prévisions de dépense en CP, et 99% des prévisions de recettes. Cette exécution témoigne de l'impact du plan de relance en dépenses, avec des aléas liés aux travaux, ainsi que d'un très bon niveau d'encaissement.

**1. Les dépenses** des Parcs nationaux s'élèvent en 2021 à 96 M€ en AE et à 85,58 M€ en CP (dont 14% de dépenses liées à des opérations sur recettes fléchées). En 2020, celles-ci s'élevaient à 80,612 M€ en AE et à 80,204 M€ en CP, soit une hausse de 19 % en AE et de 7 % en CP entre 2020 et 2021. Hors plan de relance, ces dépenses s'élèvent à 82,4 M€ en AE et à 81,6 M€ en CP, soit un niveau globalement proche de 2020 (hausse de 2% en AE et en CP). Les dépenses consacrées aux fonctions opérationnelles des parcs nationaux s'élèvent à 70 % du total des dépenses (75 % hors dépenses de personnel), les dépenses support représentant 30 % des dépenses.

**Les dépenses de personnel** des Parcs s'élèvent à 56,67 M€ en 2021 contre 54,36 M€ en 2020 (AE=CP). Cela représente une hausse de 4% entre 2020 et 2021. Ces dépenses représentent 66 % des dépenses en CP des parcs nationaux, niveau stable par rapport à 2020 avec cependant une proportion qui varie entre 51 % et 77 % du total des CP.

- Concernant les emplois sous plafond, les ETPT augmentent de 2 % et la masse salariale sous plafond de 4 % entre 2020 et 2021 (52,37 M€ contre 50,2 M€), représentant 92 % des dépenses de personnel. La rémunération moyenne par ETPT sous plafond s'élève ainsi à 63 813 € en 2021 contre 62 543 € en 2020.
  - On observe une hausse de 3% de la masse salariale des titulaires, en parallèle d'une hausse de 1% des ETPT (54 % des ETPT) par rapport à 2020, du fait notamment de la mise en place du RIFSEEP des IAE, le passage d'un grand nombre d'agents de terrain de ATE en TE, l'augmentation du temps de travail des agents qui constitue un mouvement de fond. Les contributions au CAS pensions (9,5 M€) augmentent de 3% entre 2020 et 2021 ;
  - La masse salariale des non-titulaires (46 % des ETPT, dont 25 % sous quasi-statut) est en hausse de 11% et les ETPT de 5%. La masse salariale des titulaires détachés (9% des ETPT) diminue de 8% (et les ETPT de 13%). La masse salariale des CDI sous quasi-statut augmente de 3% en cohérence avec la hausse de 4% des ETPT, et la masse salariale des CDD sous quasi-statut augmente de 21%, avec une hausse de 6% des ETPT, du fait notamment de remplacements d'agents dans des catégories supérieures à ceux des titulaires précédents des postes concernés. La hausse de 23% de la masse salariale des CDD hors quasi-statut et de 19% des ETPT (11% des ETPT) s'explique par le besoin de pallier aux vacances temporaires de postes des titulaires ou à des retards de prises de fonctions par l'augmentation de nombre de mois saisonniers estivaux et de recrutements temporaires de renfort dont le niveau de rémunération a été moindre que des titulaires (gardes supplétifs, hôtes d'accueil par exemple). En 2021 l'organisation du congrès UICN a nécessité un recours plus important à des recrutements temporaires. Par ailleurs on peut noter l'impact du versement de la nouvelle prime de précarité.
- Les dépenses de personnel hors plafond, représentant 4 % des dépenses de personnel, sont en baisse de 25 % par rapport à 2020 (1,98 M€ en 2021 contre 2,63 M€ en 2020). On observe notamment une baisse de 26% de la masse salariale des emplois sur projets cofinancés, en cohérence avec la baisse des ETPT.
- Concernant les autres dépenses de personnel, en hausse de 33% par rapport à 2020, on peut noter l'augmentation de la participation employeur au titre de l'aide sociale (prévoyance), du versement d'une subvention à l'amicale du personnel, de l'augmentation des ARE versés, ainsi que des versements d'indemnité de départ volontaire (IDV). Les dépenses liées aux constats effectués par les vacataires « loups » ont par ailleurs été en légère hausse.

**Les dépenses de fonctionnement** s'élèvent à 20,56 M€ en AE et à 18,78 M€ en CP en 2021, contre 17,35 M€ en AE et à 17,1 M€ en CP en 2020, soit une hausse de 19% en AE et de 10% en CP. Hors plan de relance, ces dépenses s'élèvent à 18,24 M€ en AE et à 17,39 M€ en CP, soit une hausse respectivement de 5% et 2% par rapport à 2020. Ces dépenses représentent 22% environ des dépenses en CP des parcs nationaux, niveau stable par rapport à 2020 (21 %).

- Cette hausse s'explique essentiellement pour les fonctions supports par la reprise d'une activité plus proche d'un rythme normal, après une année 2020 marquée par la crise sanitaire, pour certains postes de dépenses comme l'énergie (électricité, chauffage), le carburant, les frais de mission et de formation. Il s'agit également de l'engagement pour la totalité, des marchés de location longue durée des véhicules et du marché de nettoyage des locaux pour certains parcs. Concernant le 11<sup>ème</sup> parc national, celui-ci a continué son installation pour préparer l'arrivée de 10 agents supplémentaires et anticiper celle de 10 autres agents en 2022, entraînant une augmentation de plusieurs postes de dépenses en 2021 ;
- Cette augmentation résulte aussi, pour les projets cofinancés, de la mise en œuvre du plan de relance, ainsi que pour la reconstruction du territoire du parc du Mercantour impacté par la tempête Alex du 2 octobre 2020. (notamment plusieurs sentiers). Les dépenses concernant les travaux sur les sentiers ont également augmenté dans les Pyrénées (0,4 M€). Par ailleurs d'autres projets comme la plan d'action aires protégées en Guyane ou la mise en œuvre d'actions d'éducation à l'environnement dans les réserves naturelles au sein des parcs expliquent également cette hausse. La hausse des AE a été globalement plus importante du fait des engagements plus importants que les paiements pour le plan de relance ;

La forte hausse de 24% des restes à payer de fonctionnement entre 2020 et 2021 (34% des restes à payer totaux fin 2021) s'explique principalement par le report de paiements pour les opérations liées au plan de relance, ainsi que par les paiements à venir dans le cadre de marchés ou de conventions partenariales pluriannuelles. Cette hausse s'explique également par le report de certaines dépenses pour le parc de Guadeloupe compte tenu de situation exceptionnelle liée à la crise sanitaire et aux mouvements sociaux qui ont paralysés l'archipel durant plusieurs semaines.

**Les dépenses d'intervention** s'élèvent en 2021 à 2,88 M€ en AE (dont 1,25 M€ d'AE plan de relance) et à 1,55 M€ en CP contre 1,9 M€ en AE et 1,8 M€ en CP en 2020, soit une hausse de 54% en AE et une baisse de 12% en CP. Ces dépenses, dont 63% concernent l'accompagnement des territoires au développement durable, représentent 2 % des CP des parcs nationaux, stable par rapport à 2020. Hors plan de relance, cette enveloppe diminue de 16% en AE et de 13% en CP.

- La forte hausse globale des AE s'explique par la mise en œuvre des projets du plan France Relance, notamment en AE car les 7 parcs concernés ont engagé l'essentiel de leurs projets en 2021 ;
- La baisse des dépenses hors plan de relance (malgré la première édition de l'appel à projets du Parc national de Forêts pour 0,14 M€), s'explique par des reports d'actions en 2022 en raison des restrictions sanitaires notamment en outre-mer ou le retard pris dans la réalisation d'études subventionnées par le Parc National de la Vanoise a retardé le versement de ces subventions. Certains parcs ont par ailleurs été moins sollicités par des demandes de subventions. Le contexte des conséquences de la tempête Alex sur les équipes communales a également pu expliquer la baisse des sollicitations de demandes de versements et de nouveaux dossiers en 2021. Certaines opérations ont fait l'objet d'avenants temporels entraînant un report de paiement en 2022.

Les restes à payer d'intervention augmentent de 7% entre 2020 et 2021 (16% des restes à payer totaux) en raison notamment de la mise en œuvre des opérations au titre du plan de relance, et pour lesquelles aucun versement de crédits n'a été effectué. En parallèle, proportionnellement, les communes sont également moins venues justifier le paiement des remboursements. L'augmentation des restes à payer s'explique également par une augmentation du nombre de conventions relatives à l'éducation à l'environnement.

**Les dépenses d'investissement** s'élèvent à 15,89 M€ en AE et à 8,58 M€ en CP contre 7,04 M€ en AE et 6,99 M€ en CP en 2020, soit une hausse de 126 % en AE et de 23 % en CP. Ces dépenses, dont 80 % des CP correspondent à des dépenses fléchées sur projets cofinancés, représentent 10% des CP des parcs nationaux, en légère hausse par rapport à 2020 (9 %). Hors plan de relance, cette enveloppe diminue de 16% en AE et de 13% en CP.

- La forte hausse de cette enveloppe s'explique ainsi essentiellement par les dépenses liées au plan de relance. Les dépenses liées au volet rénovation énergétique du plan de relance pour les six parcs concernés s'élèvent à 6,18 M€ en AE et à 0,784 M€ en CP, avec notamment l'opération de rénovation énergétique du Hameau de Porquerolles (4,85 M€ d'AE) ;
- Les dépenses supports, représentant 41 % des CP, augmentent de 61% par rapport à 2021, et ont permis de financer notamment le renouvellement de matériels techniques et de nouveaux matériels roulants ou flottants (quads, bateaux, véhicules dont véhicules électriques), ainsi que du matériel de sécurisation informatique

(serveurs), le renouvellement progressif des ordinateurs portable, l'acquisitions de moniteurs LED ou de matériel de visioconférence ;

- Concernant les dépenses d'investissement hors fonctions supports et hors plan de relance, la baisse entre 2020 et 2021 s'explique notamment par le retard pris dans l'avancement des opérations. Ainsi les travaux sur la piste de la Valmasque initiés en 2019 et 2020 n'ont pu être poursuivis en 2021 compte tenu des trop fortes contraintes d'accès à la zone sinistrée par Alex.

Les restes à payer d'investissement, portant principalement sur des soldes de facturations des chantiers achevés, augmentent de 157 % entre 2020 et 2021 (50 % des restes à payer totaux). L'augmentation des restes à payer est principalement due aux actions et opérations de travaux dans le cadre du financement Plan de relance (notamment de son volet énergétique pour les travaux du Hameau de Porquerolles), du fait également de la passation d'un marché de travaux pour la rénovation du siège social du Parc national de forêts toujours en cours en 2022 en raison de retards importants dans la livraison de fournitures et de la perturbation des plannings de travail, des acquisitions foncières sur les forêts anciennes et de reports d'opérations comme les travaux à effectuer sur la piste de la Valmasque (et quelques travaux résiduels sur les bâtiments en altitude – refuges de service qui n'ont pu être finalisés à fin 2021).

**2. Les recettes** encaissées par les parcs nationaux s'élèvent à 91,11 M€ en 2021, contre 80,89 M€ en 2020, soit une augmentation globale de 13% entre 2020 et 2021. Hors plan de relance, celles-ci s'élèvent à 85,65 M€, soit une hausse de 6% par rapport à 2020.

- Les **recettes globalisées**, qui s'élèvent à 72,33 M€ en 2021 (71,37 M€ en 2020), augmentent de 1%, représentant 79 % des recettes en 2021 (88 % en 2020).
- La **contribution de fonctionnement**, versée par l'OFB, augmente de 2% par rapport à 2020 (soit + 1 M€) à 67,5 M€ (dont 2,5 M€ pour le Parc national de forêts). Ces recettes représentent 74% du total des recettes et 93 % des recettes globalisées des parcs nationaux.
- **Les autres financements de l'Etat** correspondent en 2021 uniquement aux subventions de fonctionnement destinées au Conservatoire botanique national (CBN) Méditerranée, rattaché au Parc national de Port-Cros (ainsi qu'au titre de son agrément en tant que CBN). Ces financements s'élèvent en 2021 à 0,966 M€ (1 % des recettes).
- Les recettes liées à la **fiscalité affectée** (taxe sur les transports de passagers maritimes à destination des espaces naturels protégés ou "taxe Barnier") connaissent une hausse de 27% par rapport à 2020 à 0,78 M€ (1 % des recettes), du fait de la reprise de l'activité touristique en 2021 suite à la crise sanitaire et aux mesures de confinement qui avaient fortement impacté cette recette en 2020, sans toutefois retrouver encore son niveau d'avant 2020.
- Les **recettes propres**, qui s'élèvent à 3,08 M€ en 2021 contre 2,8 M€ en 2020, augmentent de 9%, et représentent 3% des recettes totales. Cette hausse s'explique notamment par la vente de deux biens immobiliers en 2021 par le parc des Cévennes (0,367 M€), ainsi que par la perception du protocole d'accord transactionnel avec le domaine viticole Perzinsky (0,3 M€) par le parc de Port-Cros, et l'augmentation des recettes des boutiques des Parcs à la suite d'une hausse de fréquentation après une année marquée par la crise sanitaire. La réduction ou l'exonération du versement des redevances au titre des adhésions à la marque « Esprit Parc national » n'a pas été reconduite en 2021, ce qui explique également la hausse des recettes propres. De même, ont été perçus au titre de l'année 2020 environ 0,28 M€ de redevance pour la part fixe de chaque convention de délégation de service public des gardiens de refuges du parc de la Vanoise, qui avaient bénéficié d'une exonération en 2020.

Les **recettes fléchées** s'élèvent à 18,8 M€ en 2021 contre 9,5 M€ en 2020, soit une hausse de 97% entre 2020 et 2021, représentant 21 % des recettes des Parcs (12 % en 2020). Leur part importante au sein des recettes illustre la stratégie des Parcs de diversification des financements, ainsi que l'impact des encaissements des recettes liées au plan de relance. Hors plan de relance, ces recettes s'élèvent à 13,3 M€ et sont en hausse de 40% par rapport à 2020

- Les **financements de l'Etat fléchés** (11,9 M€ en 2021 contre 3,8 M€ en 2020) augmentent de 213% entre 2020 et 2021 et représentent 63% des recettes fléchées (et 13% des recettes totales).
  - Hors plan de relance, ces financements représentent 6,46 M€, soit une hausse de 70% par rapport à 2020. Le programme 113 a également versé des dotations en fonds propres plus importantes qu'en 2020 afin d'appuyer les opérations liées à l'immobilier notamment des parcs nationaux. Pour les autres financements, ceux-ci ont permis de cofinancer de nombreuses opérations fléchées, avec des subventions en augmentation afin de solder diverses conventions notamment (FNADT par exemple).

- Les financements du plan de relance sont constitués du volet de rénovation énergétique des bâtiments publics et du volet biodiversité – aires protégées. Hors plan de relance,
- Les **financements publics fléchés** (4,85 M€ contre 5,16 M€ en 2020) diminuent de 6% entre 2020 et 2021 et représentent 26% des recettes fléchées en 2021. Le rythme d'encaissement suit notamment l'état d'avancement des opérations, dont certaines n'ont pu être finalisées à temps pour recevoir les financements en 2021.
- Les **recettes propres fléchées** s'élèvent à 2,01 M€ en 2021 (0,543 M€ en 2020), et représentent 11% des recettes fléchées en 2021. Ces recettes sont issues de mécénats divers (notamment de la GMF et de la fondation Albert II), ainsi que de conventions de partenariat (avec EDF et Total pour la sensibilisation et l'éducation à l'environnement notamment) et de dons (notamment dans le cadre de la reconstruction post-Alex). Des recettes importantes au titre du mécénat ont été encaissées en 2021 pour le démarrage de nouveaux projets ainsi que pour solder d'anciens projets.

**3. Le solde budgétaire** est ainsi excédentaire à hauteur de 5, 537 M€.

A cet excédent budgétaire s'ajoutent les opérations non comptabilisées en comptabilité budgétaire, entraînant un abondement de la **trésorerie** de 5,5 M€, qui se décompose en un abondement de la trésorerie fléchée de 4,19 M€, et un abondement de la trésorerie non fléchée de 1,3 M€. A fin 2021, le niveau de la **trésorerie** des parcs nationaux s'élève ainsi à 25,68 M€ contre 19,89 M€ en 2020, soit une augmentation de 29%.

- La hausse de la trésorerie entre 2020 et 2021 s'explique ainsi par des encaissements du plan de relance supérieurs aux décaissements réalisés, mais qui le seront en 2022, ainsi qu'à des reports de dépenses sur des subventions fléchées (notamment dus au contexte sanitaire ou aux conditions météorologiques pour la tempête Alex).
- Concernant les encaissements et décaissements liés aux opérations au nom et pour le compte de tiers (0,33 M€ en décaissements en encaissements), outre les opérations relatives à l'encaissement et au décaissement de la TVA, ces opérations concernent des projets, notamment européens, que les Parcs nationaux doivent ensuite reverser à des partenaires en tant que chef de file sur ces projets (programme FEDER pour les forêts anciennes, ou encore les programmes "marques" du FEDER et du FNADT ou pour le LIFE Petrels).

Ce niveau de trésorerie en hausse doit néanmoins être mobilisé pour couvrir le besoin de financement pour apurer les restes à payer générés chaque année, et par l'encaissement de recettes fléchées avant la réalisation complète des actions et des dépenses auxquelles ils se rapportent. Le décalage entre les décaissements nécessaires à l'avancée des projets cofinancés et l'encaissement tardif des contributions et des subventions en recettes nécessite aussi des avances et donc un minimum de trésorerie disponible.

Au total, les **restes à payer** s'élèvent à 22,26 M€ à fin 2021 contre 13,708 M€ à fin 2020, soit une hausse globale de 62%. Les CP 2021 sur AE d'années antérieures s'élèvent à 31% des CP en 2021. Le montant des restes à payer doit être mis en regard du niveau de trésorerie à fin 2021, leur taux de couverture par la trésorerie s'élève ainsi à 87%, contre 69% fin 2020.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>863</b>	<b>870</b>	<b>883</b>
– sous plafond	802	823	821
– hors plafond	61	47	62
<i>dont contrats aidés</i>	2	1	2
<i>dont apprentis</i>	3	7	5
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>		<b>4</b>	<b>3</b>
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		4	3

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
--	-------------------------	-----------------------	------------------

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

**Le plafond d'emplois des Parcs nationaux** s'élevait à 803 ETPT en LFI 2021. Afin de renforcer les effectifs des Parcs dans le contexte de mise en place de la Stratégie nationale des aires protégées (SNAP) 2030, il a été arbitré en cours de gestion une hausse du plafond d'emplois de 20 ETPT, compensée depuis l'ANDRA à l'échelle des emplois du MTE, puis inscrite en loi de finances rectificative n°2 de 2021, portant le plafond d'emplois effectivement notifié aux parcs nationaux à 823 ETPT. Le plafond d'emplois effectivement réalisé en 2021 s'est élevé à 820,7 ETPT, dont 17,8 ETPT pour le Parc national de Forêts. Cette sous-exécution relative de 2,4 ETPT du plafond d'emplois s'explique notamment par des aléas conjoncturels de recrutement (durées importantes de vacances de postes, démissions et départs d'agents non prévus, arrivées d'agents décalés).

**Le schéma d'emplois** fixé initialement en LFI 2021 était nul, celui-ci a été porté à +20 ETP en gestion par arbitrage, en parallèle de la hausse du plafond d'emplois. Ce schéma d'emplois a été légèrement sous-exécuté avec une réalisation à + 18,2 ETP, soit une exécution à 771,5 ETP fin 2021. Cette sous-exécution s'explique, outre par les éléments déjà indiqués pour le plafond d'emplois, par de nombreuses modifications de quotités de temps de travail d'agents et de postes non pourvus en fin d'année.

**Les emplois hors plafond** s'élèvent à 62 ETPT en 2021 contre 78 ETPT en 2020 (47 ETPT contre 61 ETPT en 2020 hors Volontaires de service civique - VSC), soit une baisse de 26 ETPT. Les emplois fléchés sur conventions après appel à projets sont de 41 ETPT contre 57 ETPT en 2020, en baisse du fait de la mise en œuvre du plan de relance qui a concentré l'attention des établissements sur ce sujet et qui ont eu moins de temps pour rechercher d'autres projets à cofinancer. Ces ETPT correspondent notamment à des projets européens et à des projets cofinancés par les collectivités territoriales ou d'autres opérateurs (LIFE Habitat Calanques, MPA Engage, Laubapro, financement FEDER opération « Protéger », LIFE Wolfalps, POIA Espèces Arctico-alpines, Natura 2000, PAT Mafate par exemple). Les contrats aidés demeurent stables pour les parcs nationaux (1,8 ETPT comme en 2020, tandis que les apprentis augmentent légèrement notamment pour un parc national (5 ETPT contre 3 ETPT en 2020). Les parcs nationaux intègrent également en 2021 15 ETPT de VSC, par exemple des médiateurs de gestion des ressources naturelles ou pour des missions d'accueil et d'information du public, contre 16 ETPT en 2020 (pour les ESC 20 ETPT et 17 ETPT en 2020).

Les autres emplois en fonction dans les parcs nationaux sont constitués en 2021 de 3 ETPT **mis à disposition** (offices de tourisme dans le cadre de conventions de mutualisations, collectivités territoriales pour la gestion d'un secteur de territoire de parc).